

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère  
(MAB)**

Vingt-septième session  
Siège de l'UNESCO, Paris, France  
8-12 juin 2015

**RAPPORT FINAL**

*Le Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.*

*La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.*

1. La 27e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est tenue au Siège de l'UNESCO, Paris, France du 8 au 12 juin 2015.

2. Parmi les 250 participants figuraient les représentants des membres ci-après du Conseil élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 36e et 37e sessions : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Biélorussie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, France, Ghana, Haïti, Honduras, Hongrie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Mexique, République arabe d'Égypte, République de Corée, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suède, Thaïlande, Ukraine et Yémen.

3. Assistaient à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Afghanistan, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bolivie, Botswana, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Ethiopie, Indonésie, Italie, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Nigeria, Norvège, Paraguay, Pologne, Portugal, République Dominicain, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Turquie, Vietnam,

4. Des représentants du Conseil International pour les Science Sociales, UNEP-WCMC, ainsi que du secteur privé et des ONGs étaient présents.

5. La liste complète des participants figure à l'Annexe 1 du présent rapport.

**I. Introduction et ouverture de la session par le Président du Conseil international de coordination du MAB**

6. Sergio Guevara, Président du Conseil international de coordination (CIC) du MAB, a déclaré la session officiellement ouverte. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres du

CIC, ainsi qu'aux délégations présentes en qualité d'observatrices, et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la session. Il a souligné qu'elle serait l'occasion de prendre des décisions importantes, notamment en ce qui concerne la stratégie du MAB, et il a appelé l'attention sur le Congrès mondial des réserves de biosphère qui se tiendra à Lima (Pérou) en mars 2016.

## II. Observations préliminaires

7. Au nom de la Directrice générale, Nada Al-Nashif, Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines, a souhaité chaleureusement la bienvenue aux délégués. Dans sa déclaration liminaire, elle a demandé que soient mobilisées ressources, créativité et imagination pour régler les nombreux problèmes auxquels notre monde fait face. Elle a mentionné que tous les programmes de l'UNESCO, notamment le Programme sur l'Homme et la biosphère, étaient mis à contribution aux fins de l'élaboration par les États membres de nouveaux plans pour la 38e Session de la Conférence générale, dans l'optique de l'action menée à l'échelle mondiale au titre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable (ODD). Elle a prévenu que si des politiques étaient adoptées de façon dispersée, cela nuirait à la viabilité des résultats obtenus, ce qui aurait des conséquences dommageables pour les ressources naturelles et la biodiversité. On pourrait éviter cet écueil en intégrant les volets social, économique et environnemental du développement durable. Le Programme MAB, comme les autres programmes intergouvernementaux, aurait un rôle crucial à jouer.

8. Mme Al-Nashif a dit espérer que les délibérations qui porteraient sur la nouvelle Stratégie du MAB durant cette 27e session seraient fructueuses et conduiraient à l'adoption de la stratégie à la fin de la session. Elle a ajouté qu'avec les efforts de tous, la nouvelle Stratégie serait fidèle à l'identité du Programme MAB et porteuse d'une vision et de priorités nouvelles et motivantes, qui contribueraient à l'accomplissement des ODD. Elle a noté qu'à la dernière session du Conseil exécutif, nombre d'États membres avaient apporté leur appui au Programme MAB et à son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

9. Elle a accueilli avec satisfaction les propositions de nouvelles réserves de biosphère ainsi que les rapports d'examen périodique. Elle a reconnu que, dans bien des cas, la gestion des réserves de biosphère continuait de poser des problèmes. Elle a encouragé les États membres à présenter au Secrétariat du MAB, avec son concours, des rapports d'examen périodique qui permettent à celui-ci de fournir des directives en temps opportun, de telle sorte que les sites soient conformes aux prescriptions de la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire du RMRB.

10. Elle a appelé les délégués à communiquer le fruit de leurs réflexions sur la proposition de directives pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère. Elle a également salué la publication du manuel de gestion, produit grâce à la collaboration de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO et du Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB). Elle a remercié le Gouvernement du Pérou pour son appui à l'UNESCO et au Programme MAB, ainsi que d'avoir offert d'accueillir le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère, prévu en mars 2016.

11. Le MAB et le RMRB apportent des réponses aux enjeux intersectoriels liés aux dimensions environnementale, sociale, culturelle et économique du développement durable. Une priorité essentielle consiste à articuler le programme d'action mondial en matière de biodiversité, d'édification d'une société respectueuse de l'environnement et d'atténuation du changement climatique sur les circonstances de nature nationale et locale qui président au développement et ont des répercussions sur tel ou tel écosystème. Cette intégration, s'inscrivant dans la perspective d'une science de la durabilité, sera l'expression de la

synthèse des activités menées dans le cadre de l'ensemble des programmes scientifiques de l'UNESCO. Le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) est déterminé à appuyer cette entreprise. Mme Al-Nashif a souligné qu'il était important d'accorder l'attention voulue à la participation des jeunes à la totalité du Programme de l'UNESCO. Elle a fait savoir que le Forum des jeunes organisé par le SHS aurait lieu à la fin du mois d'octobre et aurait pour thème « Les jeunes citoyens du monde pour une planète viable ». Elle a appelé de ses vœux la participation des réseaux de jeunes liés au MAB à ce Forum.

12. Elle a dit attendre avec intérêt les résultats des deux panels qui seraient organisés durant cette session du CIC pour promouvoir le dialogue et les partenariats, tant dans le cadre de l'UNESCO qu'avec le secteur privé. Elle a appelé le CIC à adopter la Stratégie du MAB pour 2015-2025, qui doterait le Programme d'une vision aussi nouvelle que mobilisatrice, et à contribuer à la réalisation des cibles dont seraient assortis les objectifs de développement durables. Elle a conclu en souhaitant aux participants des délibérations constructives.

### **III. Rapport du Président du Conseil international de coordination du MAB**

13. Dans le rapport qu'il a présenté en sa qualité de Président du Conseil international de coordination du MAB, M. Guevara a félicité le Bureau du MAB et les autres membres du groupe de la Stratégie du MAB pour le projet de Stratégie qu'il avait élaboré pour 2015-2025, période durant laquelle le Programme allait connaître des changements en profondeur. Il a remercié les comités nationaux du MAB et les coordonnateurs ainsi que les directeurs de réserve de biosphère pour leurs contributions respectives à la Stratégie. Il a souligné le rôle important que joueraient les réserves de biosphère aux fins de la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable (ODD), en particulier si la mise en œuvre d'activités économiques durables était encouragée dans les zones qu'elles couvrent.

14. M. Guevara a mis en relief le succès du Programme MAB, attesté par le nombre élevé de propositions de nouvelles réserves de biosphère, notamment dans des pays où ne se trouvent encore aucun site. Il a encouragé tous les États membres de l'UNESCO d'avoir au moins une réserve de biosphère.

15. Il a présenté MABnet et les réseaux sociaux comme des outils de diffusion importants pour la promotion du Programme MAB et la communication des succès enregistrés, comme le travail accompli dans la Réserve de Biosphère du papillon Monarque, au Mexique. Enfin, il a dit attendre avec intérêt la tenue en mars 2016 du 4<sup>ème</sup> congrès mondial des réserves de biosphère, et pour la première fois en Amérique latine (à Lima, au Pérou), du Congrès mondial des réserves de biosphère et a remercié le Gouvernement péruvien d'avoir accepté de l'organiser.

### **IV. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

16. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité, sans aucune objection.

### **V. Rapport du Secrétaire du Programme MAB**

17. Dans son exposé oral, M. Han Qunli, Secrétaire du Programme MAB, a présenté le document SC-15/CONF.227/4. Il a donné un aperçu de la situation générale du Programme et mis en relief certains faits nouveaux et plusieurs des nouvelles activités entreprises aux niveaux national, régional et international. Il a également rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées à la 26<sup>e</sup> session du CIC.

18. Il a rappelé qu'en cette occasion, en juin 2014, 13 nouveaux sites avaient été ajoutés au RMRB, portant le nombre total de réserves de biosphère à 631 dans 119 pays, dont 14 sites transfrontaliers. Le RMRB couvrait désormais une superficie d'environ 10 180 000 km<sup>2</sup> d'écosystèmes terrestres, côtiers et marins du monde. M. Han a fait savoir que, cette année, le Comité Consultatif International des réserves de biosphère a examiné 26 nouvelles propositions.

19. Il a déclaré que la qualité des travaux menés dans le cadre du MAB et du RMRB avait été améliorée par la mise en œuvre sur une base continue de la procédure d'examen périodique et, plus particulièrement, par l'application de la « stratégie de sortie » pour le RMRB. L'achèvement de l'évaluation par IOS du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) avait permis de vérifier la solidité des fondements institutionnels et la reddition du MAB, ainsi que l'efficacité de la mise en jeu des responsabilités au sein du RMRB. Il a fait savoir que l'élaboration de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 avait bien avancé et que celle-ci serait présentée lors de la session en cours. Quant à l'élaboration du nouveau plan d'action du MAB, elle débiterait plus tard dans l'année.

20. Parallèlement, les nouveaux partenariats et la collecte de fonds avaient progressé, comme en témoignaient le lancement d'un projet de fonds-en-dépôt dans les zones côtières d'Amérique latine et l'approbation par la Banque africaine de développement (BAD) d'un projet de coopération au lac Tchad, en Afrique. Le MAB continuait d'être associé à des processus internationaux de premier plan, prêtant son concours à des contributions d'ensemble de l'UNESCO à la CDB, l'IPBES, l'UNCCD, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), à l'Initiative Future Earth, à la définition des objectifs de développement durable (ODD), ainsi qu'au Conseil consultatif scientifique auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le secrétariat du MAB joue un rôle actif, sous les auspices de l'UNESCO, dans les préparatifs de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP-21) à la CCNUCC et veille à ce que les réserves de biosphère et son RMRB soient mentionnées lors de grandes manifestations.

21. Le Secrétaire du MAB a également attiré l'attention sur d'autres événements couronnés de succès, comme la conférence organisée sur le thème « Quels botanistes pour le XXI<sup>e</sup> siècle : métiers, enjeux, opportunités », qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 22 au 25 septembre 2014 et a réuni plus de 300 participants venus de 60 pays. La déclaration à laquelle elle a abouti a été diffusée sous la forme d'un document d'information à la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de Pyeongchang (République de Corée), en novembre 2014, compte tenu de l'intérêt qu'elle présentait pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi qui y sont associés.

22. Le Secrétaire du MAB a souligné l'importance des activités de communication, de publication et de sensibilisation menées dans le cadre du Programme, qui ont notamment abouti à l'établissement de la carte 2014-2015 du Réseau mondial des réserves de biosphère - avec le généreux soutien de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO - et du Rapport d'activité du MAB - grâce au généreux soutien du Comité national autrichien du MAB - qui a été traduit en espagnol par le Comité national espagnol du MAB, ou encore à la publication de la brochure consacrée au Programme MAB. M. Han a reconnu que les réseaux sociaux jouaient un rôle important en informant le grand public et a présenté les pages Facebook et Twitter du MAB, qui deviennent progressivement des outils de diffusion attirant un public de plus en plus nombreux.

23. Il a rappelé combien il importait de consolider le partenariat que l'UNESCO entretient traditionnellement avec les institutions et organisations scientifiques, et d'envisager d'en former de nouveaux avec les organisations de la société civile, les autorités locales, les agences de développement et le secteur privé. Le secrétariat du MAB renforcera encore la

collaboration interne, compte tenu des nouveaux cadres qui se font jour tels que les ODD et Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable.

24. Il a terminé sa présentation en mettant l'accent sur les principaux aspects du Réseau mondial des réserves de biosphère relatifs à l'agenda mondial, et en particulier aux objectifs de développement durable.

25. Le Secrétaire du MAB a conclu en exprimant ses sincères remerciements au CIC du MAB et à l'ensemble des États membres.

26. Le délégué du Royaume-Uni a rappelé que l'une des recommandations de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, tenue au Japon en novembre 2014, avait été que les réserves de biosphère devraient être utilisées au service de cette éducation.

27. Les délégués de l'Égypte et de la Malaisie ont félicité le Secrétaire pour son rapport global et exhaustif. Le délégué du Kenya a ajouté que les médias sociaux constituaient, à son avis, un important moyen de toucher davantage les jeunes, et qu'il aimerait voir davantage de partenariats entre le programme MAB et les autres programmes de l'UNESCO.

28. Plusieurs États membres ont félicité le Secrétariat de la mise en œuvre de ses activités et des décisions prises par le CIC à sa 26e session, soulignant l'importance des médias sociaux pour toucher les jeunes, de la « science de la durabilité », de la collaboration avec l'ensemble des programmes scientifiques de l'UNESCO, notamment le programme MOST, et de la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Avant la conclusion de ce point, le CIC-MAB a assisté à la cérémonie de signature d'un mémorandum d'accord entre le Centre International sur les Technologies Spatiales au Service du Patrimoine Culturel et Naturel, sous les auspices de l'UNESCO (HIST, Chine), et l'École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT, République démocratique du Congo). Ce mémorandum d'accord vise à renforcer les capacités qui permettront d'utiliser les technologies spatiales pour assurer la gestion des sites désignés par l'UNESCO en Afrique. Il répondra aux besoins de soutien technique du MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère en ce qui concerne la collecte de données et le renforcement des capacités des responsables en la matière, en particulier en Afrique et dans les écosystèmes tropicaux.

## **VI. Rapport des États membres/réseaux MAB régionaux et thématiques sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB**

30. Le Président du CIC a invité les États membres à faire part des activités qu'ils ont mises en œuvre aux niveaux national, régional et international depuis la 26e session du CIC. Il a fait observer que certains États membres avaient déjà présentés des rapports écrits, qui avaient été publiés sur MABnet, et que les rapports supplémentaires soumis à la présente session seraient aussi ajoutés. Les pays suivants ont rendu compte par oral de leurs activités nationales : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Canada, Égypte, France, Ghana, Honduras, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tanzanie.

31. Plusieurs États membres ont rendu compte de l'élaboration des rapports d'examen périodique concernant leurs réserves de biosphère, des propositions de nouvelles réserves de biosphère dans leur pays, et de la création et du renforcement de leurs comités nationaux du MAB. Les États membres ont fait rapport sur les réunions, projets et publications qui se

sont concrétisés durant l'année écoulée, dans des domaines tels que les réserves de biosphère transfrontalière, la gouvernance des réserves de biosphère, la communication et l'échange de bonnes pratiques, l'éducation pour le développement durable, les économies vertes, les énergies alternatives, et les réseaux thématiques tels que le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières.

32. En ce qui concerne le soutien apporté aux réserves de biosphère dans les pays en développement, le Comité national du MAB de la République de Corée a indiqué qu'il avait lancé, de concert avec la Commission nationale de Corée pour l'UNESCO, un nouveau projet visant à apporter une aide dans le cadre des propositions de désignation de réserves de biosphère dans les pays en développement.

33. L'Égypte a suggéré que l'UNESCO dispose d'une chaîne de télévision, afin de faire connaître le MAB à un public plus large, notamment aux jeunes, et de faire comprendre à ce public que la démarche du MAB ne se limite pas aux réserves de biosphère. Elle a par ailleurs souligné qu'il importait de créer un label de produits « réserve de biosphère ».

34. Le délégué de la France a rendu compte de la remise des premiers éco-trophées, qui récompensent les projets innovants entrepris dans le domaine du développement durable dans les réserves de biosphère françaises, et de la mise en place d'un réseau d'éco-acteurs. Il a également signalé qu'un atelier sur les réserves de biosphère transfrontalières avait été co-organisé avec succès par la France et l'Allemagne pendant la première semaine de juin 2015. La Suède a exprimé son souhait de collaborer dans ce domaine, et a mentionné qu'elle avait organisé un défi en matière de réduction des déchets alimentaires dans le cadre scolaire.

35. L'Allemagne a indiqué que les priorités du programme MAB national sont l'examen périodique des réserves de biosphère, le développement de documents de position pour des questions thématiques urgentes (comme EDD) et la coopération avec les réserves de biosphère d'autres pays. Un certain nombre de projets de recherche sur les aires centrales et de développement (aires de transition) ainsi que pour la commercialisation et la surveillance intégrée sont en cours. Il a remercié la France pour le succès de l'évènement sur les réserves de biosphère transfrontières. Il a mentionné l'élaboration du Manuel pour les gestionnaires de réserves de biosphère africaines en collaboration avec AfriMAB et ArabMAB. En outre, il a réitéré que cette session du CIC doit adopter la nouvelle stratégie 2015-2025 et s'est officiellement opposé au changement de terme «réserve de biosphère».

36. Le délégué du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté les résultats d'une étude sur le découpage en zones des réserves de biosphère des régions montagneuses européennes menée avec le soutien du Secrétariat du MAB. S'appuyant sur les données relatives à 105 réserves biosphères réparties dans 22 pays, cette étude a cherché à déterminer si les réserves de biosphère comportaient des aires centrales qui n'étaient pas complètement entourées par une zone tampon ou une aire de transition et, le cas échéant, si cette situation avait une incidence sur les objectifs de conservation des aires centrales.

37. Le délégué de Saint-Vincent-et-les Grenadines a suggéré qu'aux prochaines sessions du CIC, le Secrétariat du MAB synthétise les rapports nationaux reçus des États membres de façon que les thèmes communs ou transversaux puissent être présentés ensemble, sous forme résumée, au CIC, et faire l'objet d'un débat interactif. Le Secrétaire du MAB a répondu que comme par le passé, ce point de l'ordre du jour offrait l'occasion aux États membres de partager les expériences et activités qui avaient été les leurs dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphère, et qu'il était difficile pour le Secrétariat de prendre l'initiative de les résumer pour les sessions futures.

38. Les réseaux mondiaux des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB), d'Asie de l'Est (EABRN), et des réserves insulaires et côtières (WNI-CBR), ainsi que le Réseau des réserves de biosphères de la région Europe et Amérique du Nord (EuroMAB), ont fait de courts exposés des activités menées depuis la 26e session du CIC, mettant l'accent sur le renforcement des capacités, ainsi que sur les réunions et les divers ateliers organisés pour débattre de questions telles que la stratégie de sortie du MAB. Le rapport de l'AfriMAB a par ailleurs évoqué les perspectives de désignation de nouvelles réserves de biosphère transfrontalières ainsi que les difficultés rencontrées, comme le manque de ressources, tant humaines que financières. Le rapport du réseau AfriMAB a aussi mentionné la publication d'un nouveau manuel de gestion des réserves de biosphère en Afrique financé par l'Allemagne

#### **VI bis. Rapport d'étape de l'audit mené par le Commissaire aux comptes sur la gouvernance de l'UNESCO et des entités, fonds et programmes qui lui sont rattachés**

39. Le Rapporteur du CIC a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé que l'audit avait été effectué en application d'une décision de la Conférence générale à sa 37e session, dans laquelle il était demandé d'examiner la gouvernance de l'UNESCO et de ses entités, fonds et programmes, et notamment du programme MAB. Il a rendu compte du processus d'élaboration ainsi que du contenu du rapport d'étape relatif à cet audit, et notamment des cinq « pistes de réflexion » qui en ont résulté. Il a précisé que le rapport complet serait présenté au Conseil exécutif à sa 197e session et à la Conférence générale à sa 38e session.

40. Plusieurs États membres ont estimé que le rapport qui serait établi dans le prolongement du rapport d'étape devrait être présenté à la prochaine session du CIC en 2016. Un délégué a demandé qu'un point sur les méthodes de travail du Secrétariat du MAB soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine session du CIC-MAB. D'autres délégués se sont par ailleurs inquiétés de l'avenir du Groupe international de soutien (GIS), créé pour donner suite au Plan d'action de Madrid, soulignant combien il contribuait à la sensibilisation au Programme MAB parmi les États membres.

41. Le Secrétariat du MAB exprimé que le Conseil devrait débattre du nom et du mandat du GIS.

#### **VII. Rapport sur la stratégie relative à la communication et à l'image de marque du Programme MAB (étude pilote EuroMAB) et prochaines étapes**

42. La représentante du Secrétariat du MAB a présenté ce point de l'ordre du jour en précisant le contexte et les objectifs de la stratégie relative à la communication et à l'image de marque, dont le but est de déterminer et de mieux préciser les valeurs et les messages communs à faire passer sur les réserves de biosphère. Elle a fait savoir aux délégués qu'une entreprise de communication, WITHIN, avait aidé le Secrétariat dans cette démarche, et que quatre sites (en France, en Espagne, en Irlande et au Canada) avaient fait partie d'une étude pilote menée dans ce cadre.

43. Elle a résumé les principaux résultats de cet exercice, notamment l'élaboration conjointe d'un énoncé de mission percutant, d'une stratégie d'image, et d'une série d'outils ainsi que de campagnes pilotes pour les quatre sites en question.

44. Elle a conclu sa présentation par des recommandations à prendre en considération par le CIC, concernant par exemple l'adoption de la stratégie d'image et de la série d'outils pour le Réseau mondial des réserves de biosphère. Elle a suggéré d'envisager de saisir

l'occasion que représente le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère, qui se tiendra à Lima (Pérou), pour former des coordinateurs régionaux œuvrant dans le domaine de la communication aux outils mis au point dans le cadre des études pilotes, afin que l'on puisse parvenir à harmoniser et répandre l'utilisation de ces outils dans l'ensemble du Réseau mondial.

45. Après cette présentation, plusieurs délégués ont pris la parole pour dire combien ils appréciaient le projet et soutenaient son application au-delà de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Certaines délégations ont indiqué qu'elles essaieraient la série d'outils dans plusieurs réserves de biosphère de leur pays. Les délégués ont demandé à ce que ces travaux alimentent la future stratégie du MAB et la mise en œuvre du Plan d'action de Lima. Leur importance vis-à-vis de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, a été soulignée. Des questions ont été posées quant aux moyens d'appliquer la série d'outils à plus vaste échelle (c'est-à-dire de passer du niveau des réserves de biosphère locales aux échelles régionale et internationale). Certains délégués ont demandé comment les autres régions pourraient tirer parti de l'expérience. La question du financement a aussi été soulevée ainsi que les questions de traduction dans d'autres langues et comment son effectivité pouvait être mesurée localement. Le Secrétariat a indiqué qu'il débloquerait des fonds mais que les pays et/ou les réseaux régionaux intéressés devraient aussi participer au financement, comme cela avait été le cas dans la région d'EuroMAB. Il a été convenu qu'un document de travail sur la communication et l'image de marque à l'échelle nationale, régionale et internationale sera préparé pour le Congrès de Lima. Il a également été convenu qu'un atelier de formation sur l'utilisation et pour tester ces outils pour ceux qui travaillent dans les réserves de biosphère sera organisé en parallèle avec le Congrès.

### **VIII. Informations actualisées concernant la stratégie de sortie**

46. Présentant ce point, la représentante du Secrétariat du MAB a rappelé la décision prise par le CIC-MAB à sa 25e session en 2013.

47. Elle a rappelé que l'objectif premier était d'améliorer la crédibilité et la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère et indiqué que la stratégie de sortie concernait 262 sites dans 74 pays, dont 4 sites transfrontaliers.

48. Elle a expliqué que le Secrétariat avait suivi les trois étapes de la stratégie de sortie en adressant un premier courrier, en octobre 2013, aux sites n'ayant jamais remis de rapport d'examen périodique ni répondu à la recommandation reçue du CIC-MAB (catégorie A), ainsi qu'aux sites qui avaient envoyé un rapport d'examen périodique mais étaient tenus d'envoyer avant le 30 septembre 2015 un autre rapport apportant la preuve qu'ils satisfont aux critères requis (catégorie B). Plusieurs lettres de rappel ont été envoyées, dont les sept ultimes relances adressées par le Président du Conseil international de coordination du MAB en novembre 2014, comme indiqué à l'étape 3.

49. Elle a précisé que si tous les pays concernés envoyaient leur rapport avant la date limite du 30 septembre 2015 (catégories A et B), le Secrétariat du MAB devrait recevoir un total de 185 rapports d'examen périodique, qui devraient être examinés par le Comité consultatif à sa prochaine session afin qu'il adresse ses recommandations au CIC-MAB à sa 28e session. Le Secrétariat du MAB attend également 41 rapports d'examen périodique de la part des sites inscrits en 2003, 2004 et 2005. Le Comité consultatif devrait donc examiner un total de 226 rapports d'examen périodique à sa prochaine session. La représentante du Secrétariat du MAB a conclu en disant que le Conseil du MAB disposerait à sa prochaine session de tous les éléments nécessaires pour appliquer les décisions concernant les sites qui ne répondaient pas aux critères, selon les modalités définies dans la stratégie de sortie.

50. Après cette introduction, plusieurs délégués ont pris la parole pour dire qu'ils appuyaient fermement la mise en œuvre de la stratégie de sortie, insistant sur la nécessité de respecter la procédure et les délais. Un délégué a comparé la stratégie à un processus de contrôle de la qualité. Il a été souligné que la mise en œuvre de la stratégie de sortie arriverait à son terme en avril 2016, tandis que la prochaine session du CIC-MAB se tiendrait à Lima en mars 2016, et qu'il fallait donc déterminer à quel moment le CIC-MAB traiterait des décisions concernant la stratégie de sortie. Un délégué a fait remarquer la charge de travail considérable que représenterait le nombre record de rapports à traiter. Plusieurs États membres présents en qualité d'observateurs ont pris la parole pour exprimer leur soutien au processus et leurs espoirs de résultats concrets, et ont souligné l'importance du contrôle de la qualité, notamment pour des questions de crédibilité et de communication, estimant qu'il s'agissait d'un élément important si l'on voulait parvenir à une compréhension commune et unanime du mandat du programme et de son caractère unique. Trois observateurs ont rendu compte de l'état d'avancement du processus d'examen périodique dans leurs pays respectifs. Un observateur a suggéré de n'accorder le statut de réserve de biosphère que pour une durée 10 ans, sans renouvellement automatique. Un autre a voulu savoir ce qu'il adviendrait du statut des sites de catégorie B une fois les rapports requis présentés, fin septembre 2015.

51. Après débat, il a été convenu que la date limite de présentation des rapports par les pays resterait fixée au 30 septembre 2015 et que les décisions finales seraient prises par le Conseil du MAB à sa prochaine session au Siège. Il a par ailleurs été rappelé que le Cadre statutaire et ses critères avaient été adoptés voilà 20 ans et que les procédures relatives à l'examen périodique et à la stratégie de sortie étaient très claires et comportaient des lignes directrices très claires elles aussi. Le Conseil du MAB a donc décidé du calendrier suivant :

- Les pays et sites concernés par la stratégie de sortie doivent présenter leur rapport d'examen périodique et toute information de suivi avant la date limite, ferme et définitive, du 30 septembre 2015 ;
- Le Comité consultatif examinera ces rapports et informations de suivi supplémentaires à sa prochaine session. Il formulera des recommandations indiquant si les sites concernés répondent ou non aux critères et fixera, au plus tard le 30 septembre 2016, une date limite avant laquelle les pays devront avoir donné suite à ces recommandations, le cas échéant. Le Secrétariat du MAB adressera lesdites recommandations aux pays concernés ;
- Le nouveau Bureau du CIC-MAB, qui sera élu en mars 2016 à la 28e session du Conseil, se réunira une première fois à Lima pour discuter de la situation, puis plus tard au cours de l'année 2016, si nécessaire ;
- Le Bureau du CIC-MAB examinera les recommandations du Comité consultatif ainsi que toute information supplémentaire qui aura été fournie par les pays avant le 30 septembre 2016.
- Le Conseil prendra ensuite sa décision finale à sa 29e session, en 2017, au Siège de l'UNESCO.

## **IX. Projet de stratégie du MAB (2015-2025) et développement du Plan d'action du MAB (2016-2025)**

52. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-15/CONF.227/8 et les sous-points qu'il contient à savoir : I. Projet de stratégie du MAB pour les années 2015 à 2025 ; II. Plan d'action du MAB de 2016 à 2025 ; III. Propositions de discussion du Groupe de la stratégie du MAB : un Réseau mondial des régions de biosphère, ainsi que les documents d'information y relatifs.

53. Le Rapporteur du Groupe de la stratégie du MAB (GSM), M. Martin Price (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a ensuite présenté en détail le processus ayant mené au texte du projet de stratégie, de l'évaluation finale du Plan d'action de Madrid à l'annonce du 4 mai 2015 dans laquelle le GSM indiquait avoir mené à bien l'élaboration du texte du Projet de stratégie du MAB (2015-2025). Le Rapporteur du GSM a remercié l'ensemble des États membres, les comités nationaux du MAB, les réseaux régionaux du MAB, les réserves de biosphère et les membres de la liste d'experts du GSM de leurs précieuses contributions et observations au sujet des versions préliminaires de la stratégie. Il a indiqué que le processus avait été inclusif, participatif et transparent.

54. Le Rapporteur du GSM a noté que, comme on pouvait l'attendre de tout document de consensus, le texte du Projet de stratégie du MAB n'était pas parfait. Par exemple, le GSM n'avait pas pu inclure toutes les propositions reçues dans le Projet de stratégie, car le document final aurait été trop long et beaucoup de ces points étaient plus liés à des actions et que stratégiques. Dans ce contexte, il a aussi rappelé qu'un grand nombre des éléments proposés non retenus par le GSM dans le Projet de stratégie avaient été ajoutés aux éléments proposés pour être éventuellement inclus dans le Projet de plan d'action du MAB (2016-2025). Il existait toutefois des possibilités d'amélioration, notamment concernant les énoncés de vision et de mission. Le rapporteur a aussi fait remarquer que, suite à la finalisation des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) en Septembre, le Secrétariat préparerait un document clarifiant comment la Stratégie contribuerait à la mise en œuvre des ODD et que le Plan d'Action prendrait explicitement cela en compte. Il a fermement recommandé d'adopter la Stratégie du MAB à la présente session du CIC pour deux raisons. Premièrement, parce qu'ainsi la Stratégie pourrait être transmise au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO en 2015. Deuxièmement, afin de permettre l'élaboration dans les délais du Plan d'action du MAB qui lui était associé et devait être adopté par le CIC à sa session de 2016 à Lima (Pérou).

55. M. Jozef Vaessen, s'exprimant au nom du Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO, a brièvement présenté les enseignements tirés de l'évaluation finale du Plan d'action de Madrid et a souligné l'importance d'envisager un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du MAB (2015-2025) et de son Plan d'action (2016-2025) lorsque ces textes seraient finalisés et adoptés. IOS a proposé de fournir d'autres conseils et orientations à cette fin, notamment par le biais de l'élaboration d'un cadre d'évaluation qui s'inscrirait dans une logique d'intervention stratégique et énoncerait les principaux domaines d'action, effets et indiquerait le résultat final. En plus d'être un excellent outil de communication, la pratique d'intervention aiderait à expliquer la causalité.

56. Une vingtaine de délégués ont pris la parole, félicitant le rapporteur pour sa présentation, le Groupe de la stratégie du MAB pour leur rédaction du projet de document relatif à la Stratégie du MAB et le Secrétariat pour le soutien général qu'il avait apporté au processus. En outre, ils ont noté la qualité globale du document. La France, appuyée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, a signalé que le MAB avait été un programme influent dès sa création et que le document relatif à la stratégie devait refléter le caractère innovant et dynamique du Programme ainsi que le rôle important qu'il pouvait jouer pour faire face à des problématiques urgentes telles que la conservation de la biodiversité et le changement

climatique, en utilisant les réserves de biosphère comme fer de lance de la durabilité à travers le monde. La France, appuyée par l'Allemagne, Saint-Vincent-et-les Grenadines, l'Estonie, la Suède et la Suisse, a noté qu'il fallait retravailler les énoncés de vision et de mission pour qu'ils rendent compte de la nature spéciale du MAB. D'autre part, la France a souligné le rôle de « moteur » du développement durable joué par le MAB. La Suisse a demandé que la mission et la vision rendent compte du fait que les réserves de biosphère du MAB constituaient des sites d'excellence pour le développement durable.

57. Le Japon, appuyé par la Malaise, a souligné l'importance de tenir compte de façon adéquate de l'intérêt de la science de la durabilité et de l'éducation en vue du développement durable dans le document relatif à la stratégie.

58. La République de Corée, appuyée par le Mexique, a demandé quel était le lien entre les objectifs stratégiques et les domaines d'action stratégiques et comment les objectifs stratégiques seraient atteints.

59. Le représentant de l'Allemagne a déploré l'absence de contribution des partenaires extérieurs du Programme MAB, tels que la Convention sur la diversité biologique ou l'UICN. Il a suggéré que le Conseil limite les modifications du document relatif à la stratégie au strict nécessaire. D'autre part, il a signalé que le document était rédigé dans le langage de l'UNESCO, lequel n'était pas forcément compréhensible par le grand public ou les décideurs, et a proposé, avec l'appui de l'Estonie et de la Tanzanie, que le Secrétariat produise des notes d'orientation résumant la Stratégie du MAB à l'intention du grand public et des décideurs.

60. L'Égypte, appuyée par l'Estonie, la Tanzanie et le Kenya, a demandé que la stratégie mette l'accent sur les objectifs de développement durable qui s'appliquent spécifiquement au MAB, et qu'il souligne l'importance du renforcement des capacités. L'Égypte a fait observer que la question du financement était essentielle pour le MAB, les réserves de biosphère et les réseaux régionaux, et a suggéré qu'un partenariat soit établi avec des organismes tels que l'Association du transport aérien international (IATA) en vue de lever des fonds, en lien avec le prélèvement de taxes environnementales.

61. La Thaïlande s'est félicitée de la place accordée, dans la stratégie, à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Elle a appelé le Secrétariat à appuyer la création d'une plate-forme d'information pour que les réserves de biosphères puissent échanger les bonnes pratiques et trouver des financements.

62. L'Algérie s'est interrogée sur le libre accès mentionné dans la stratégie, estimant qu'il serait sans doute nécessaire de ne pas ouvrir un tel accès aux documents sensibles.

63. Le Mexique a demandé que l'on prenne soin de bien distinguer d'une part les conventions internationales telles que celles du Patrimoine Mondial et de Ramsar, et d'autre part les programmes de l'UNESCO. Le Viet Nam a exprimé son approbation en ajoutant qu'il importait de travailler avec les conventions internationales.

64. L'Iran, appuyé par l'Égypte, a estimé que l'objectif stratégique 1 devrait mettre l'accent sur la conservation de la biodiversité, et non sur le développement durable, déjà traité dans d'autres objectifs stratégiques.

65. La Malaisie a demandé que le Plan d'action soit diffusé auprès des membres du CIC au moins un mois avant la prochaine session de celui-ci.

66. La représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines a fait observer que l'introduction était trop longue et, rejoignant la France sur ce point, que le document de la

stratégie, notamment la définition de la vision et l'énoncé de mission, devrait montrer la valeur ajoutée du MAB. Le Canada a proposé qu'un groupe de travail spécifique soit créé pour la définition de la vision et l'énoncé de mission. La Suède, appuyée par la Suisse, a demandé à faire partie du groupe de travail chargé de la révision de la stratégie.

67. La Tanzanie, appuyée par le Kenya, a demandé que les coopérations Sud-Sud et Nord-Sud soient mises en avant dans le document. Le Kenya s'est réjoui de ce que le rôle du Groupe international de soutien ait été souligné, car il s'agit d'un soutien importante pour le MAB.

68. Pour ce qui est de la référence à la sécurité de l'eau, l'Argentine a demandé que l'on respecte la terminologie communément admise, comme il a été convenu dans le contexte du Programme hydrologique international. Elle a aussi demandé que les références aux parcs de la paix, à la diplomatie environnementale et scientifique et à la science de la durabilité soient supprimées, étant donné que ces termes ne font pas l'unanimité internationale.

69. L'Indonésie a demandé que la stratégie mentionne l'action de l'UNESCO dans les domaines de l'éthique et de la bioéthique, et que le MAB coopère étroitement avec la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) à cet égard.

70. Le Secrétariat a pris note des observations des États membres, en particulier du fait qu'il importe de souligner dans le document la valeur ajoutée et le caractère exceptionnel du programme MAB. Le Secrétaire du MAB a approuvé l'idée de créer un groupe de travail pour finaliser l'élaboration de la stratégie, notamment en ce qui concerne la définition de la vision et l'énoncé de mission.

71. Le Rapporteur a complété les remarques du Secrétariat en précisant, en réponse à l'Algérie, que le CIC à sa 26<sup>ème</sup> session a convenu qu'une politique d'accès libre devrait être appliquée tout en reconnaissant toutefois que les États membres pouvaient demander que l'accès à certains documents soit limité. Il a aussi fait remarquer qu'il faudrait ajouter des métadonnées si l'on voulait faire en sorte que les documents soient facilement trouvables. Il a par ailleurs indiqué que le lien avec la mise en oeuvre des objectifs de développement durable et ses cibles et indicateurs spécifiques devrait être fait dans le Plan d'action.

72. Le CIC a convenu de constituer un groupe de travail ad-hoc pour affiner le plan stratégique du MAB, et que l'accent devrait être mis sur la définition de la vision et l'énoncé de mission, et sur les parties du document qui y sont directement liées. Le groupe de travail se réunira le mardi 9 juin, puis le mercredi 10 juin quand les services d'interprétariat seront disponibles. Les débats se tiendront en anglais et en français, les deux langues de travail de l'Organisation. Les propositions d'amendements qui en résulteront seront présentées au CIC le vendredi 12 juin, durant la séance de l'après-midi durant laquelle il était espéré que le CIC pourrait approuver la stratégie du MAB, en tenant compte des amendements proposés.

73. Les membres et observateurs du CIC-MAB suivants ont participé activement aux délibérations du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la Stratégie du MAB : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Bélarus, Égypte, Estonie, France, Japon, Kazakhstan, Koweït, République de Corée, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suède, Ukraine (membres) ; Botswana, Canada, Italie, Suisse, Viet Nam (observateurs).

74. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée a élu Mme Boshra Salem (Égypte) en tant que Présidente, et s'est réuni les 9 et 10 juin après les séances du CIC afin de réviser le projet de Stratégie du MAB (2015-2025) en mettant l'accent sur la vision et l'énoncé de mission qui y figurent, comme l'avait demandé le CIC-MAB. Le 9 juin, le Groupe a pris comme point de départ un autre texte proposé par l'Allemagne, la France et la Suisse, s'appuyant sur une proposition de la France relative à la vision et à l'énoncé de mission. Après un débat constructif, le Groupe est parvenu à un consensus concernant un projet de vision et d'énoncé de mission révisé. Le 10 juin, à la lumière des propositions de modifications du projet de vision et d'énoncé de mission, le Groupe de travail spécial à composition non limitée a examiné les changements nécessaires à apporter aux objectifs stratégiques et aux domaines d'action stratégiques contenus dans le projet de Stratégie du MAB. Les objectifs stratégiques ainsi que les résultats escomptés associés ont été modifiés en conséquence, et le texte entre crochets a été supprimé.

75. Dans son rapport au CIC le 12 juin, la Présidente du Groupe de travail spécial à composition non limitée a remercié les membres et les observateurs du CIC qui avaient participé au Groupe pour leurs efforts, et signalé les amendements proposés pour examen par le CIC, qui avaient été mis à disposition en anglais et en français le 11 juin à midi.

76. Le Rapporteur a lu la nouvelle version de la vision et de l'énoncé de mission proposée, et présenté les autres suggestions de modifications. Il a par ailleurs indiqué qu'un glossaire avait été ajouté par le Secrétariat afin d'expliquer les termes employés tout au long de la Stratégie.

77. Le débat qui a suivi a été très riche. La France, ainsi que l'Allemagne, l'Algérie, l'Espagne, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie, ont remercié le Groupe de la stratégie du MAB et le Secrétariat pour leurs travaux préparatoires sur le texte de la stratégie, et se sont félicités de l'ouverture qui caractérise les efforts du Conseil et du Groupe de travail spécial à composition non limitée pour faire progresser l'élaboration de la Stratégie.

78. Constatant avec inquiétude que les six premières pages d'introduction de la Stratégie étaient beaucoup trop longues, la France, appuyée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, a suggéré qu'un court résumé amélioré serait suffisant, et rendrait le document encore plus efficace. Elle a donc proposé que le Conseil prenne note des six premières pages d'introduction mais qu'il ne les approuve pas lors de sa présente session, afin qu'une introduction plus succincte et ciblée puisse être préparée et approuvée ultérieurement. Le Luxembourg, ainsi que la Côte d'Ivoire, le Kazakhstan, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie et le Burkina Faso ont toutefois estimé que les pages d'introduction devraient être conservées en tant que préambule, afin de fournir des informations générales importantes sur le contexte aux lecteurs qui pourraient ne pas avoir pleinement connaissance de l'histoire et de la nature du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère.

79. Saint-Vincent-et-les Grenadines et la France ont ensuite suggéré que, si le contenu des six pages d'introduction devait être conservé, il devrait être déplacé à la fin du document, éventuellement en annexe. La majorité des délégués ont toutefois préféré maintenir le texte introductif au début, en tant que préambule général à la Stratégie. En décidant ainsi, le Conseil a également chargé le Secrétariat de s'assurer que la mise en page de la version imprimée de la Stratégie aiderait à mettre en lumière et à attirer l'attention sur les éléments stratégiques. La France a par ailleurs fait remarquer que le contenu du glossaire avait été fourni par le Secrétariat et que, pour le moment, ce texte devrait être annoté en conséquence et éventuellement amélioré.

80. Le Conseil a ensuite examiné les modifications exactes du projet de Stratégie du MAB proposées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée. Suite à l'examen de la vision et de l'énoncé de mission révisés ainsi que des changements apportés en conséquence aux objectifs stratégiques, que le Conseil a adoptés après un bref débat, quelques modifications supplémentaires mineures ont également été adoptées en vue de leur inclusion dans le texte.

81. En adoptant le texte tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport, le Conseil a par ailleurs décidé qu'au vu des changements convenus, et notamment de la vision et de l'énoncé de mission révisés, il conviendrait d'actualiser légèrement le bref résumé contenu dans la stratégie. Le Conseil a donc chargé le Secrétariat du MAB de mettre à jour le résumé après la session du Conseil et, comme d'habitude, d'y apporter toute correction ou amélioration d'ordre rédactionnel qui pourrait s'avérer nécessaire.

82. Le Conseil a également demandé au Secrétariat du MAB d'insérer une référence aux jeunes en tant que groupe d'acteurs clé, là où il convient, ainsi que d'examiner la pertinence des autres améliorations mineures à la stratégie globale que les membres du Conseil pourraient éventuellement lui soumettre par écrit après avoir reçu le rapport final complété de la 27<sup>e</sup> session du CIC-MAB, accompagné du texte de la stratégie adoptée.

83. Le Conseil a décidé que la Stratégie du MAB 2015-2025, telle qu'adoptée en Annexe II et suite aux corrections et améliorations mentionnées plus haut, devrait être présentée à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38<sup>e</sup> session pour approbation.

84. Sur proposition de la France, appuyée à l'unanimité, le Conseil a également décidé que le Secrétariat devrait rédiger une brève note de synthèse adressée aux décideurs et responsables politiques, afin de présenter les grandes lignes de la Stratégie du MAB et de mettre en lumière sa grande pertinence au regard des objectifs de développement durable qui seront adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015.

85. Le Président du CIC-MAB a ensuite ouvert le débat sur le point 9, sous-point II : Plan d'action du MAB (2016-2025).

86. La France s'est interrogée sur la méthode à adopter en vue de la future élaboration du Plan d'action, étant donné notamment que le Groupe de la stratégie du MAB n'avait pas été chargé de cette mission par le CIC-MAB à sa 26<sup>e</sup> session. Durant le débat, où sont intervenus l'Allemagne, le Kenya, l'Égypte, le Kazakhstan, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, il a été rappelé que le mandat du Groupe de la stratégie du MAB avait été rédigé par le Secrétariat du MAB, comme l'avait demandé le CIC-MAB à sa 26<sup>e</sup> session. Ce mandat avait en outre été approuvé par le Bureau du MAB et communiqué aux États membres, et prévoyait la tâche d'élaborer et de présenter le projet de Plan d'action du MAB à la 28<sup>e</sup> session du CIC-MAB à Lima. Le mandat en question a été présenté à l'écran dans la salle de réunion. Le Conseil a décidé d'approuver le mandat du Groupe de la stratégie du MAB actuel<sup>1</sup>.

87. Le Secrétaire du MAB a souligné l'importance de veiller à l'efficacité du processus, étant donné qu'il reste peu de temps avant le moment où le projet de Plan d'action devrait être prêt (c'est-à-dire au moins un mois avant la prochaine session du CIC-MAB).

88. L'Allemagne a demandé qui serait effectivement consulté dans le cadre du processus d'élaboration du Plan d'action, citant le WWF, l'UICN et le WBCSD comme exemples de partenaires pertinents et susceptibles d'être intéressés. La France a souligné

---

<sup>1</sup> Le mandat et la composition du Groupe de la stratégie du MAB peuvent être consultés à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/MAB\\_Strategy\\_Group\\_TORs.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/MAB_Strategy_Group_TORs.pdf).

l'importance d'orienter le Plan d'action sur les mesures prioritaires qui pourraient répondre aux objectifs de la Stratégie, ainsi que sur l'établissement de liens solides avec les communautés de jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action.

89. . Saint Vincent -et - les Grenadines a demandé si les membres du Bureau actuel du CIC-MAB seront toujours considérés comme membres du Bureau jusqu'à la prochaine session du MAB prévue en mars 2016, même s'ils ne sont plus membres du CIC, après qu'il ait été élu à la Conférence générale qui se tiendra en novembre 2015. Elle a suggéré que les nouveaux membres du Bureau soient élus au cours d'une courte session extraordinaire pendant la Conférence générale, comme c'est le cas pour le conseil d'autres programmes intergouvernementaux. Les représentants de l'Algérie, du Canada, du Portugal, de la République de Corée, du Kenya, d'Égypte, le Royaume uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Kazakstan, Suède, Mexique ont échangé des informations sur les pratiques dans d'autres programmes de l'UNESCO et ont émis leurs différents points de vue sur la question soulevée. Certains délégués ont attiré l'attention sur le caractère hautement technique du CIC-MAB et sur l'importance d'assurer la continuité entre deux sessions, et ce d'autant plus en vue de l'élaboration du Plan d'Action du MAB. L'Allemagne a demandé à ce qu'aucune décision sur cette question ne soit prise sans l'avis de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA). Le représentant de LA a confirmé que par principe pour être membre du Bureau d'un organe intergouvernemental, il faut nécessairement que l'Etat soit membre de l'organe intergouvernemental considéré. En d'autres termes, un Etat ne peut pas être membre d'un Bureau s'il n'est pas membre de l'organe intergouvernemental considéré. Toutefois, en l'espèce, force est de constater que le CIC-MAB a d'ores et déjà élu l'actuel Bureau conformément aux dispositions de l'article 6 alinéa 4 de ses statuts qui prévoient que « *le Conseil procède à l'élection d'un nouveau Bureau chaque fois que la composition du Conseil est modifiée par la Conférence générale, conformément à l'article II. Les membres du Bureau, représentants d'États membres de l'UNESCO, demeurent en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau* ». Ainsi, ayant été élu par l'ensemble des membres du CIC-MAB représentant les Etats membres, les membres de l'actuel Bureau demeurent en fonction jusqu'à la prochaine session du CIC-MAB qui suit d'ordinaire la Conférence générale. En conséquence, la proposition d'élire les membres du Bureau du CIC-MAB lors d'une session extraordinaire durant la Conférence générale n'a pas été retenue.

90. En ce qui concerne le point 9, sous-point III : Propositions de discussion du Groupe de la stratégie du MAB : un Réseau mondial des régions de biosphère, la République de Corée a proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du CIC en 2017. L'Allemagne, appuyée par l'Argentine, le Burkina Faso, l'Égypte, la Hongrie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Mexique, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Suisse, a demandé que les réserves de biosphère conservent leur nom, étant donné qu'il figure dans les documents statutaires et a déjà accumulé une certaine image de marque. Le Burkina Faso a cité les conséquences qu'un changement de nom aurait sur certaines législations nationales relatives aux réserves de biosphère. L'Afrique du Sud, appuyée par l'Estonie, a convenu qu'il n'était effectivement pas souhaitable de changer le nom au niveau international, mais a estimé que les pays devraient être autorisés à utiliser le terme qui leur semblait approprié à l'échelon national. La Suède a fait savoir qu'elle utilisait déjà un autre terme, « zone de biosphère », au niveau national. De même, les réserves de biosphère du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont localement appelées « biosphères ». Le Conseil a conclu qu'il n'y avait pas de

consensus quant au changement de nom des réserves de biosphère, mais que chaque pays devrait pouvoir utiliser le terme qui lui semble approprié au niveau national.

#### **X. Propositions de nouvelles réserves de biosphère, extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère**

91. Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à des débats concernant l'ajournement de certaines propositions. Le Secrétaire du Programme MAB a rappelé que l'ajournement d'une proposition n'équivalait pas à un refus, mais avait pour objet d'inciter le pays concerné à améliorer sa proposition conformément aux recommandations techniques émises par le Comité consultatif des réserves de biosphère.

92. Compte tenu des recommandations formulées par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère (2-5 mars 2015) et des débats tenus lors de la réunion du Bureau (8-9 juin), le Conseil a pris les décisions suivantes :

93. **Belezma (Algérie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition, qu'il avait examinée la soumission d'origine en 2014. Le Comité consultatif a rappelé que la proposition couvrait le Parc national de Belezma, situé dans la Wilaya de Batna sur les contreforts des monts de Belezma, connus pour leur flore et leur faune riches, dont plusieurs espèces sont endémiques et/ou menacées. Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé.

94. La proposition couvre une superficie totale de 26 250 ha, se superposant au Parc national de Belezma, dont l'aire centrale représenterait 7 265 ha et la zone tampon et l'aire de transition respectivement 6 518,5 ha et 12 466,5 ha. Le Conseil a pris acte du zonage révisé, avec une augmentation de la superficie totale des aires centrales et une réduction correspondante des aires de transition.

95. Après examen des éléments d'information complémentaires fournis par les autorités nationales au sujet de la législation relative aux parcs nationaux et de leur gestion, ainsi que les éclaircissements apportés quant aux fonctions liées à la conservation, au développement et à la logistique, le Conseil a **approuvé** le site.

96. Le Conseil invite les autorités algériennes à envisager de soumettre une proposition d'extension du site afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national et de préparer un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie.

97. **Patagonia Azul (Patagonie bleue) (Argentine).** Le Conseil s'est félicité que l'Argentine lui propose cette candidature. La réserve de biosphère proposée est située dans le sud du pays, sur la côte de la province de Chubut, et s'étend sur 3 102 005 hectares, avec une aire centrale de 197 315 hectares, une zone tampon de 2 000 000 hectares et une aire de transition de 706 488 hectares. Elle comporte une zone côtière qui jouit de la biodiversité la plus riche de tout le littoral argentin, ainsi que d'importants sites de reproduction, de nourrissage et de migration de diverses espèces d'oiseaux et de mammifères. Punta Tombo, par exemple, abrite la plus vaste colonie de manchots de Magellan de la planète, avec près de 40 % de la population mondiale.

98. La zone constitue par ailleurs un échantillon représentatif de steppe patagonienne, de l'Atlantique sud-ouest patagonien, de plaines et de plateaux. Avec ses caractéristiques géographiques spécifiques, ses nombreuses zones inaccessibles et plus de 50 îles et îles côtières, qui protègent la biodiversité de cette région de Patagonie. Elle comporte en outre

des sites archéologiques et paléontologiques exceptionnels, notamment une vaste forêt pétrifiée.

99. La densité de population humaine du site proposé est très faible, la seule petite ville étant Camarones, dont la population permanente compte 1 680 résidents (1 842 habitants saisonniers) dont 5 % appartiennent à des groupes ethniques autochtones, à savoir les Mapuches, les Tehuelches et les Onas. À l'heure actuelle, la majorité du territoire est occupée par des ranchs ou des établissements ruraux consacrés à l'élevage de moutons, la production de laine représentant une autre activité économique importante. L'histoire de la partie sud du site proposé est liée à l'origine de la Lana Camarones, une laine de première qualité fabriquée localement depuis le XIXe siècle. Parmi les autres activités humaines, on citera la pêche, le tourisme, la cueillette des algues et la culture à petite et moyenne échelle de bivalves autochtones.

100. Divers groupes de recherches émanant d'universités, de centres de recherches et d'organisations non gouvernementales (ONG) étudient la flore, la faune et les ressources économiques du site proposé en vue d'évaluer les risques potentiels et de trouver des solutions ainsi que des mécanismes pour atténuer les effets des facteurs de risque. La province de Chubut a par ailleurs acquis une certaine expérience dans le domaine des réserves de biosphère, dans la mesure où elle en abrite deux nouvellement établies : celle de la péninsule Valdés et une partie de celle des Andes de Patagonie septentrionale.

101. Le Conseil a estimé que le potentiel d'apprentissage et d'échanges avec les deux autres réserves de biosphère était important. Le Conseil a **approuvé** ce site.

102. **Lac Tana (Éthiopie).** Le Conseil s'est félicité de la soumission de cette proposition par l'Éthiopie. Située dans la partie nord-ouest de l'Éthiopie, cette réserve de biosphère proposée abrite le lac Tana, le plus vaste lac du pays, principale source du Nil Bleu, qui offre d'importants services écosystémiques. Cette zone est un point chaud de biodiversité ; reconnue au plan international comme un site ornithologique majeur, elle est d'une importance mondiale pour la diversité génétique agricole. Elle est caractérisée par une affectation des sols extrêmement hétérogène et par des écosystèmes naturels très diversifiés. Les communautés locales ont participé activement à la délimitation, à la planification et au découpage des aires centrales et zones tampons. Sur les 2 031 820 habitants du site proposé, environ 15 000 vivent sur les îles du lac Tana. Le site est tout à fait exceptionnel aux plans culturel, historique, géologique et esthétique, avec de nombreux monastères et églises datant du XIIIe siècle. Les forêts cathédrales autour du lac Tana abritent une diversité exceptionnelle d'arbres et arbustes et de plantes médicinales, et jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité.

103. Le site proposé s'étend sur une superficie totale de 695 885 hectares (aires centrales : 22 841 hectares, dont 15 142 hectares en milieu aquatique ; zones tampons : 187 567 hectares, dont 156 997 hectares en milieu aquatique ; aire de transition : 485 477 hectares, dont 131 179 hectares en milieu aquatique). Le Conseil a observé que sur les plans d'eau, plusieurs aires centrales sont dépourvues de zone tampon, si bien que dans ce cas l'aire de transition adjacente fait alors office de zone tampon. Néanmoins, dans ces cas particuliers, la fonction du découpage en zones n'est pas affectée.

104. Les principales activités économiques sont l'agriculture, la pêche, le tourisme national et international (religieux ou non) et l'extraction de sable. L'intensification de la production et de la commercialisation des produits locaux de la réserve de biosphère proposée, par l'intermédiaire de coopératives et de petites entreprises, sera opérée en collaboration étroite avec les secteurs locaux des services touristiques et de l'hôtellerie. Un logo pour les produits locaux sera mis au point. La réserve de biosphère proposée vise à revaloriser les cultures, savoirs et savoir-faire traditionnels des communautés autochtones,

qui reflètent un mode de vie durable en harmonie avec l'environnement. La restauration des terres pourrait créer des emplois pour les communautés locales et générer des revenus. En 2013, un plan d'action visant à faire de Bahir Dar un modèle de ville verte a été élaboré et présenté avec succès aux parties prenantes et au grand public. Le plan de gestion est en accord avec les plans de développement nationaux, régionaux et locaux. Les partenariats public/privé seront encouragés dans le cadre de la stratégie de développement.

105. Le Conseil a approuvé le zonage révisé et les cartes hydrologiques reçues en réponse à la recommandation du Comité consultatif et a **approuvé** le site.

106. **Gorges du Gardon (France).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition de la France. Le site proposé se situe dans le département du Gard, dans le sud de la France. Il couvre une superficie totale de 45 501 hectares (aire centrale : 7 800 ha, zone tampon : 13 907 ha, et aire de transition : 23 794 ha) et comprend 26 municipalités (250 000 habitants), dont les villes d'Uzès au nord et de Nîmes au sud, ainsi que le Pont du Gard, un site inscrit au Patrimoine Mondial en 1985 et situé dans l'aire centrale. L'aire proposée est un paysage typiquement méditerranéen composé de garrigue, de chênes verts, de la rivière Gardon et de falaises, et renferme des espèces menacées et protégées telles que le vautour percnoptère, l'aigle de Bonelli et l'orchidée bécasse. Cette région est connue pour son riche patrimoine culturel, architectural et historique. Les principales activités humaines sont l'agriculture, le tourisme (450 000 visiteurs par an) et les services (64 % des institutions économiques interrogées). Parmi les principales activités agricoles figurent la production de vin située dans la zone tampon, qui emploie de nombreux habitants. Par ailleurs, une huile d'olive en quantité limitée mais de très haute qualité est produite près de Nîmes depuis 2006 (Picholine). La région produit également des *Tuber melanosporum* (truffes) et des plantes médicinales et aromatiques.

107. Quatorze municipalités, ainsi que les secteurs public et privé, ont participé aux différentes phases de consultation de la proposition afin de concevoir le plan de gestion final. Neuf schémas pilotes mettent l'accent sur l'agriculture durable, l'éducation et la recherche environnementales et la protection de l'environnement. Plusieurs manifestations et réunions ont été organisées à destination du grand public au sujet du contrôle de l'urbanisation. Le site proposé sera géré par le Syndicat mixte des Gorges du Gardon en coopération avec des partenaires locaux et des programmes en cours, tels que l'Agenda 21.

108. Plusieurs villages sont situés à proximité de l'aire centrale où il n'existe aucune zone tampon, et certains d'entre eux connaissent un taux élevé d'urbanisation. Le Conseil a pris acte des éclaircissements apportés quant au zonage et au dispositif de gestion de la conservation à cet égard, reçus en réponse à la demande formulée par le Comité consultatif. Il a également approuvé les éclaircissements requis quant au mécanisme de gouvernance et de coordination de l'aire proposée une fois que le Parc naturel régional aurait été établi. Le Conseil a **approuvé** le site.

109. **Cacique Lempira, Señor de las Montañas (Honduras).** Le Conseil se félicite de cette proposition présentée par le Honduras. La réserve de biosphère proposée est située dans la partie occidentale du pays et couvre une superficie de 168 634,01 hectares (aire centrale : 15 494,88 hectares ; zone tampon : 50 111,33 hectares ; aire de transition : 103 027,89 hectares). Elle fait partie de la région écologique des forêts de pins et de chênes et de la forêt tropicale humide, considérée comme très importante du fait de la diversité de ses conifères et de ses chênes, et de ses très nombreuses espèces menacées et endémiques. Le fort taux d'endémisme parmi la faune sauvage a conduit Conservation International à désigner cette région écologique comme une zone ornithologique endémique et un point chaud de biodiversité. En outre, cette zone est considérée comme une halte essentielle pour les oiseaux migrateurs néotropicaux.

110. Le parc national de la montagne Celaque présente la structure floristique la plus diversifiée de toutes les forêts de nuages du pays. La forêt de nuages est aussi le seul exemple du pays qui intègre les eaux continentales et, à ce titre, elle est la zone protégée la plus importante du Honduras occidental. Le parc national abrite également Cerro Las Minas, la montagne la plus haute du pays (qui culmine à 2 849 m), tandis que ses rivières approvisionnent en eau plus de 100 000 personnes de 120 communautés voisines.

111. La population totale de la réserve de biosphère proposée s'élève à 153 850 habitants, qui vivent principalement dans l'aire de transition. La majorité appartient au groupe ethnique Lenca, qui exerce une forte influence sur les traditions culturelles, l'organisation sociale, l'agriculture de subsistance et d'autres formes de production dans la région. L'activité économique prédominante est l'agriculture traditionnelle (87 %), les principales espèces cultivées étant le maïs et les haricots, et de plus en plus le café. Le tourisme est encouragé dans la ville de Lempira, qui reçoit des touristes locaux et internationaux en nombre croissant. Cette proposition de réserve de biosphère comporte une série d'outils de gestion comme des plans stratégiques de développement municipal et des plans de gestion de l'environnement et des risques.

112. Le Conseil estime que le potentiel d'échanges et de possibilités d'apprentissage avec la réserve de biosphère trinationale Trifinio Fraternidad est très important. Le Conseil a **approuvé** le site.

113. Un message vidéo a été envoyé par le Président de la République du Honduras qui a exprimé l'engagement de son pays avec les programme MAB et les réserves de biosphère.

114. **Bromo Tengger Semeru – Arjuno (Indonésie).** Le conseil se félicite de cette proposition présentée par l'Indonésie. Le site proposé se trouve dans la province de Java oriental et couvre une superficie totale de 413 374,56 hectares (aire centrale : 78 144,50 hectares ; zone tampon : 96 349,55 hectares ; aire de transition : 238 880,51 hectares). L'aire centrale se compose du parc national de Bromo Tengger Semeru (BTSNP) et de la zone forestière protégée de Raden Soerjo. La flore compte 1 025 espèces, dont 226 espèces d'orchidées et 260 plantes médicinales et ornementales. Les familles de plantes les plus répandues dans cette région sont les Fagaceae, les Moraceae et les Anacardiaceae. Plusieurs espèces de mammifères que l'on trouve dans l'aire centrale font partie de la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

115. Le site a une longue expérience et de vastes ambitions en ce qui concerne la promotion du développement durable et représente un exemple de bonnes pratiques à l'échelon régional, national et international. On estime que la zone tampon jouera un rôle important pour ce qui est du développement de l'agriculture, en particulier pour la culture de plantes ornementales, de fruits et de légumes. Une autre activité de production importante dans la zone tampon est l'élevage de bovins, caprins, ovins, chevaux, lapins et poulets qui alimentent, l'économie locale. Deux universités locales, l'Université de Brawijaya et celle d'Airlangga, de concert avec le LIPI (l'Institut indonésien des sciences), ont mis au point un cadre stratégique complet dans les domaines de la durabilité et de l'environnement, qui met en particulier l'accent sur la mise en œuvre de programmes de réduction du carbone, ainsi que sur la gestion de la biodiversité.

116. Le Conseil prend note des activités de recherche en cours dans la région, ainsi que de l'objectif de faire de ce site un laboratoire naturel pour les universités locales de la province. Il se félicite également du plan de gestion préliminaire détaillé qui a été formulé pour ce site, et il encourage les autorités nationales à poursuivre la mise au point d'un plan de gestion adaptatif, comme il a été précisé dans le dossier de candidature, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Le Conseil a **approuvé** le site.

117. Le Conseil a aussi recommandé aux autorités nationales de faire en sorte que les populations autochtones qui vivent dans l'aire centrale conservent leur mode de vie traditionnel, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'incidence des activités touristiques sur cette aire.

118. **Taka Bonerate – Kepulauan Selayar (Indonésie).** Le conseil se félicite de cette proposition présentée par l'Indonésie. Le site proposé se trouve au sud de Sulawesi (Célèbes) et appartient à la province de Sulawesi du sud, dans le kabupaten (subdivision administrative) des Îles Selayar. Elle s'étend sur environ 4 410 736 hectares. L'aire centrale, d'une superficie de 530 765 hectares, est composée de 21 petites îles, dotées de petits récifs frangeants et d'atolls. La zone tampon couvre 702 260 hectares et l'aire de transition 3 177 711 hectares. Les forêts de mangrove servent de rempart contre les vagues violentes de l'océan et constituent à ce titre un refuge et un site de fraie pour différents types de poissons, ainsi qu'un habitat pour de nombreuses espèces de faune, notamment des oiseaux. Ces forêts comptent entre 22 et 26 espèces de mangrove appartenant à 14 familles différentes, telles que la *Rhizophora stylosa* et le *Ceriops tagal*. Plusieurs espèces animales protégées et menacées sont présentes sur le site : deux espèces de tortues, dont la tortue verte, le napoléon, et le dugong.

119. Les autorités nationales visent à faire de ce site le centre principal des activités de conservation des récifs coralliens et une destination touristique majeure à Sulawesi. Elles ont défini un certain nombre d'étapes qui leur permettront d'atteindre cet objectif, par exemple le renforcement de la protection des zones marines protégées, et l'application effective des lois. Malgré l'isolement des îles Selayar, la présence d'une bande d'atterrissage active à Benteng représente un critère important pour le développement du tourisme. Le site proposé est géré selon des modalités collaboratives faisant intervenir de multiples parties prenantes, qui convergeront vers l'organisation de projets témoins, ainsi que d'activités d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement. Le site a vocation à servir de laboratoire d'apprentissage pour les chercheurs, les étudiants, les élus locaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le grand public et d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir la notion de réserve de biosphère.

120. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour les informations détaillées qu'elles ont fournies. Il a par ailleurs accusé réception des informations supplémentaires donnant de plus amples renseignements sur les communautés résidentes, qui comptent 6 673 personnes, dans l'aire centrale. Il a noté que les deux communautés en question, qui sont des villages enclavés, ne se trouvent pas dans la zone de conservation. Le Conseil a **approuvé** le site.

121. Il a encouragé les autorités nationales à mettre en œuvre les mécanismes qu'elles ont proposés, à savoir la mise en œuvre du système de découpage en zones par la diffusion auprès des communautés riveraines des informations juridiques relatives à la réserve de biosphère proposée. Les autorités sont aussi encouragées à renforcer la durabilité des modes de vie traditionnels des communautés locales vivant dans l'aire centrale.

122. **Tang-e-Sayyad et Sabzkuh (République islamique d'Iran).** Le conseil se félicite de cette proposition présentée par la République islamique d'Iran. Le site proposé combine les deux régions de Tang-e-Sayyad et Sabzkuh. Le paysage en est très particulier de par la hauteur et la densité de la couverture végétale. La superficie totale est de 532 878 hectares (aire centrale : 21 234 hectares ; zone tampon : 241 862 hectares ; et aire de transition : 269 782 hectares). L'affaissement du sol, l'activité géologique et la fonte des calottes glaciaires et de la neige ont formé plusieurs zones humides dans la région, où vit une faune rare, par exemple le chat sauvage et le serpent-tigre. Les recherches ont montré que le Karoun abritait 22 espèces de poissons, dont le brochet et le poisson-chat de Mésopotamie.

Le Karoun est le plus vaste fleuve d'Iran, et il traverse l'aire proposée. Pendant la saison froide, les zones forestières vierges de la région accueillent des oiseaux migrateurs comme la cigogne blanche et le flamant rose.

123. La présence de plusieurs cours d'eau et de sources dans le site proposé ont conduit à un développement accru de l'agriculture et de l'élevage. L'artisanat local (tapis, feutre, kilim) et les festivals de culture traditionnelle offrent également un potentiel de développement du tourisme dans la région. La zone de transition comporte des fermes d'élevage, des parcs industriels et des terres agricoles. On envisage la participation des communautés locales comme un moyen de promouvoir l'utilisation optimale et durable des sources d'énergie. Les communautés développeront des produits de l'élevage et de l'agriculture ainsi que de l'artisanat pour le marché local et international. Les autorités nationales espèrent en outre développer le potentiel touristique et écotouristique de la région. Ces activités seront gérées par les communautés locales.

124. L'Université de Shahre Kord souhaite établir le département des ressources naturelles du Zagros central dans le village de Dorak Anari, qui se situe dans la région proposée. Les caractéristiques singulières de la région, telles que sa végétation, ses espèces sauvages, ses zones humides, etc., attirent de nombreux visiteurs d'autres universités et établissements d'enseignement extérieurs, qui se rendent sur place pour les besoins de la recherche et à des fins éducatives. La présence d'un nouveau centre de recherche de l'Université de Shahre Kord dans la région permettra de gérer au mieux et d'assurer la meilleure cohérence des activités de recherche du site.

125. Le Conseil a accueilli favorablement cette nouvelle candidature et a félicité les autorités nationales des informations détaillées qu'elles ont fournies dans le dossier de candidature. Il a pris note avec satisfaction des projets de réhabilitation de certaines terres du site proposé, qui avaient été mises à mal par les activités de pâturage des animaux domestiques. Le Conseil a **approuvé** le site.

126. Il a encouragé les autorités nationales à finaliser le plan de gestion de l'aire proposée en vue de le présenter au Secrétariat du MAB.

127. **Apennin tosco-émilien (Italie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition soumise par l'Italie concernant un site de Toscane et d'Émilie-Romagne, dans la partie septentrionale du centre du pays. Il couvre la crête apennine tosco-émilienne de Passo della Cisa à Passo delle Forbici. Cette partie de la crête marque la limite géographique et climatique entre l'Europe continentale et méditerranéenne. Elle compte 38 municipalités. La superficie totale du site proposé est de 223 229 hectares (aires centrales : 10 110 hectares (dont quatre des points culminants de la région) ; zones tampon : 25 706 hectares ; aire de transition : 187 413 hectares).

128. Le site compte près de 70 % de toutes les espèces présentes en Italie, dont 122 espèces d'oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères et poissons, le loup, l'aigle royal, mais aussi une grande biodiversité végétale avec au moins 260 espèces de plantes aquatiques et terrestres. La principale activité est l'agriculture, de différents types selon les paysages. L'économie du tourisme s'est récemment développée, afin d'améliorer le lien entre tourisme et agriculture avec par exemple l'ouverture de restaurants proposant un menu « zéro kilomètre » composé avec des produits locaux. La vie rurale reste unique et riche (fortifications médiévales, traditions folkloriques) et contribue à la dynamique contrastée du paysage. La quasi-totalité des régions du site présente un grand attrait du point de vue des activités de loisirs et du secteur touristique, ce qui peut représenter une ressource économique importante pour une population permanente de 1 300 habitants dans la zone tampon et de 100 000 habitants dans l'aire de transition, avec 68 500 touristes et saisonniers propriétaires de résidences secondaires. Le Comité consultatif a reconnu

l'existence d'un potentiel pour un réseau de recherche et salué les efforts de promotion et de communication menés sur le site proposé concernant la gestion du tourisme et les activités de conservation, et encourageant l'éducation au développement durable.

129. Le Conseil a aussi pris note du fait que le parc national de l'Apennin toscano-émilien collaborait avec les autorités locales et régionales, et le réseau de zones voisines, et qu'un mémorandum d'accord avait été mis en place pour faire participer les groupes d'action locale, chambres de commerce et associations commerciales et environnementales des différentes parties prenantes, comme Neve e Natura ou Montagna Incantata. Il a aussi noté que la recherche scientifique mentionnée était principalement centrée sur les sciences de la vie ou les aspects relatifs à la conservation, et a encouragé les autorités à travailler davantage sur les aspects sociaux.

130. Le Conseil a pris acte de la présentation d'un mode de gouvernance plus élaboré, en réponse à la demande formulée par le comité consultatif, sans exclusive et global, qui garantisse la participation des parties prenantes locales aux processus de décision, ainsi que d'informations complémentaires sur la gestion du tourisme. Le Conseil a **approuvé** le site.

131. **Alpes de Ledro et Judicaria (Italie)**. Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition de l'Italie, dont l'approbation avait été différée en 2014. Le proposé se situe dans la région de Trente, au nord de l'Italie, entre le site naturel du Patrimoine Mondial des Dolomites et le lac de Garde, et couvre une superficie totale de 47 427 hectares. Le site est représentatif du versant sud des Alpes orientales centrales, comprenant différents habitats non pollués (prairies alpines, forêt, pâturages, landes) ainsi que des cultures traditionnelles. Sa situation stratégique contribue à la richesse de la biodiversité et à la création d'un corridor nord-sud à travers les Alpes, assurant une continuité territoriale entre les aires protégées de la vallée du Pô et des Alpes du Nord. Le site proposé comprend deux sites autour du lac de Ledro et du lac de Carera et figure sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il s'agit également d'un endroit très apprécié pour le tourisme, qui constitue une importante ressource économique pour une population permanente de 15 845 habitants. L'agriculture, autre activité économique principale, se concentre en particulier sur la viticulture, la culture de l'olive et des fruits et légumes, ainsi que sur l'élevage.

132. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni en application des recommandations de 2014 du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB). Il a constaté que les autorités avaient éclairci la question du conflit avec les chasseurs. Il s'est par ailleurs félicité des efforts faits par le comité directeur pour améliorer la communication ainsi que la participation de ces parties prenantes à la gestion du site proposé. Il a pris note avec satisfaction du fait que le statut de corridor écologique des aires centrales et de transition ait été tiré au clair, bien qu'il eût préféré que ces corridors écologiques soient proposés comme des zones tampon, ce qui aurait amélioré la pertinence du découpage. Les plus amples détails fournis concernant les études sociales et les approches participatives dans l'aire proposée ont montré l'ancrage social du processus d'établissement. Enfin, le Conseil a noté que les plans de gestion du tourisme et du parc étaient désormais plus clairs tous les deux. Le Conseil a **approuvé** le site.

133. Le système de gouvernance et de prise de décision décrit semble adapté mais les autorités sont encouragées à l'affiner davantage de façon à ce qu'il soit plus complet et sans exclusive. Compte tenu de ces questions de gestion, le Comité consultatif a encouragé les autorités italiennes à améliorer les différentes enquêtes et à en communiquer les résultats au Secrétariat du MAB.

134. **Delta du Pô (Italie).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition, qui avait été différée en 2014. Le site proposé se trouve au nord de l'Italie, couvre 139 398 hectares et compte 16 municipalités et 120 000 habitants. Plaine façonnée sous l'action du Pô et des activités humaines récentes, c'est le seul delta qui existe en Italie. Il est constitué d'un ensemble de bras de rivières, de systèmes de dunes côtières et de formations sableuses, de lagons, d'étangs de pêche, de marais, de dunes fossiles, de canaux et de forêts de pins maritimes, de vastes zones humides saumâtres, ainsi que de terres cultivées, dominées par la riziculture. Ces paysages confèrent au site une identité unique et abritent un patrimoine de biodiversité exceptionnel en raison de la diversité des habitats. Le site proposé est une destination touristique majeure, et le tourisme constitue l'une des principales activités économiques pour les communautés locales, avec l'agriculture et la pisciculture. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts visant à impliquer les parties prenantes locales dans le processus de consultation.

135. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni, qui a éclairci le fonctionnement du mode de gouvernance et comblé les lacunes en matière de sciences sociales et d'études de la qualité de l'eau. Il a souligné la complexité du système de gouvernance du site proposé, où les parcs régionaux du delta du Pô, l'agence interrégionale du Pô, les universités, les 16 municipalités et les associations locales, entre autres, interagissent ; il a par ailleurs salué le travail effectué par toutes ces institutions en vue d'évoquer et de mettre sur pied un projet commun à tous. Le Conseil a **approuvé** le site.

136. Le Conseil a encouragé la coopération avec les autres réserves de biosphère comportant des écosystèmes deltaïques. Il a également recommandé d'élaborer des plans de recherche comprenant des études socioéconomiques et l'évaluation des incidences du tourisme.

137. **Aksou-Jabagly (Kazakhstan).** Le site proposé se trouve à l'extrémité occidentale des Talassky Alatau, au sud de Karataou, dans le Tien Shan occidental. Sa superficie totale est de 357 734 hectares. L'aire centrale s'étend sur 131 934 hectares, la zone tampon sur 25 800 hectares et l'aire de transition sur 200 000 hectares. Le site abrite 48 % des espèces d'oiseaux dans la région, 72,5 % des vertébrés, 221 des 254 variétés de champignons, 63 des 80 variétés de mousse et 15 des 17 espèces végétales, ainsi que 114 des 180 formations végétales du Tien Shan occidental. Environ 2 500 espèces d'insectes sont actuellement enregistrées sur le territoire du site proposé.

138. Les terres de la région sont principalement utilisées pour l'agriculture, dont il existe différents types : dans la zone de culture pluviale, des cultures céréalières (blé et orge) ; sur les terres arables irriguées, des cultures fourragères (maïs, trèfle, alfalfa). Les populations locales élèvent généralement du bétail, des moutons (mérinos sud-kazakh), des chèvres, des chevaux (trotteurs et Donskaya) et de la volaille (poulets et dindes). Actuellement, le territoire de la zone tampon proposée est visité par les chercheurs et les amateurs de flore et de faune, ainsi que par des touristes ordinaires. À l'heure actuelle, bien qu'Aksou-Jabagly fasse partie des sites touristiques réputés au monde pour l'observation des oiseaux, le potentiel de l'écotourisme à des fins éducatives n'est pas encore suffisamment développé. Les activités de recherche et de suivi menées sur le site proposé comportent notamment l'évaluation de la dynamique démographique de certaines espèces d'oiseaux servant de référence, l'enregistrement des observations d'oiseaux rares, et l'analyse de leur répartition sur le territoire. D'autres études menées concernent la distribution actuelle des mammifères ongulés sur le site et les territoires adjacents, la définition et la situation des populations de mammifères, ainsi que la biologie et l'éthologie des mammifères.

139. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la nouvelle soumission de cette candidature dont l'approbation avait été différée en 2014 dans l'attente que les autorités nationales s'emploient à : (i) élargir la zone tampon pour la protection de l'aire centrale ; (ii)

renforcer les fonctions de développement durable du site ; et (iii) envisager la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontalière avec les pays voisins.

140. Le Conseil a noté que dans le nouveau découpage, la bande de 2 à 3 km le long de la frontière entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan a désormais été intégrée à la zone tampon adjacente à l'aire centrale de la section de l'aire centrale qui n'avait pas de zone tampon dans le précédent dossier de candidature. Il a aussi observé que des éléments tels que l'écotourisme et la consultation des parties prenantes, notamment la participation des communautés locales à la gestion du site, avaient bien été mis en avant dans la nouvelle proposition, et que ces activités contribueraient à renforcer le développement durable de l'aire proposée.

141. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition actualisée et a **approuvé** le site.

142. Il a encouragé les autorités kazakhes à continuer d'étudier la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontalière avec les pays voisins.

143. **Lac Inle (Myanmar)**. Le site proposé se trouve dans le district de Taunggyi, dans le sud de l'État Shan, et s'étend sur une superficie totale de 489 721 hectares (aire centrale : 2 054 hectares ; zone tampon : 125 602 hectares ; aire de transition : 362 065 hectares). Le lac Inle est un lac d'eau douce et serait le deuxième plus vaste lac intérieur du pays. Son écosystème de zone humide du lac abrite 267 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 82 espèces d'oiseaux de marais et 43 espèces de poissons d'eau douce, de loutres et de tortues. En outre, les poissons d'eau douce des marais intérieurs constituent la principale source de protéines pour les habitants d'Inle. Diverses espèces végétales et animales y sont répertoriées et le lac est le lieu de nidation de la grue antigone, menacée à l'échelle mondiale.

144. Outre son importance écologique, le lac Inle est unique de par les caractéristiques socioculturelles de ses habitants locaux et la façon dont ils ont adapté leur mode de vie et leurs moyens de subsistance à leur environnement biophysique. La plupart d'entre eux gagnent leur vie au moyen de méthodes traditionnelles de culture hydroponique, de pêche et de rotation des cultures. Les agriculteurs de l'un des groupes ethniques dominants de la région, les Inthas, pratiquent l'un des types de culture célèbres, l'agriculture sur île flottante, qu'on appelle localement « Yechan » et qui est une forme de culture hydroponique. Le lac Inle et son bassin versant offrent plusieurs services écosystémiques dont les populations locales dépendent directement ou indirectement, notamment : un air pur, une eau propre, un climat plus frais, la tranquillité et la sérénité, des réserves de poissons, des ressources écotouristiques et des destinations touristiques, une partie du système d'approvisionnement en eau de la centrale hydroélectrique, des modes de vie durables et un soutien communautaire.

145. Le Conseil s'est félicité que le Myanmar lui soumette à nouveau cette proposition de réserve de biosphère, dont l'approbation avait été reportée en 2014, qui avait estimé que l'aire centrale comportait une population humaine trop importante (60 000 habitants). Le Conseil du MAB avait ainsi demandé aux autorités nationales du Myanmar de reclasser, lorsque cela était possible, les aires centrales non habitées dans la catégorie de zone tampon. Le Conseil a noté que conformément à sa recommandation, les autorités nationales avaient révisé le découpage des zones de façon que les habitants locaux se trouvent dans la zone tampon et, pour une large part, dans l'aire de transition. Il a aussi noté que la proposition révisée montre qu'aucune activité de développement n'est entreprise dans l'aire centrale et que le tourisme y est très limité.

146. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition actualisée et a considéré qu'il s'agissait là du début d'une coopération à long terme entre le Myanmar et le Programme MAB de l'UNESCO dans les domaines de la culture, de la conservation de la biodiversité et du développement durable. Le Conseil a donc **approuvé** le site.

147. Il a recommandé que les autorités nationales encouragent l'agriculture biologique en cultivant des variétés traditionnelles qui demandent moins d'engrais et de pesticides.

148. **Hanma (République populaire de Chine).** Le site proposé, qui se trouve en Mongolie intérieure, est décrit comme représentant une part importante de la taïga chinoise. Il protège la diversité des écosystèmes forestiers et de ceux des zones humides. Il s'étend sur une superficie totale de 148 948 hectares (aire centrale : 46 510 hectares ; zone tampon : 78 850 hectares ; aire de transition 23 588 hectares). La végétation naturelle est intacte en raison des interactions très limitées avec l'homme. La forêt tempérée froide à conifères est le type de forêt le mieux préservé en Chine et présente une haute valeur scientifique. La végétation joue un rôle important dans la protection des ressources en eau, la purification de l'eau, le maintien de la sûreté écologique dans la région de Heilongjiang et de la rivière Jiliu He, ainsi que dans la protection des espèces sauvages rares.

149. Les produits forestiers de ce site, tels que les myrtilles et autres fruits sauvages, contribuent au développement socioéconomique des communautés de la région. Avec le développement du tourisme, les autorités de Réserve Naturelle de Hanma ont cherché un moyen de renforcer les ressources touristiques pour en faire un secteur clé. Les autorités considèrent que le développement du tourisme écologique dans le site proposé aura un intérêt non seulement économique, mais aussi environnemental, social et paysager. Au moyen d'un soutien logistique, les autorités nationales ont investi dans le développement des infrastructures, notamment avec la création de la station nationale de contrôle des maladies endémiques et d'inspection des ressources dans les réserves naturelles de Hanma. Il est aussi prévu que le site proposé collabore avec des universités, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche afin d'étudier de manière conjointe les fonctions structurelles et les processus de succession des systèmes écologiques forestiers et des écosystèmes de zone humide qu'il renferme.

150. Le Conseil s'est réjoui de recevoir à nouveau cette candidature dont il avait différé l'approbation en 2014. Il a félicité les autorités nationales d'avoir fourni des informations supplémentaires sur la participation de la communauté locale à la gestion du site. Il a pris note du fait que le site était appelé à jouer un rôle essentiel s'agissant de soutenir la culture autochtone de la communauté tribale des Ewenke dont les moyens de subsistance dépendent des ressources de cette région.

151. Le Conseil a observé que conformément à sa recommandation, les autorités nationales avaient modifié le découpage des zones du site proposé de façon que la zone tampon entoure désormais l'aire centrale, sauf dans sa partie septentrionale. Il a donc pris acte de la présentation d'informations complémentaires sur le statut juridique de la zone extérieure à la proposition située au nord de la frontière de l'aire centrale proposée, ainsi que du document portant la signature des autorités de la province de Heilongjiang chargées de la gestion de la zone tampon située à l'est. Le Conseil a donc **approuvé** le site.

152. **Réserve de biosphère en grappe de Gouritz (Afrique du Sud).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition de réserve de biosphère située dans la partie australe de l'Afrique du Sud. Le site proposé s'étend sur 3 187 892,9 hectares (aire centrale : 605 675,3 hectares en milieu terrestre et 3 169,5 hectares en milieu marin ; zone tampon : 1 867 760,3 hectares ; et aire de transition : 711 287,8 hectares) et compte 261 240 habitants (recensement de 2007). C'est une proposition de réserve de biosphère en grappe, divisée en quatre secteurs mitoyens (réserve de biosphère en grappe) dont l'altitude

va du niveau de la mer à 2 240 m. Le Comité consultatif a reconnu le caractère unique du site, qui est le seul endroit au monde où convergent trois points chauds de biodiversité reconnus (Fynbos, Karoo succulent et Maputaland-Tongoland-Albany). Les espèces végétales endémiques y sont très nombreuses (1 325 espèces, dont 182 espèces endémiques du Karoo succulent et 92 espèces de la Liste rouge) de même que les invertébrés menacés, dont sept espèces endémiques de la lucane d'Afrique du Sud et 14 espèces de papillons. Le site est sur l'itinéraire migratoire de grands mammifères tels que le léopard et sert de zone d'alevinage aux espèces marines. Il englobe trois éléments de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO présentant un intérêt archéologique pour l'humanité. La région est essentielle pour ses ressources en eau, en particulier en ces temps de changements climatiques.

153. Comme en ont témoigné un nombre impressionnant de lettres de soutien, le processus de candidature de la réserve de biosphère, qui a démarré en 2005, a été hautement participatif, tout comme le mode de gouvernance qui est maintenant officiellement établi. La région fait face à de profondes difficultés socioéconomiques (taux de chômage élevé, pauvreté généralisée, vastes établissements informels sans services adéquats, augmentation des taux de VIH et de criminalité) que la réserve de biosphère proposée contribuera à résoudre. Une des solutions prometteuses serait de lutter contre le chômage des jeunes en créant des modèles locaux d'entreprises en faveur des pauvres et en développant les emplois liés à l'économie de la biodiversité, ce qui encouragera l'écotourisme dans la région.

154. Le Conseil a félicité les autorités pour les améliorations du découpage des zones, qui distingue désormais des aires centrales, des zones tampons et des aires de transition bien délimitées, conformément aux exigences du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a constaté que de vastes consultations avaient été menées auprès des parties prenantes pendant le processus de candidature. Le Conseil a **approuvé** le site.

155. Il a encouragé les autorités à consolider le plan de gestion globale de l'ensemble de la réserve de biosphère.

156. **Magaliesberg (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif se félicite que cette candidature lui soit à nouveau présentée. La réserve de biosphère proposée s'étend sur une superficie de 357 870 hectares (aire centrale : 58 212 hectares ; zone tampon : 109 561 hectares ; aire de transition : 190 097 hectares). Située entre les villes de Pretoria et Johannesburg à l'est et de Rustenburg à l'ouest, elle compte 262 106 habitants. Le site se trouve à l'interface des deux grands biomes africains – les pâturages des grands plateaux du centre, et la savane subsaharienne – et comporte des vestiges d'un troisième biome, la forêt afro-montagnarde. La riche biodiversité, qu'il importe de préserver, comporte des espèces florales telles que l'*Aloe peglerae* et le *Frithia pulchra*, ainsi que des espèces animales comme le *Myosorex varius*, l'*Hippotragus niger*, et 443 espèces d'oiseaux qui représentent 46,6 % de toutes les espèces ornithologiques de la sous-région de l'Afrique australe. En outre, la région, d'une beauté spectaculaire, présente des caractéristiques naturelles uniques, un riche patrimoine culturel, ainsi qu'un intérêt archéologique, avec le « Berceau de l'humanité », qui fait partie d'un site du patrimoine mondial vieux de quatre millions d'années.

157. Le site proposé, où les niveaux de chômage et de pauvreté sont élevés, est voisin d'une grande infrastructure urbaine, ce qui influe sur son mode de développement et sur son économie, dominée par les activités du secteur primaire (agriculture, extraction minière), développement urbain et tourisme. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que la mise en œuvre du plan de gestion de la biosphère ouvrirait un certain nombre de nouvelles perspectives à la collectivité, en partenariat avec le secteur privé, et limiterait l'incidence du secteur industriel. Elle stimulera la conservation et favorisera, entre autres, le tourisme,

l'agriculture et les pratiques durables (énergie solaire, économies d'eau). Une forte marque identitaire distinctive sera développée.

158. Le Conseil a félicité les autorités pour l'amélioration du découpage des zones, qui exclut le centre nucléaire de Pelindaba et ses alentours. Sur la base de nouvelles consultations, le zonage révisé respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a accusé réception des informations complémentaires concernant l'établissement d'une structure de coordination permanente dérivée de celle de l'actuel Conseil qui est hautement participative.

159. Le Conseil a donc **approuvé** le site.

160. **Massif d'Anaga (Espagne).** Le Conseil s'est réjoui de recevoir à nouveau cette candidature. La nouvelle proposition tient compte des précédentes recommandations formulées par le Conseil en 2014, puisqu'elle intègre les zones marines et côtières dans la réserve de biosphère proposée. Le site se trouve dans le nord-est de l'île de Ténérife, aux Îles Canaries. Il s'étend sur 48 727,61 hectares au total, dont 15 489,01 hectares en milieu terrestre et 33 238,6 hectares en milieu marin (aire centrale : 1 973,58 hectares ; zone tampon : 9 335,46 hectares ; aire de transition : 44 328,13 hectares).

161. Le massif d'Anaga abrite une grande diversité d'animaux, notamment de reptiles, d'oiseaux et de poissons ; les invertébrés en particulier sont très représentés, avec 1 900 espèces enregistrées. Le site proposé se compose de quatre zones naturelles protégées (un parc rural et trois réserves naturelles intégrales), ainsi que de zones rattachées au réseau Natura 2000, notamment une zone spéciale de protection des oiseaux et des zones spéciales de conservation. D'un point de vue géologique, le massif est l'une des plus anciennes formations de l'île, certaines roches étant vieilles de sept à neuf millions d'années. Sur cette longue période, la zone a connu plusieurs cycles d'activité volcanique et érosive qui ont abouti à une riche mosaïque géologique et géomorphologique.

162. Au total, 22 249 personnes vivent à titre permanent sur l'aire proposée pour la réserve de biosphère. Tous les résidents sont concentrés dans l'aire de transition. Historiquement, l'agriculture, l'élevage (notamment des chèvres), les activités forestières et la pêche ont été les principales activités économiques, depuis les premiers établissements humains. Avec l'avènement du tourisme, dans les années 1960, de meilleures offres de revenus et la baisse du nombre d'écoles ont entraîné la migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines les plus proches (Santa Cruz, La Laguna).

163. Le Conseil, reconnaissant que la réserve de biosphère proposée représentait une occasion de promouvoir ce patrimoine culturel et de développer dans le même temps le tourisme durable, a **approuvé** ce site.

164. **Meseta ibérique (Espagne/Portugal).** Le Conseil s'est félicité de cette candidature conjointe du Portugal et de l'Espagne. La réserve de biosphère transfrontalière proposée comprend les provinces de Salamanque et de Zamora en Espagne, et de Terra Quente et Terra Fria au Portugal, et s'étend sur 1 132,606 hectares (aire centrale : 106 934 hectares ; zone tampon : 636 654 hectares ; aire de transition : 389 018 hectares). Elle se caractérise par une grande variété au niveau des paysages, des éléments orographiques et de l'usage des sols. Les altitudes varient entre 100 mètres et 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le site compte de nombreuses espèces phares, dont certaines font l'objet de projets de conservation, telles que la cigogne noire (*Ciconia nigra*), le vautour égyptien (*Neophron percnopterus*), l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), le hibou grand-duc (*Bubo bubo*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), et le loup ibérique (*Canis lupus signatus*).

165. Au total, 304 627 personnes vivent sur le site proposé, une très faible proportion habitant dans l'aire centrale. Le site comporte également un patrimoine bâti composé d'édifices datant des époques romaine et médiévale. Les vestiges de forts, châteaux et remparts que l'on trouve dans certaines localités comme San Felices de los Gallegos, dans la province de Salamanque, témoignent des guerres fréquentes entre les royaumes espagnol et portugais au Moyen Âge. En outre, la région est riche d'un patrimoine culturel unique qui trouve son expression dans l'architecture, les coutumes, les traditions et le folklore. Les traditions anciennes telles que l'élevage de troupeaux nomades se retrouvent dans un réseau de chemins de transhumance, connu sous le nom de Cañadas Reales, qui a été ajouté en 2007 à la liste indicative de sites susceptibles d'être inscrits ultérieurement à la Liste du patrimoine mondial.

166. Le Conseil a reconnu que la réserve de biosphère proposée avait le potentiel de renforcer les activités durables locales telles que la production d'énergies renouvelables, et qu'elle représentait une contribution essentielle à l'expansion du tourisme durable. En outre, les nouveaux revenus générés pour les communautés locales, ainsi que la coopération entre les deux pays, devraient inverser la tendance de l'exode rural et redynamiser le territoire concerné.

167. Bien que dans la partie septentrionale de la réserve de biosphère proposée l'aire centrale ne soit pas entièrement couverte par une zone tampon, elle est entourée par une zone protégée Natura 2000, située à l'extérieur de l'aire proposée. Le Conseil a **approuvé** ce site.

168. Il a conseillé aux autorités nationales de renforcer la coopération avec la zone protégée Natura 2000.

169. **Langbiang (Viet Nam).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de site dans la province de Lam Dong. La superficie totale est de 275 439 hectares (aire centrale : 34 943 hectares ; zone tampon : 72 232 hectares ; aire de transition : 168 264 hectares). L'aire centrale est constituée par la partie du parc national de Bidoup Nui Ba où la politique nationale de paiement pour les services écologiques a été appliquée en premier. La biodiversité de la région est très riche, et compte de nombreuses espèces menacées au Viet Nam et figurant sur les listes rouges internationales. L'aire centrale formera un corridor de biodiversité, maintenant l'intégrité de 14 écosystèmes tropicaux qui subsistent dans le sud-est du pays en particulier et dans le pays en général. Elle constitue également l'habitat de nombreuses espèces de faune sauvage, notamment classées dans la catégorie des espèces rares ou menacées et figurant dans la liste rouge vietnamienne, telles que l'ours malais (*Helarctos malayanus*) et sur la Liste Rouge Internationale.

170. On espère que le site proposé contribuera à soutenir et encourager le développement économique, le développement des ressources humaines, et la durabilité socioculturelle et écologique. Des activités relatives, par exemple, à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies de forêts renforceront la participation des communautés à la conservation de la nature et permettront d'augmenter leur niveau de vie. Les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche sont les principales sources d'emploi pour les communautés locales. Parmi les espèces cultivées, les fleurs, le café et le thé sont les plus importantes en termes de revenus générés pour la région. Un certain nombre de projets d'investissements sont prévus dans l'aire centrale et la zone tampon dans le but d'en améliorer la gestion globale et la protection. Des travaux de recherche sur la faune et la flore et la diversité des autres ressources y sont également menés.

171. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour le détail des informations fournies. Il a applaudi la participation des communautés locales, en particulier des populations

autochtones, à la conception et à la gestion du site proposé. Il a par ailleurs pris note des informations supplémentaires fournies sur la façon dont les autorités nationales réussissent à éviter que les activités des 1 182 habitants autochtones de l'aire centrale ne compromettent l'intégrité de celle-ci. Le Conseil a salué les autorités nationales qui ont autonomisé les populations autochtones en mettant en œuvre un plan de paiement pour les services écologiques ainsi qu'en employant des membres des minorités ethniques comme gardes-chasse. Le Conseil a **approuvé** le site.

172. Il a conseillé aux autorités nationales de mettre au point un plan de gestion intégré couvrant l'ensemble des trois zones de la réserve de biosphère proposée. Les autorités ont également été invitées à fournir une carte topographique du Parc National de Bidoup Nui Ba qui en montre clairement les limites.

**173. Candidatures dont l'approbation est recommandée dans l'attente de la présentation de certains éléments d'information**

174. **Monts de Tlemcen (Algérie).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de la proposition concernant les Monts de Tlemcen qu'il avait examinés en 2014. Le Conseil a rappelé que le Parc national de Tlemcen était situé dans la Province de Tlemcen, qui abrite une riche biodiversité, des sites archéologiques importants, des paysages culturels et des grottes. Le Conseil a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé. Telle qu'elle est proposée aujourd'hui, la réserve de biosphère couvrirait une superficie totale de 8 225 ha, correspondant aux limites du Parc national de Tlemcen, dont l'aire centrale représenterait 1 338 50 ha, et la zone tampon et l'aire de transition respectivement 3 422,5 et 3 464,04 ha. Bien que le zonage ait été révisé par rapport à la soumission d'origine, à travers une réduction de la superficie totale des aires centrales leur permettant ainsi d'être entourées d'une zone tampon et d'aires de transition, le Comité consultatif a noté que sa principale recommandation de 2014 n'avait pas été prise en considération, étant donné que la réserve de biosphère proposée n'intégrait aucune zone en dehors du parc national.

175. Le Conseil a donc prié les autorités algériennes de soumettre des informations complémentaires sur la base des suggestions suivantes :

- Afin de prendre en compte plus efficacement les questions et les partenaires du développement économique et urbain à l'échelle régionale autour du Parc national de Tlemcen, la réserve de biosphère proposée, conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, devrait être élargie afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national.
- Des cartes détaillées et actualisées - assorties d'une justification de la délimitation des zones - devraient être fournies.
- Un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie qui inclut des zones en dehors du Parc national de Tlemcen devrait être préparé.

176. Le Conseil a donc **approuvé cette proposition à condition** qu'il soit satisfait aux demandes formulées ci-dessus et que les éléments d'information pertinents soient communiqués au Secrétariat du MAB au plus tard le 15 février 2016. Le bureau évaluerait ces informations ; si elles étaient jugées satisfaisantes alors le site deviendrait immédiatement une réserve de biosphère. Le Secrétariat l'annoncerait et en informerait les autorités algériennes.

177. **Agasthyamala (Inde).** Le Conseil s'est félicité du site proposé, qui se trouve dans la partie la plus au sud des Ghats occidentaux, avec un point culminant à 1 868 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Il s'étend sur 350 000 hectares, l'écosystème principal étant la forêt tropicale, et dépend des districts de Tirunelveli et Kanyakumari au Tamil Nadu et de Thiruvananthapuram et Kollam au Kerala, en Inde du Sud. Le zonage se répartit comme suit : aire centrale : 113 500 hectares ; zone tampon : 144 500 hectares ; aire de transition : 92 000 hectares. Le site serait l'un des points chauds des Ghats occidentaux. Il abrite 2 254 espèces de végétaux supérieurs, dont 405 sont endémiques. C'est aussi un réservoir génétique exceptionnel de plantes cultivées, en particulier de cardamome, jamelonier, noix de muscade, poivre et bananes plantain. Il comporte en outre trois sanctuaires animaliers – Shendurney, Peppara et Neyyar, ainsi que la Réserve de tigres de Kalakad-Mundanthurai.

178. Un certain nombre d'établissements tribaux, pour une population totale de 3 000 personnes, se situent dans l'aire centrale du site proposé, tandis que des familles non tribales vivent aux abords des forêts. Ces populations utilisent toutes sortes de ressources biologiques pour leur subsistance mais ne participent que rarement à des échanges commerciaux. Grâce à des méthodes reposant entre autres sur la planification participative, ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités qui réduisent leur dépendance vis-à-vis des forêts tout en leur fournissant des moyens de subsistance plus productifs, les populations tribales ont été autonomisées au plan économique, de sorte qu'elles se sont détournées d'activités telles que la récolte illicite de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers. Ce mode de fonctionnement a été rendu possible par des micro-financements, associés à des micro-entreprises, et par la promotion de groupes d'autonomie solidaire, grâce à un fonds renouvelable créé au niveau du village à partir d'une subvention de démarrage.

179. Les instituts de recherche ci-après prennent part à des activités de recherche fondamentale et appliquée dans la région : le Jardin botanique tropical et Institut de recherche (TBGRI) du Kerala, le Centre d'ornithologie et d'histoire naturelle Salim Ali (SACON), les académies de sciences forestières du Kerala et du Tamil Nadu, et le Central Inland Fisheries Research Institute.

180. Le Conseil s'est félicité de cette proposition et a noté combien les autorités nationales s'attachaient à faire participer et à autonomiser la communauté locale. Il a aussi apprécié le fait que la stricte conservation de l'aire centrale n'ait pas été affectée par la présence d'une population de 3 000 personnes et que ladite aire centrale soit décrite comme intacte. Il a encouragé les autorités nationales à continuer d'assurer un suivi et une gestion scientifique rigoureux de l'ensemble du site, en particulier de l'aire centrale, afin d'en préserver la conservation et les fonctions de développement durable.

181. Le Conseil a remarqué que la partie tout à fait au nord de l'aire centrale n'était pas bordée d'une zone tampon et a demandé aux autorités nationales de donner des éclaircissements sur le statut juridique de la zone extérieure attenante à cette partie de l'aire centrale. Si cette dernière n'est pas protégée, le Conseil a recommandé qu'on lui assure une protection juridique.

182. Le Conseil a donc **approuvé cette proposition à condition** qu'il soit satisfait aux demandes formulées ci-dessus et que les éléments d'information pertinents soient communiqués au Secrétariat du MAB au plus tard le 15 février 2016.

183. **Candidatures différées**

184. **Theniet El Had (Algérie).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de la proposition concernant Theniet El Had, qu'il avait examinée en 2014. Il a rappelé que le Parc national de Theniet El Had, situé dans le massif de l'Ouarsenis, à l'ouest de l'Atlas central algérien, abritait des mammifères rares et plusieurs essences d'arbres, tels que le cèdre de

l'Atlas, ainsi que des espèces végétales de très grande valeur en matière de conservation. Il a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé, et notamment, qu'un « projet d'extension de la future réserve de biosphère de Theniet El Had était prévu afin que cette dernière puisse remplir pleinement ses trois fonctions ». Ce projet d'extension concernerait une superficie d'environ 8 100 ha répartis sur trois aires biogéographiques distinctes. Toutefois, bien que des cartes de zonage indiquant la portée de l'extension aient été fournies, le Conseil a conclu que le travail n'était pas terminé, les données relatives à la superficie totale des zones et les autres informations de base concernant la gestion de la réserve de biosphère proposée étant toujours uniquement axées sur le parc national. Les données de zonage fournies indiquent notamment que la superficie totale de la réserve de biosphère proposée représenterait 3 424 ha, les aires centrales couvrant 407 ha, les zones tampons 637 ha et l'aire de transition, 2 380 ha.

185. Le Conseil a **différé** cette nomination et a invité les autorités algériennes soient invitées à envisager de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- Afin de prendre en compte plus efficacement les questions et les partenaires du développement économique et urbain à l'échelle régionale autour du Parc national de Theniet El Had, la réserve de biosphère proposée, conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, devrait être élargie afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national. À cette fin, le projet d'extension proposé, qui consiste à ajouter une aire de transition d'environ 8 100 ha, pourrait être un bon point de départ.
- Un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie couvrant des zones en dehors du Parc national de Theniet El Had devrait être préparé.

186. **Khakassie (Fédération de Russie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition de la Fédération de Russie concernant un site se trouvant au centre des massifs de l'Altaï et des Saïan en République de Khakassie. La réserve de biosphère proposée comporte les deux entités distinctes, de la réserve naturelle nationale de Khakassie. D'une superficie totale de 2 871 400 hectares (aire centrale : 100 499 hectares ; zone tampon : 416 353 hectares ; aire de transition : 2 354 548 hectares), elle fait partie de la réserve de Khakassie, zone naturelle protégée représentant un complexe unique de paysages de steppe et de taïga. Elle est située dans la région montagneuse de l'Altaï et des Saïan, au cœur du continent eurasiatique, et fait partie de la liste Global 2000 du WWF, des régions écologiques vierges ou quasi intactes qui concentrent 90 % de la biodiversité de la planète.

187. Les conditions climatiques et naturelles offrent une diversité de paysage et de régions écologiques vierges ou quasi intactes telles que des lacs, montagnes, forêts et prairies sèches, entre autres. La biodiversité du site, riche et exceptionnelle, concerne aussi bien la faune (300 espèces d'oiseaux, 69 de mammifères, 32 de poissons, amphibiens, reptiles et insectes) que la flore (arbres, arbustes, plantes de marécages et de marais salants).

188. Dans cette aire très préservée, le tourisme est l'une des principales activités économiques. Des programmes-pilotes axés sur le développement durable, l'écotourisme et d'autres types de tourisme (scientifique, pédagogique, de loisirs ou tourisme rural), ainsi que sur la recherche sur les espèces animales rares et menacées, et sur l'éducation environnementale, ont été lancés. Le Conseil a noté que la stratégie pour la définition des politiques en matière de suivi, de recherche et d'environnement pour le site proposé était élaborée par le Conseil technique et scientifique de la réserve naturelle de Khakassie.

Plusieurs études ont été réalisées dans le cadre du programme de l'ONU et du Fonds pour l'environnement mondial (PNUD/FEM) pour la conservation de la biodiversité dans la région écologique de l'Altaï et des Saïan. Le site proposé serait géré par un conseil de coordination représentant des experts, les autorités et les communautés locales. Les activités prévues sont centrées sur la conservation de la nature, la recherche sur le patrimoine culturel et la promotion d'une bonne gestion du tourisme, l'intention étant d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes innovants pour offrir des moyens de subsistance durables aux populations locales.

189. Le Conseil a estimé que les informations fournies concernant le fonctionnement des deux entités dans le cadre d'une réserve de biosphère intégrée étaient insuffisantes. Il a fortement encouragé les autorités à envisager de proposer la création de deux réserves de biosphère distinctes, l'une pour l'écosystème de steppe et l'autre pour l'écosystème de taïga montagnaise. Il a en outre encouragé les autorités à présenter de nouveaux dossiers de candidatures baptisant chacun des sites d'un nom différent et distinct de celui des zones protégées existantes. Il a enfin demandé aux autorités de donner de plus amples informations sur l'emplacement des mines et des activités menées en lien avec ces mines si elles se trouvent dans les réserves de biosphère proposées. Le Conseil a **ajourné** cette proposition.

190. **Tajo/Tejo (Espagne/Portugal).** Le Conseil a pris note de la soumission de la réserve de biosphère de Tajo/Tejo proposée par les autorités espagnoles dans le cadre d'une candidature pour une réserve de biosphère transfrontalière. Comme ce dossier de candidature est incomplet, le Conseil a **différé** l'examen de cette proposition et a encouragé les autorités de l'Espagne et du Portugal à soumettre leur proposition avant le 30 septembre 2015 afin de compléter le dossier de candidature

191. Retrait de dossiers de candidature relatifs à des propositions de nouvelles réserves de biosphère

192. Le Secrétariat a informé le CIC que deux pays lui avaient fait parvenir un courrier officiel en vue de retirer de nouvelles propositions de réserves de biosphère. Le Conseil a ensuite pris acte du retrait du dossier des propositions de réserves de biosphère suivantes : Rio Grande (Bolivie) et île de Cozumel (Mexique).

193. Avec 20 nouvelles réserves de biosphère, dont une transfrontalière, le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) compte désormais 651 sites, dont 15 réserves transfrontalières réparties dans 120 pays et le premier site d'un nouveau membre du Réseau, le Myanmar.

## **XI. Examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations**

194. Le Secrétariat a présenté ce point en indiquant que 41 rapports d'examen périodique et 30 rapports de suivi avaient été examinés par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère à sa dernière session. Parmi ces rapports figuraient 21 réponses de pays aux lettres envoyées par le Secrétariat du MAB concernant la mise en œuvre de la Stratégie de sortie. Trois pays avaient envoyé des informations supplémentaires qui ont été examinées par le Bureau du CIC-MAB.

195. Le rapporteur du Bureau du CIC-MAB a ensuite présenté les résultats des délibérations du Bureau, qui s'était penché sur les recommandations par catégorie, lesquelles étaient surlignées de différentes couleurs dans les tableaux figurant aux annexes 1 et 2 du document de sorte de faciliter les discussions. Ces catégories incluaient : a) les sites qui répondait aux critères, ce que le Conseil devait officiellement reconnaître,

conformément au paragraphe 4 de l'article 9 du Cadre statutaire ; b) les sites qui ne répondaient pas aux critères, et qui nécessitaient la prise de mesures supplémentaires (paragraphe 5 de l'article 9 du Cadre statutaire) ; c) les sites pour lesquels il n'existait pas suffisamment d'informations pour déterminer s'ils répondaient ou non aux critères.

196. Le Conseil a formellement reconnu que de nombreux sites étaient conformes aux critères du Cadre statutaire et a adopté les recommandations ci-après :

197. **Réserve de biosphère de la péninsule de Mornington et de la baie de Western Port (Australie).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la péninsule de Mornington et de la baie de Western Port, qui a été désignée comme telle en 2002. Le Conseil a noté des changements mineurs dans les différentes zones de la réserve, en particulier au niveau de la délimitation de l'aire centrale marine, qui s'étend sur 4 450 ha. Cette aire abrite de nombreuses communautés biologiques réparties sur une vaste étendue géographique centrée sur une baie marine. La composante terrestre de la réserve est constituée d'une péninsule qui sépare les baies de Western Port et de Port Phillip et la partie sud du bassin hydrographique de Western Port, ainsi que de plusieurs îles au sein de la baie de Western Port.

198. On rapporte que depuis l'obtention du statut de réserve de biosphère en 2002, la limite de croissance urbaine a été largement repoussée et que certaines zones autrefois agricoles font maintenant l'objet de projets de construction immobilière à un rythme effréné. Cette expansion rapide se répercute sur la biodiversité de la région. Un tel développement est susceptible de modifier l'équilibre économique de la réserve de biosphère, exerçant des pressions sur les activités agricoles traditionnelles qui se traduisent par des pertes de terres cultivables désormais affectées au logement.

199. Les activités humaines telles que la pêche commerciale, l'élevage de bétail, le défrichage et ses conséquences sur la qualité de l'eau, ainsi que les pressions énormes qu'elles exercent sur l'environnement marin ont rendu essentiel de trouver une solution au problème de l'utilisation durable des ressources dans la région. Le Conseil a observé que les autorités nationales n'avaient pas développé de plan de gestion globale de la réserve de biosphère.

200. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que les autorités nationales élaborent un plan de gestion globale de la réserve de biosphère dans un avenir proche.

201. **Réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1986. Il a félicité le pays pour les efforts qu'il déploie afin de prendre en considération les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1999. L'implication de la population et la gestion participative du site ont été considérablement améliorées et un « Comité de développement » a été créé en vue de la gestion conjointe de la réserve de biosphère. La mise en place d'un modèle d'accès et de partage des bénéfices pour les activités de chasse est une incitation efficace pour accroître la sensibilisation à la conservation. Le Conseil s'est félicité du partenariat établi avec le secteur privé, qui offre des opportunités d'emplois verts aux communautés locales. Le plan de gestion actuel (2004-2013) est en cours de révision pour 2015-2020, en accord avec d'autres plans de développement sectoriels locaux, nationaux et régionaux. Depuis 2000, les activités d'agriculture, de pêche et de cueillette sur le territoire de la réserve de biosphère sont strictement réglementées. L'empiètement sur les aires protégées a diminué, ce qui indique clairement l'efficacité de la gestion intégrée du site.

202. Un nouveau zonage a été conçu sur la base d'une vaste consultation avec les parties prenantes, et une carte et un plan de gestion actualisés ont été élaborés en 2002. La carte de zonage a été adoptée par décret présidentiel en 2005. La superficie totale a légèrement diminué et représente désormais 476 596 ha, dont une aire centrale réduite couvrant 102 840,6 ha et une zone tampon élargie, s'étendant sur 373 756,1 ha. La limite de l'aire de transition n'est pas bien définie ; toutefois, l'emplacement actuel des aires de développement est délimité par les villages adjacents à la zone tampon, et le nombre d'habitants est déclaré dans l'examen périodique. Le Conseil a conclu que bien que la limite de l'aire de transition ne soit pas clairement définie, cela n'affecte pas l'intégration des trois fonctions.

203. Le Conseil a considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir, avant le 30 septembre 2015, une carte de zonage à trois couleurs indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et une aire de transition délimitée. Les autorités sont également encouragées à finaliser et à soumettre un plan de gestion.

204. **Réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames (Burkina Faso).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction ce deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames, désignée en 1987. Il a félicité les autorités pour leurs efforts visant à appliquer les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1997. À cet égard, le Conseil a constaté le renforcement des agents chargés de la coordination et de la gestion de la réserve de biosphère, ainsi que l'implication des communautés locales dans la conception du plan de gestion et la mise en œuvre d'activités de développement visant la population locale. Il a également pris note des activités de recherche menées et des partenariats établis avec les universités.

205. Le Conseil a noté que la carte fournie avec le rapport d'examen périodique n'indiquait aucune aire de transition, ce qui est en contradiction avec l'aire de transition de 28 000 ha déclarée dans le formulaire de candidature.

206. Le Conseil a également noté que les autorités nationales avaient utilisé le formulaire d'examen périodique destiné aux réserves de biosphère transfrontalières, qui met l'accent sur les questions transfrontalières, malgré le courrier que leur avait envoyé le Secrétariat du MAB afin de les alerter de cette erreur. Par conséquent, la plupart des informations demandées font défaut, ce qui empêche le Conseil de déterminer si le site satisfait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

207. Le Conseil a donc demandé aux autorités nationales de soumettre, par le biais du formulaire officiel, leur examen périodique ainsi que toutes les annexes et documents de support demandés avant le 30 septembre 2015, en vue de leur examen lors de la session de 2016. Il a demandé au pays de fournir des informations détaillées sur le zonage, les fonctions d'appui logistique et de développement et la gouvernance de la réserve de biosphère.

208. **Réserve de biosphère du W (Burkina Faso, partie de la réserve de biosphère transfrontalière du W avec le Bénin et le Niger).** Le Conseil s'est félicité de ce premier examen périodique du secteur national burkinabé de la réserve de biosphère transfrontalière du W créée en 2002 entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Il a noté que les autorités nationales avaient utilisé le formulaire d'examen périodique destiné aux réserves de biosphère transfrontalières, qui met l'accent sur les questions transfrontalières, malgré le courrier que leur avait envoyé le Secrétariat du MAB afin de les alerter de cette erreur. Par conséquent, la plupart des informations essentielles au niveau national font défaut, ce qui empêche le Conseil de déterminer si le site satisfait aux critères du Cadre

statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En outre, il est difficile de séparer les informations relatives au site transfrontalier et celles qui concernent le site national.

209. Le Conseil a demandé aux autorités nationales de soumettre, par le biais du formulaire officiel, leur examen périodique du secteur national de la réserve de biosphère transfrontalière ainsi que les annexes et les documents de support demandés avant le 30 septembre 2015, en vue de leur examen lors de la session de 2016. Il a demandé au pays de fournir des informations détaillées sur les mesures de conservation, l'amélioration des fonctions d'appui logistique et de développement et la structure de gouvernance.

210. **Réserve de biosphère de Charlevoix (Canada).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1989, qui se situe à environ 80 km à l'est de la ville de Québec et qui borde le fleuve Saint-Laurent au nord. La réserve de biosphère de Charlevoix abrite de riches écosystèmes tels que des zones agricoles, des rivières, des marais salants et des replats de marée, des toundras de montagne ainsi que des forêts de conifères et des forêts mixtes, ces dernières couvrant 80 % de la réserve de biosphère. (La région actuelle comprend trois aires centrales d'une superficie totale de 536 km<sup>2</sup>, une zone tampon de 3,575 km<sup>2</sup> et une aire de transition de 500 km<sup>2</sup>.) Les principales activités sont les services, l'industrie et le commerce et l'agriculture ; 30 000 habitants vivent dans cette région, qui accueille près de 900 000 visiteurs chaque année.

211. Le Conseil a noté que plusieurs initiatives de conservation avaient été lancées ou appuyées par la réserve de biosphère de Charlevoix. Il a également noté que d'autres activités étaient prévues dans les zones tampons et les aires de transition. En outre, des efforts ont été déployés en ce qui concerne l'intégration des questions de développement durable dans différentes activités, en particulier le tourisme de loisirs, l'agriculture et la sylviculture, mais aussi dans l'éducation environnementale. Le Conseil a également noté avec satisfaction les efforts consentis au cours des dix dernières années afin d'améliorer la gouvernance par la *Corporation de la Réserve de biosphère de Charlevoix*.

212. Le Conseil a noté que le rapport d'examen périodique avait été rédigé par deux experts qui ont formulé plus de 40 recommandations afin que le site remplisse les critères selon un calendrier précis. Il a noté que l'une des recommandations de l'expert consistait à élargir le site de 4 600 km<sup>2</sup> à 6 870 km<sup>2</sup>. Il a toutefois constaté avec inquiétude le manque de fonds et de personnel compétent pour coordonner la réserve de biosphère, et noté par ailleurs que le zonage n'était pas clair.

213. Sur la base des informations contenues dans le rapport, le Conseil a estimé que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois noté la forte probabilité que le site remplisse les critères, si des financements adéquats et des ressources en personnel suffisantes lui sont fournis. Le Conseil a demandé aux autorités de communiquer au Secrétariat une carte de zonage détaillée, et a encouragé le Comité national canadien du MAB à fournir un soutien adéquat à la réserve de biosphère afin qu'elle puisse satisfaire aux recommandations, ainsi qu'à présenter les possibilités de financement de la réserve de biosphère à partir de sources fédérales, provinciales et privées avant le 30 septembre 2015.

214. **Réserve de biosphère de Yancheng (Chine).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère qui a été désignée comme telle en 1992. La zone protégée comporte divers types d'écosystèmes dans la zone protégée : écosystème de zone humide de littoral primaire, écosystème estuarien, écosystèmes marins des eaux du large, et divers écosystèmes artificiels. Elle compte un dixième de toute la biodiversité côtière de Chine.

215. Le Conseil a pris note des conclusions détaillées de l'examen décennal effectué sur place par une équipe d'experts et organisé par le comité national chinois du MAB. Cet examen a révélé les accomplissements réalisés au cours de ces dix dernières années ainsi que les points négatifs. Sur la base de ce rapport d'examen, le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités nationales :

- de coopérer avec les propriétaires des terres situées dans la réserve et aux alentours;
- d'adopter une approche scientifique pour les méthodes de développement économique aux abords de la réserve de biosphère ;
- d'établir un plan d'enquête sur les conditions locales et une méthode de suivi qui soient systématiques ;
- d'assurer un suivi rigoureux et scientifique de l'activité humaine au sein de la réserve ;
- d'envisager la mise en place d'un système de compensation écologique ;
- de créer une marque de produits écologiques en vue de promouvoir le développement harmonieux de la réserve et des communautés.

216. Le Conseil a aussi noté que la diversité du phytoplancton, du zooplancton, des animaux benthiques et des poissons était très grande dans les eaux marines, et a recommandé que les autorités nationales envisagent d'ajouter les zones marines côtières à la réserve de biosphère.

217. **La Amistad (Costa Rica).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1982. Cette réserve située au sud du Costa Rica est caractérisée par de hautes chaînes de montagnes (le point culminant s'élevant à 3 820 m) et 12 territoires autochtones. Elle est limitrophe de deux autres réserves de biosphère, la *Cordillera Volcanica Central* au nord et *La Amistad* (Panama) au sud. Elle englobe par ailleurs le site transfrontalière du patrimoine mondial *La Amistad* et le parc international du même nom.

218. Pendant la période couverte par l'examen, le découpage des zones a été réajusté en application des précédentes recommandations du Conseil, avec la participation active des communautés et parties prenantes locales. Des activités binationales sont développées avec la réserve de biosphère La Amistad à Panama. La réserve de biosphère fait partie des 12 zones de conservation du pays. Les deux responsables de ces zones sont chargés de la mise en œuvre des activités liées à la réserve de biosphère et travaillent en collaboration étroite avec les communautés locales pour l'approbation du nouveau découpage des zones. Bien que la réserve ne soit pas dotée de son propre plan de gestion, elle met en œuvre les trois fonctions associées à son statut.

219. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

220. Le Conseil a accusé réception des informations supplémentaires envoyées suite à la demande du Comité consultatif.

221. Les autorités nationales ont informé le Conseil de la création en 2014 d'un nouveau comité de gestion et ont indiqué que leur nouveau plan de gestion serait prêt en 2016. D'autre part, elles ont expliqué que la réserve de biosphère au Costa Rica coopérait étroitement avec son pendant au Panama par le biais de l'Unité technique binationale au

titre de la Convention transfrontalière Costa Rica – Panama. Le Conseil a noté que les autorités nationales n'avaient pas décidé de créer de réserve de biosphère transfrontalière à ce moment-là.

**222. Réserve de biosphère de Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2002. Celle-ci comporte trois parcs nationaux caractérisés par un fort taux d'endémisme parmi leur flore et leur faune.

223. Un certain nombre d'activités importantes ont été menées récemment, notamment l'élaboration d'un plan de gestion stratégique, qui définit les fonctions et le découpage en zones de la réserve de biosphère ; la création d'un nouveau comité national dominicain du MAB ; la création du couloir biologique des Caraïbes entre Cuba, Haïti et la République dominicaine, qui inclut la réserve de biosphère ; la construction, en 2007, d'un parc d'éoliennes destiné à promouvoir la production d'énergie durable ; l'établissement d'un nouveau secteur viticole à Neyba donnant lieu à la création de nouveaux emplois ; la création du plan *Quisqueya Verde*, qui encourage les brigades de reforestation. Ces activités, ainsi que le soutien des agences de coopération internationale (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Organisme autonome des Parcs nationaux de l'Espagne (OAPN) et KfW Bankengruppe) ont aidé à mettre en œuvre toute une série d'activités de promotion de la conservation et du développement durable.

224. La réserve de biosphère a joué un rôle clé au lendemain du séisme qui a touché Haïti en 2010, dans la mesure où le principal couloir humanitaire terrestre la traversait. Depuis 2008, le lac endoréique Enriquillo s'est étendu, ce qui a des conséquences sur les communautés riveraines. Ainsi, la communauté de Boca de Cachón a été évacuée pour risque d'inondation. Une situation similaire s'est produite près du lac haïtien Azuéi, et le problème a aussi des incidences sur la réserve de biosphère voisine, La Selle. Des discussions et des activités ont été lancées dans le sens de la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec la réserve de La Selle en Haïti, qui a été désignée en 2012.

225. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a fortement encouragé les autorités nationales à :

- améliorer le découpage des zones, en définissant mieux la zone tampon comme une zone de protection de l'aire centrale ;
- envisager de créer une réserve de biosphère transfrontalière avec Haïti.

**226. Réserve de biosphère des Cévennes (France).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1985, qui se situe dans le sud du Massif central et qui se compose de différents paysages façonnés par les activités humaines, tels que des plateaux calcaires (« causses »), les massifs granitiques de l'Aigoual et du mont Lozère, et les montagnes de schiste des Cévennes. Ces écosystèmes offrent de nombreux habitats, parmi lesquels notamment des forêts de pins et de sapins, des garrigues méditerranéennes, des falaises, des rivières et des tourbières, qui abritent entre autres 70 espèces de mammifères ainsi que 195 espèces d'oiseaux et d'amphibiens. Les principales activités économiques sont l'agriculture et le tourisme.

227. Le Conseil a noté une augmentation de la superficie totale (de 305 000 ha à 372 000 ha), avec un élargissement de l'aire centrale (de 15 000 ha à 93 761 ha) et une réduction de la zone tampon (de 90 000 ha à 60 403 ha) et des aires de transition (de

200 000 ha à 114 271 ha) afin de mettre en œuvre une gestion plus efficace du territoire. Le Conseil a également noté avec satisfaction la participation de la population locale aux processus de consultation et de prise de décisions. Il s'est félicité que le processus participatif ait conduit à l'adoption d'une charte pour la réserve de biosphère basée sur huit thèmes, mettant l'accent sur l'entretien des ressources naturelles et patrimoniales, le soutien aux systèmes agro-pastoraux et la valorisation durable des forêts, entre autres.

228. Le Conseil a noté que des efforts considérables avaient été déployés pour améliorer la visibilité de la réserve de biosphère vis-à-vis du classement en tant que parc national ainsi que du statut de patrimoine mondial attribué en 2009, notamment par l'utilisation des trois logos dans tous les supports de communication. Il a noté avec satisfaction les vastes efforts de consultation, et constaté le soutien partiel des communes locales en faveur de la réserve de biosphère, qui se traduit par une certaine discontinuité territoriale dans le zonage. Il a par ailleurs noté le succès du Galeizon en tant que commune expérimentale, qui a diffusé des bonnes pratiques à l'appui de la réserve de biosphère. Il s'est également félicité du jumelage et de la coopération avec la réserve de biosphère du Montseny en Espagne, dans les activités de recherche, de formation et d'éducation.

229. Le Conseil a toutefois considéré que le zonage **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison de l'absence de soutien de certaines communes. Le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre leur dialogue avec ces communes ainsi qu'à mettre en œuvre la charte et le plan de gestion afin d'obtenir leur soutien et d'assurer une cohérence et une continuité territoriales dans le zonage. Le Conseil a demandé qu'un rapport sur les progrès accomplis dans le cadre des consultations ainsi que le zonage révisé en conséquence soient envoyés au Secrétariat avant le 30 septembre 2018 (tel que prévu par la charte et le plan de gestion).

230. **Recommandation générale a l'Allemagne.** Le Conseil du MAB a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par l'Allemagne, notamment les cartes définissant clairement les différentes zones des trois sites. Il a souligné avec force les progrès accomplis par les autorités en consultation avec les parties prenantes locales pour appliquer les recommandations formulées précédemment et effectuer, pour les trois sites, un découpage des zones qui réponde aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a en outre encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts en vue de doter les trois sites d'une aire de transition conforme aux critères du Cadre statutaire, et a demandé à être informé de l'avancement du découpage des zones des trois sites au plus tard le 30 septembre 2015.

231. Le Conseil a constaté que les trois sites – mer des Wadden de Basse-Saxe, Îles Halligen de Schleswig-Holstein et mer des Wadden de Hambourg – tirent des bénéfices de leur statut multiple de réserves de biosphère, de site du patrimoine mondial, de zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar et de site Natura 2000 et d'autres titres attribués en vertu de la législation nationale. Il a également constaté que les objectifs de gestion des trois réserves de biosphère étaient intégrés dans les plans de gestion à l'échelle locale, régionale et internationale (plan trilatéral pour la mer des Wadden et plan intégré de gestion et de développement du paysage et du patrimoine culturel pour la région de la mer des Wadden).

232. Le Conseil a constaté en outre qu'une coopération institutionnelle s'était instituée entre les réserves de biosphère, que la coopération trilatérale avait été renforcée et que le plan transnational avait été révisé.

233. Il a noté par ailleurs que les autorités allemandes ne recommandaient pas la création d'une seule réserve de biosphère pour la région, et qu'elles avaient fourni des informations supplémentaires sur cette question.

234. **Réserve de biosphère de la mer des Wadden de Basse-Saxe (Allemagne).** Le Conseil accueille avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1993. Elle est l'une des trois réserves de biosphère allemandes dans la région de la mer des Wadden, l'un des plus vastes systèmes continus de barres sableuses et de vasières intertidales au monde.

235. Le long du littoral de Basse-Saxe et de la plus grande partie est des îles de la Frise, la réserve de biosphère comporte de précieux écosystèmes (prés salés, marais salants, dunes et plages), qui abritent plus de 1 000 espèces animales et végétales. Cette zone joue un rôle important pour la survie des espèces d'oiseaux puisque deux fois l'an, plus d'un million d'oiseaux migratoires y font halte pour s'accoupler et passer l'hiver. La réserve fait l'objet d'un suivi écologique et socioculturel, ainsi que de projets favorisant le développement durable, notamment dans les domaines de l'éducation, du tourisme naturel et de l'agriculture. L'agriculture et la production d'énergie renouvelable sont les activités caractéristiques de la région et font partie du paysage traditionnel.

236. Le Conseil a salué l'intégration des parties prenantes régionales au comité consultatif du parc national en tant que collègue de parties prenantes juridiquement défini pour la réserve de biosphère, ainsi que la création du département de la réserve de biosphère au sein des services du parc national. Le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts de développement du tourisme durable et leurs initiatives éducatives conjointes. Il a accusé réception d'une carte définissant clairement les différentes zones, et invité les autorités à établir une version actualisée de leur découpage, notamment l'aire de transition, ainsi qu'à fournir des informations sur l'aire de transition et la fonction de développement de la réserve de biosphère au plus tard le 30 septembre 2015.

237. **Réserve de biosphère de la mer des Wadden/îles Halligen de Schleswig-Holstein (Allemagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1990 et étendue en 2004. Il s'agit d'une des trois réserves de biosphère situées dans la région de la mer des Wadden, qui représente le plus vaste système continu de barres sableuses et de vasières intertidales au monde. Plus spécifiquement, cette réserve de biosphère s'étend de la frontière danoise à l'estuaire de l'Elbe. Les activités humaines y sont la pêche, le tourisme, la recherche, l'éducation et l'agriculture.

238. Le Conseil a noté avec satisfaction que les autorités avaient pris les mesures appropriées pour donner suite à ses recommandations antérieures. Il s'est félicité de la coopération renforcée entre les différents groupes de parties prenantes – à savoir l'Association pour la biosphère des Halligen, le Groupe de travail exécutif de la Conférence sur les îles et Halligen, le Conseil de la biosphère, les conseils d'administration des parcs nationaux et l'Administration de la réserve de biosphère. Il a aussi constaté que cette coopération intensive avait conduit au succès de nombreux projets tels que le programme de sauvegarde et d'amélioration des sources de revenus des communautés des îles Halligen par la gestion des paysages, l'agriculture, la protection du littoral et le tourisme, et le programme pour les îles Halligen, entre autres. En outre, les populations locales sont engagées depuis leur adhésion aux principes de la stratégie de développement durable en 2010. Les communautés des îles Halligen ont voté en 2011 pour faire de leurs îles une région neutre en carbone.

239. Le Conseil a demandé que le découpage des zones soit encore amélioré, en étroite coopération avec les parties prenantes, les aires de transition devant être élargies, comme il est mentionné dans le rapport. Il a aussi encouragé les efforts visant à accroître la visibilité de la réserve de biosphère au moyen de la marque distinctive « réserve de biosphère » ainsi que d'une stratégie de communication propre, et à s'appuyer pour ce faire sur les exemples

du Réseau EuroMAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a accusé réception d'une carte définissant clairement les différentes zones, et invité les autorités à poursuivre les efforts déployés pour en améliorer le découpage, notamment l'aire de transition, ainsi qu'à fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis au plus tard le 30 septembre 2015.

240. **Réserve de biosphère de la mer des Wadden de Hambourg (Allemagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1992. Il s'agit d'une des trois réserves de biosphère situées dans la région de la mer des Wadden, l'un des plus vastes systèmes continus de barres sableuses et de vasières intertidales au monde. Plus spécifiquement, elle se trouve sur la côte allemande de la mer du Nord, près de l'embouchure de l'Elbe. Elle est classée parc national, figure à la liste de la Convention de Ramsar, et a été désignée comme une zone de protection spéciale de l'UE pour les oiseaux sauvages.

241. La réserve de biosphère contient différents systèmes estuariens (sables, vasières à chenaux, îles et marais salants) qui constituent l'habitat de diverses espèces d'oiseaux et de poissons, mais aussi du phoque (*Phocavitulina*). Cependant, l'activité humaine, et en particulier la pollution venant de l'Elbe, perturbe l'écosystème. Le tourisme est la principale activité économique, et le Conseil a constaté qu'il était bien développé, avec l'organisation d'expositions et la mise en place d'activités éducatives en sciences environnementales et en histoire. Il a aussi noté avec satisfaction que les problèmes liés à l'essor du tourisme étaient abordés d'un point de vue durable avec un souci de protection du paysage culturel et naturel, en accord avec la stratégie de développement durable et de promotion des énergies renouvelables élaborée pour le site.

242. Le Conseil a constaté que les débats sur les îles et les inspections des digues que menaient les autorités, les experts et les populations locales favorisaient un mode de gestion participatif du site. Il a recommandé que la réserve de biosphère serve de modèle pour les questions d'utilisation des énergies renouvelables et de changement climatique, en partenariat avec les autorités et les parties prenantes décisionnelles du site. Le Conseil a pris acte de la carte de zonage et noté que la définition de l'aire de transition était en cours.

243. Il a en outre invité les autorités à établir une version actualisée du découpage des zones, notamment l'aire de transition, et à fournir, au plus tard le 30 septembre 2015, des informations sur l'aire de transition ainsi qu'un exemplaire de la stratégie décrivant les actions et projets prévus pour le plein exercice de la fonction de développement de la réserve de biosphère.

244. **Recommandation générale à la Guinée.** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique des réserves de biosphère du Haut Niger et du Badiar, qui ont toutes deux été désignées en 2002.

245. Le Conseil a pris note de la crise que les deux réserves de biosphère ont traversée suite à l'achèvement, en 2003, du projet « Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles » (AGIR) dont provenaient la plupart des ressources des réserves de biosphère, et qui a eu des répercussions sur la gestion de ces dernières. Le Conseil s'est félicité de l'information selon laquelle la situation s'est améliorée depuis 2010 et des fonds ont été mis à disposition par les autorités nationales.

246. Toutefois, le Conseil a estimé que le rapport d'examen périodique ne fournissait pas les informations essentielles demandées ; les cartes actualisées, en particulier les cartes de zonage, les annexes et les documents de support font défaut. Par conséquent, le Conseil a considéré que les deux sites ne répondaient pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

247. Le Conseil a encouragé le pays à poursuivre l'initiative visant à créer une réserve de biosphère transfrontalière Badiar-Niokolo-Koba avec le Sénégal. Les deux sites bénéficieraient mutuellement d'une gestion renforcée.

248. **Réserve de biosphère de Boloma Bijagos (Guinée-Bissau).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de ce site désigné en 1996, qui est un archipel constitué de 84 îles, dont 21 sont habitées. Ces îles sont connues pour leurs grandes valeurs culturelles.

249. Le Conseil a félicité les autorités pour les informations détaillées fournies et pour l'amélioration globale remarquable de la gestion de la réserve de biosphère, en ce qui concerne les trois fonctions et la gestion intégrée du site qui leur est associée. Il a également félicité le pays pour la structure de gouvernance adéquate qui s'articule du niveau local au niveau national et qui fait participer toutes les catégories de parties prenantes, en particulier les autorités traditionnelles. Le Conseil s'est félicité de la création en 2004 de l'Institut de la biodiversité et des aires protégées (IBAP), qui supervise la gestion de la réserve de biosphère au niveau national ainsi que du fonds de dotation qui, entre autres, fournira une partie du financement durable des activités de la réserve de biosphère.

250. Le Conseil a noté avec satisfaction la protection juridique des aires centrales et le fait que la troisième aire centrale, créée en 2005, est une initiative des communautés locales. La Maison de l'environnement, sur l'île de Bubaque, vient soutenir la fonction d'appui logistique en mettant à disposition des espaces pour les formations, les expositions et les réunions des différents comités de gestion, en particulier l'assemblée générale annuelle de la réserve de biosphère. Les décisions de l'assemblée générale doivent être approuvées par un comité des aînés. Les partenariats créés avec des ONG internationales et des instituts de recherche soutiennent les activités de conservation, de développement, de recherche scientifique et de suivi.

251. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En ce qui concerne les menaces croissantes que représentent les commerces mondiaux (pêche, exploration pétrolière offshore, tourisme et trafic de stupéfiants) pour l'archipel, le Conseil a vivement encouragé le pays à renforcer la gestion de l'ensemble des îles. Il a également demandé aux autorités de fournir un exemplaire du plan de gestion révisé, qui était mentionné dans le rapport, mais qui n'était pas joint à ce dernier.

252. **Réserve de biosphère Rio Platano (Honduras).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1979. Située dans la partie septentrionale du pays, elle comporte 28 écosystèmes terrestres et cinq écosystèmes marins côtiers, formant trois grandes régions écologiques. Elle inclut la forêt tropicale humide ainsi que d'importantes zones côtières marines. La région a été inscrite à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

253. Cette réserve de biosphère est aussi l'une des zones protégées les plus importantes du corridor biologique mésoaméricain. Au plan culturel, elle est essentielle aux plus de 2 000 autochtones qui conservent leur mode de vie traditionnel. Le nombre d'habitants de l'aire centrale est incertain en raison de la présence d'un îlot insalubre illégal, qui devrait être expulsé dans les prochains mois.

254. Cette réserve de biosphère répond à des critères antérieurs à la Stratégie de Séville. Bien que les activités soient en cours de développement dans la réserve, les plans de

gestion et le système de découpage des zones ne reflètent pas clairement les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Conseil a donc considéré que la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités nationales de :

- présenter un nouveau système de découpage de zones qui soit conforme aux objectifs du Programme MAB ;
- définir clairement le comité de gestion ;
- présenter un plan de gestion pour la réserve de biosphère.

255. Le Conseil a examiné les informations supplémentaires fournies par les autorités nationales en réponse à la demande formulée par le Comité consultatif plus haut. Les autorités honduriennes ont informé le Conseil que le Panel d'assistance internationale du patrimoine mondial avait approuvé les « Études en vue d'une redéfinition des limites de la Réserve de biosphère Río Plátano », ce qui permettrait d'homogénéiser le système de zonage entre les deux sites. D'autre part, le pays a présenté le Comité technique ad hoc qui sera l'organe du système de gestion chargé de coordonner l'ensemble de la réserve de biosphère. Le Comité a élaboré le plan de gestion des réserves de biosphère Río Plátano pour 2013-2025.

256. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour leur réaction rapide à la recommandation ci-dessus. Après examen des nouvelles données, le Conseil est convenu que des progrès importants étaient accomplis mais a déclaré que la réserve de biosphère ne répondait toujours pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil demande aux autorités nationales de fournir, avant le 30 septembre 2015, le nouveau système de zonage et un plan de gestion actualisé pour 2013-2025 conformes aux objectifs du Programme MAB.

257. **Réserve de biosphère de la baie de Dublin (anciennement North Bull Island) (Irlande), extension et changement de nom.** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1981. Située dans la baie de Dublin, capitale irlandaise, elle comporte de nombreux écosystèmes tels que des marais salants bien développés, des lagons et des dunes. Figurant sur la liste de la Convention de Ramsar, le site est aussi une zone de nidification et d'hivernage importante pour les espèces ornithologiques.

258. Le Conseil a noté que le rapport proposait de rebaptiser le site « baie de Dublin » et d'étendre la superficie de 1 008 hectares, la portant à 30 536 hectares au total, afin d'englober l'écosystème de la baie. Plus spécifiquement, il a noté que les changements se répartissaient de la façon suivante : aires centrales : 5 029 hectares (anciennement 80 hectares) ; zones tampon : 8 241,05 hectares (anciennement 186 hectares) ; aires de transition : 17 266,36 hectares (anciennement 742 hectares). Le Conseil a pris note du caractère ambitieux de la proposition d'extension du site.

259. Le Conseil a constaté que North Bull Island encourageait les activités pédagogiques et de loisirs, et recevait de nombreux visiteurs et écoles dans le cadre d'un programme national intitulé « écoles vertes ». Il s'est félicité de la mise en place du partenariat pour la biosphère de la baie de Dublin, qui regroupe cinq institutions : le port de Dublin, le Conseil municipal de Dublin, le Département des arts, du patrimoine et du Gaeltacht (qui inclut les services du parc national relatifs à la faune sauvage), le Conseil du comté de Dun Laoghaire-Rathdown et le Conseil du comté de Fingal. Ce partenariat formulera une stratégie pour la biosphère et se chargera de faciliter, promouvoir et soutenir les programmes et activités relatifs à la biosphère de façon démocratique, ouverte à tous et accessible, en vue de faire participer les communautés locales.

260. Le Conseil a félicité les autorités d'avoir élaborer le rapport d'examen périodique en développant les partenariats et en faisant participer les parties prenantes régionales. Il les a encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'instituer une ville verte durable et de sensibiliser les citoyens dublinois à l'environnement. Il s'est par ailleurs félicité du nouveau découpage des zones, qui inclut les aires centrales tant terrestres que marines.

261. Le Conseil s'est montré favorable au changement de nom et a estimé que l'extension du site proposée **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc recommandé que cette extension et ce changement de nom soient approuvés. Il a par ailleurs suggéré aux autorités de promouvoir les activités de recherche socioécologiques au sein de la réserve de biosphère, en particulier en ce qui concerne le secteur touristique, l'urbanisation et les activités portuaires dublinoises.

262. **Réserve de biosphère de Hustain Nuruu (Mongolie).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 2002. Il a noté que ce rapport portait sur les activités menées entre 2004 et 2013. Il a noté le fort indice de conservation de cette réserve de biosphère et félicité les autorités pour les nombreuses activités et actions entreprises pour assurer la fonction de conservation du site.

263. Le Conseil a aussi félicité les autorités nationales d'avoir engagé de vastes processus de consultation et de collaboration avec diverses parties prenantes. D'après les informations fournies, la réserve de biosphère remplit très bien ses fonctions relatives au développement durable. Le Conseil a aussi conclu du rapport présenté que le site mettait en œuvre les trois grandes fonctions d'une réserve de biosphère (dans les domaines de la conservation, du développement durable et de la logistique). Il a néanmoins observé que le rapport d'examen périodique ne comportait aucune carte du découpage des zones et que bien qu'un plan de gestion soit mentionné il ne figurait pas non plus dans le rapport.

264. Le Conseil a conclu qu'en l'absence de cartes définissant clairement les zones, il n'était pas possible de déterminer si le site respectait les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités nationales sont donc priées de présenter une telle carte faisant clairement apparaître l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition et, à des fins de normalisation, de soumettre également un nouveau rapport établi à l'aide des formulaires officiels disponibles sur le site Internet du MAB à cet effet. Les autorités nationales sont priées de présenter les documents susmentionnés au secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2015 afin que l'on puisse déterminer si la réserve de biosphère répond ou non aux critères.

265. **Réserve de biosphère du Delta du Saloum (Sénégal).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction ce deuxième rapport d'examen périodique de qualité concernant une réserve de biosphère désignée en 1981. Le site présente des atouts naturels, culturels et socioéconomiques remarquables et a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et classé en tant que site Ramsar.

266. Le Conseil s'est félicité de l'amélioration de la gestion de la réserve de biosphère en ce qui concerne le zonage, le plan de gestion et la participation des communautés locales depuis le dernier rapport soumis en 1999. La création de nouvelles aires marines protégées et de réserves naturelles communautaires en plus du Parc national du delta du Saloum déjà existant a renforcé la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Un nouveau zonage a été établi en conséquence et un plan de gestion a été élaboré. Une forte dynamique s'est mise en place grâce à l'engagement des parties prenantes en faveur de la gestion de la réserve de biosphère. Des chartes et des accords locaux réglementent l'accès aux ressources naturelles ainsi que leur exploitation.

267. La fonction de développement s'est renforcée au fil des ans avec la création d'emplois verts et d'activités durables dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Le tourisme est devenu une source de revenus de plus en plus importante pour la population. Des programmes d'éducation environnementale sont mis en œuvre. Des activités de recherche et de suivi ont été menées avec le soutien des universités et des instituts de recherche dans différents domaines des sciences sociales et naturelles. Toutes les activités mentionnées ci-dessus sont mises en œuvre de manière intégrée, ce qui soutient le développement durable de la région. Le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

268. Le Conseil a demandé aux autorités de fournir, avant le 30 septembre 2015, le plan de gestion qui est mentionné dans le rapport, ainsi qu'une carte topographique permettant de distinguer les zones terrestres, côtières et marines de la réserve de biosphère. Le Conseil a vivement encouragé le pays à poursuivre l'initiative visant à créer la réserve de biosphère transfrontalière Niimi-Saloum avec la Gambie.

269. **Réserve de biosphère de Samba Dia (Sénégal).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction la soumission de ce deuxième rapport d'examen périodique de qualité concernant une réserve de biosphère désignée en 1979, et a félicité les autorités pour les efforts déployés afin d'appliquer les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1999, mais aussi pour le processus participatif mis en œuvre pour l'élaboration de ce rapport.

270. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'activités de recherche avaient été menées, qui ont contribué à améliorer la gestion de la réserve de biosphère. L'agriculture, la production de bétail, l'agroforesterie et l'artisanat sont les principales activités humaines. Le rapport indique que la population de palmiers (*Borassus akeassii*) a augmenté, ce qui témoigne de la gestion efficace du site. Toutefois, l'utilisation des feuilles de palmier pour l'ameublement est susceptible de compromettre ces bons résultats. Le projet de réhabilitation de la réserve de biosphère de Samba Dia a fourni les ressources nécessaires pour améliorer les trois fonctions de cette dernière. La participation des communautés est l'approche commune adoptée pour la gestion du site. Un certain nombre d'organisations communautaires sont aujourd'hui présentes dans la région.

271. Malgré ces bons résultats, le Conseil a relevé que le zonage de la réserve de biosphère était incomplet, étant donné qu'aucune zone tampon ni aire de transition n'y figure. Par conséquent, il a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

272. Le Conseil a demandé aux autorités de délimiter une zone tampon et une aire de transition pour cette réserve de biosphère, et de soumettre une carte de zonage révisée ainsi qu'un plan de gestion au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

273. **Réserve de biosphère de Karst (Slovénie).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 2004. Située au sud-est de la Slovénie, elle comprend le parc régional des grottes Škocjan, le réseau de grottes Škocjan à proprement parler et la Reka ; c'est une région typique de karst, soumise aux processus géomorphologiques. La diversité des paysages abrite des espèces rares et menacées d'oiseaux et de chauves-souris, ainsi que le loup gris, le lynx, l'ours brun, et de très nombreuses espèces végétales.

274. Le Conseil a pris note du fait que le site était géré par l'administration du parc régional, en étroite coopération avec les parties prenantes, qui participent directement par l'intermédiaire de comités permanents. Il s'est félicité de ce mode de gestion, qui garantit la participation de parties prenantes et pourrait servir de modèle à d'autres réserves de biosphère. Il a également salué les différents projets axés sur la conservation de la

biodiversité, le développement durable et les premières activités de promotion des produits locaux, ainsi que la formation d'ambassadeurs de la réserve de biosphère qui assureront la promotion du Programme MAB. Le Conseil a par ailleurs constaté le travail intensif de mise en place de réseaux mené dans le cadre des projets éducatifs à tous les niveaux.

275. Le Conseil a pris note du succès du projet international Comenius intitulé « To Do It », axé sur la promotion du développement durable et l'éducation à celui-ci, ainsi que de la création d'un centre de promotion et de congrès doté d'une bibliothèque mettant à l'honneur de façon inédite les programmes et activités de l'UNESCO, ainsi que des projets de réseaux internationaux d'écoles, susceptibles d'être partagés avec d'autres réserves de biosphère. Le Conseil a pris note du statut multiple de la réserve de biosphère (Natura 2000, site de Liste du patrimoine mondial et site Ramsar) et de sa participation active aux réseaux correspondants.

276. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités à envisager la possibilité d'étendre la réserve de biosphère aux municipalités voisines au nord, à l'est et au sud, afin d'encore renforcer les futures activités liées au développement durable. Le Conseil a félicité les autorités de la qualité du rapport d'examen périodique. Il a recommandé que la réserve de biosphère de Karst serve de modèle de coopération et de travail en réseau dans le domaine de l'éducation au développement durable.

277. **Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas (Espagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en tant que telle en 1983. Les autorités nationales ont pris en considération les recommandations qui avaient été faites par le CIC-MAB.

278. Un nouveau découpage des zones, incluant la totalité du parc naturel Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas a été proposé. Une carte actualisée tenant compte de ce nouveau découpage a été réalisée. Enfin, un plan de gestion a été élaboré ; il est actuellement en attente d'approbation. La réserve de biosphère a connu un développement socioéconomique positif, en particulier en ce qui concerne les activités prenant appui sur les ressources de la réserve : agriculture, élevage, activités forestières et tourisme.

279. Le tourisme, secteur clé de l'économie de la réserve de biosphère, a été renforcé par la mise en œuvre de critères de qualité durable définis dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable, de la marque Natural Park, du SICTED (système intégré de qualité à la destination touristique), du label Q for quality, et des normes ISO 14001 et ISO 9001. Certaines aires ont été renforcées et réhabilitées, en particulier les habitats prioritaires et ceux abritant des espèces présentant un intérêt pour la communauté, tels que le Gypaète barbu que l'on pensait avoir disparu.

280. La population de la réserve de biosphère a participé à la gestion durable par l'intermédiaire de forums, de la création d'un réseau de volontaires dans le domaine de l'environnement et de programmes éducatifs sur l'environnement. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

281. **Réserve de biosphère de Grazalema (Espagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1977. Afin d'encourager l'entretien de liens plus étroits avec le parc naturel Sierra de Grazalema, qui borde la réserve de biosphère, et afin d'aider à faciliter l'identification de la zone correspondant à la réserve de biosphère, il a été demandé de renommer cette réserve de biosphère « réserve de biosphère de Sierra de Grazalema ».

282. En 2004, la réserve de biosphère a rejoint la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Depuis, un plan d'action participatif a commencé à être mis au point avec d'autres acteurs locaux, dans l'objectif d'encourager et de permettre des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement, notamment : l'agriculture écologique et l'utilisation durable des ressources naturelles, la création d'un label d'excellence pour le fromage, et l'utilisation durable du liège. Aujourd'hui, le tourisme est l'un des principaux moteurs économiques de la réserve de biosphère. En 2006, le plan de gestion des ressources naturelles et le plan stratégique d'exploitation et de gestion ont été approuvés. Ils définissent les objectifs, principes directeurs et règles de la bonne gestion de la réserve de biosphère. Le plan de développement durable, qui met l'accent sur l'élaboration d'une série de programmes axés sur la durabilité, a aussi été approuvé.

283. En 2012, le décret royal 17/2012 du 4 mai a défini une série de mesures environnementales urgentes. Il est notamment indiqué qu'en cas de chevauchement entre différentes catégories de protection, les mesures de régulation et mécanismes de planification doivent être coordonnés et harmonisés afin d'assurer la cohérence. La réserve de biosphère de Grazalema travaille actuellement sur ce point car plusieurs catégories de protection se chevauchent effectivement sur l'aire qu'elle recouvre : parc naturel Sierra de Grazalema, zone spéciale de protection des oiseaux et aire spéciale de conservation. La réserve de biosphère fait en outre partie de la réserve de biosphère transfrontalière intercontinentale de la Méditerranée (Espagne et Maroc), qui encourage l'échange de savoirs et la coopération. Elle collabore également avec le réseau andalou de réserves de biosphère et le réseau espagnol de réserves de biosphère.

284. Les autorités ont tenu compte des recommandations précédentes faites par le CIC-MAB en 2004. Le découpage des zones est bien défini et le site remplit les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Conseil a donc conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé que le nouveau nom soit approuvé.

285. **Réserve de biosphère de Babia (Espagne).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2004. Située au nord-ouest de la province de León, elle comporte de grandes vallées et prairies dotées d'une flore et d'une faune riches. Elle est entourée de plusieurs autres réserves de biosphère (Somiedo, Las Ubiñas-La Mesa, Valles de Omaña y Luna et Valle de Laciana), qui font partie de la cordillère Cantabrique.

286. En 2009, le consortium de gestion et d'administration de la réserve de biosphère de Babia a été créé en vue de répondre aux principes directeurs et objectifs de la Stratégie de Séville et du Plan d'action de Madrid. Ce consortium rassemble diverses parties prenantes, notamment les autorités municipales, des universités, des associations et des entrepreneurs, et met au point des projets faisant progresser la gestion et l'économie durables de cette aire montagneuse. Depuis, la réserve de biosphère s'est employée activement à faire valoir ses fonctions et ses intérêts culturels. En particulier, il convient de noter à cet égard l'action menée pour promouvoir les pratiques culturelles liées à l'élevage de bétail, qui préviennent les incendies et limitent l'exode rural. Le plan de gestion de Babia 2012-2020, entré en vigueur en 2013, comporte un plan d'action et un plan de participation. Certains objectifs stratégiques ont provisoirement été mis de côté pour des raisons de restrictions budgétaires dues à la crise économique sur le territoire.

287. Les débats récents ont porté sur une nouvelle proposition de découpage des zones centrée sur les études de la flore, de la faune, de la géologie et des paysages menées par différentes organisations, dont l'Université de León. Cette nouvelle proposition attribuerait un usage des terres spécifique à l'aire centrale, aux zones tampon et aux aires de transition,

parmi les catégories suivantes : usage réservé, usage limité, usage compatible et usage général. Le Conseil a encouragé la poursuite de la réflexion sur ce mode de fonctionnement en vue de redéfinir le découpage des zones de la réserve de biosphère. Il a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison du découpage actuel.

288. **Réserve de biosphère de Bundala (Sri Lanka).** Le Comité a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2005. Il a pris note de la soumission d'un plan de gestion et d'un plan opérationnel du parc national de Bundala, qui couvre l'ensemble de l'aire centrale et une partie de la zone tampon et de l'aire de transition.

289. Le Conseil a pris acte du projet de modification du zonage de la réserve de biosphère, qui exclura un lagon (salin) de l'aire centrale. Une zone très développée a été exclue de la zone tampon et de certains endroits de l'aire de transition. La superficie totale a donc été réduite, passant de 24 838 hectares à 18 242,3 hectares. Le Conseil a aussi noté que la réserve de biosphère était dotée d'un comité de gestion rassemblant diverses parties prenantes. La réserve a été très active en ce qui concerne les trois fonctions d'une réserve de biosphère.

290. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a constaté que l'aire de transition marine était très étroite et a encouragé les autorités nationales à envisager de l'étendre.

291. **Réserve de biosphère de Mae Sa-Kog Ma (Thaïlande).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Mae Sa-Kog Ma, désignée comme telle en 1977. Il a noté que sa superficie totale avait augmenté et était passée de 42 064 hectares à 51 051 hectares. L'aire centrale est passée de 11 446 hectares à 29 411 hectares, tandis que la zone tampon a diminué, passant de 30 618 hectares à 10 213 hectares. Une aire de 11 436 hectares a été ajoutée à l'aire de transition.

292. La réserve de biosphère se compose de différents types de forêt. Elle est dotée d'une grande biodiversité. Par exemple, la forêt sempervirente des collines compte 112 espèces végétales ; la forêt décidue mixte, 76 ; la forêt de diptérocarpes sèche, 69 ; la zone riveraine, 87. Une station de recherche sur les bassins hydrographiques se trouve à l'étage inférieur de la faculté de sciences forestières de l'Université de Kasetsart, qui se situe dans la réserve de biosphère ; des recherches y sont menées sur la région, dans le domaine des sciences des bassins hydrographiques, des structures forestières et de l'écologie.

293. Le Conseil a conclu que le découpage de zones de cette réserve de biosphère n'était pas conforme aux critères en la matière et que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités sont donc invitées à réviser le découpage des zones du site conformément à ces critères et à fournir au secrétariat du MAB, au plus tard le 30 septembre 2015, des cartes faisant état du nouveau découpage. Les autorités nationales sont aussi invitées à fournir les cartes de trois parcs nationaux et à indiquer leur emplacement sur la carte de zonage.

294. **Réserve de biosphère de Sakaerat (Thaïlande).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Sakaerat, désignée comme telle en 1977. Située sur la bordure du plateau de Khorat, à environ 300 km au nord-est de Bangkok. Elle a été créée autour de la station de recherches environnementales de Sakaerat (SERS), qui a été établie en 1967, en premier lieu comme centre de recherche sur les forêts sempervirentes sèches et tropicales sèches

dipterocarpes. Parmi les autres types de végétation de la réserve de biosphère, on citera les forêts de bambous, les plantations forestières et les prairies.

295. Environ 5 300 personnes vivent au sein des réserves de biosphère. Ce sont presque tous des bouddhistes thaï. Ils vivent des fruits de leurs récoltes, notamment de riz brut, mais utilisent aussi la forêt de manière illégale en y cueillant des plantes et des champignons, en y chassant et en coupant des arbres. Ces pratiques ont nui à la forêt mais ont nettement été réduites grâce à l'éducation de la communauté et à des programmes de sensibilisation mis en œuvre depuis 2003.

296. Le Conseil a noté que l'économie locale avait beaucoup changé, passant de petites fermes familiales à des cultures plus vastes et coopératives de riz brut, de manioc et de canne à sucre. Les champs coopératifs sont, par définition, gérés de manière coopérative par les propriétaires locaux. Les champs se trouvent dans l'aire de transition et constituent une source première de revenus pour la plupart des habitants de la réserve de biosphère. La station de recherche environnementale de Sakaerat (SERS) assure la gestion et la protection de l'aire centrale et de la zone tampon, sous les auspices de l'institut thaïlandais de recherche scientifique et technologique (TISTR).

297. Le Conseil a accusé réception de la carte de zonage qui montre clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé que les autorités nationales élaborent un plan de gestion de la réserve de biosphère plus complet.

298. **Réserve de biosphère transfrontalière du delta du Danube (Roumanie/Ukraine).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1998 (un rapport d'examen périodique national avait été fourni par la Roumanie en 2003 puis par l'Ukraine en 2010). La réserve compte de nombreux lacs, canaux et îles du delta du Danube, ce dernier formant la zone humide la plus vaste d'Europe, proclamée site du patrimoine mondial naturel et site Ramsar en 1991, et très connue pour sa diversité d'espèces d'oiseaux et de poissons (312 et 90 espèces, respectivement), ainsi que pour le phoque moine. Les principales activités économiques y sont l'agriculture, la chasse, la pêche et le tourisme, mais les deux pays sont en pleine transition économique.

299. Le Conseil a noté que de nombreux projets internationaux avaient été mis en place et avaient permis des échanges de savoirs et de données scientifiques, ainsi que des activités d'éducation et de promotion du tourisme durable, et l'utilisation d'énergie verte dans les réserves de biosphère concernées. Il a aussi été heureux de constater les échanges de bonnes pratiques qui ont eu lieu avec la renaturalisation de l'île Yermakov, en Ukraine, ainsi que la coopération internationale qui s'est opérée entre la Roumanie, l'Ukraine et la République de Moldova dans le cadre de projets relatifs à la gestion de la biodiversité et au développement durable dans les zones protégées. Il s'est par ailleurs félicité du fait que ces trois pays avaient élaboré une déclaration conjointe sur l'adaptation au changement climatique dans la région, signée en 2013 par des représentants gouvernementaux et des organismes universitaires et publics.

300. Le Conseil a constaté qu'aucune information n'était donnée sur l'existence d'une structure de gestion conjointe qui coordonnerait les activités et projets communs, au service des communautés et des dirigeants locaux.

301. Le Conseil a conclu que le site **ne répondait pas** aux recommandations de Pampelune relatives aux réserves de biosphère transfrontalières et a demandé :

- de rendre compte des processus mis en œuvre pour faire participer les sites à titre individuel et les parties prenantes à la préparation de l'examen périodique ;
- des éclaircissements sur les nouvelles zones créées dans l'île roumaine de Ceplace et dans les îles de Prundu cu Păsări, ainsi que sur les changements concernant les zones situées dans la partie ukrainienne du site transfrontalière ;
- qu'un organe de gestion conjoint soit créé pour le site transfrontalière, compte étant tenu des conditions locales ;
- d'accroître la visibilité du site transfrontalière dans le cadre des différents projets mis en œuvre et prévus ;
- de lancer une coopération avec les autres réserves de biosphère transfrontalières appartenant au Réseau mondial des réserves de biosphère.
- et soumission de l'information suivante :
  - une carte conjointe du découpage des zones de la réserve de biosphère transfrontalière et une description commune de ces différentes zones, la même méthodologie et la même terminologie statutaire étant utilisée pour les deux sites ;
  - un plan de travail conjoint avec des objectifs précis, des étapes et une vision spécifique pour la réserve de biosphère transfrontalière, en particulier en ce qui concerne les projets scientifiques et les activités relatives au développement durable, et la mise en œuvre concrète des résultats.

302. **Réserve de biosphère de Cascade Head (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1976. Située sur le littoral de l'Oregon de la forêt expérimentale de Cascade Head, créée en 1934 pour représenter les forêts de tsuga occidental typiques de Sitka, elle compte plus de 350 espèces d'animaux sauvages et quatre espèces menacées répertoriées à l'échelon fédéral, telles que la chouette tachetée et le papillon *Speryeria zerene hippolyta*, entre autres. Les activités agricoles et forestières sont les principales activités économiques. Des programmes d'éducation et de formation environnementale sont menés par le centre des arts et de l'humanité de Sitka, et diverses institutions conduisent des recherches ou des activités de suivi dans la réserve de biosphère, comme le service forestier américain ou l'Université de l'Oregon, avec la participation de multiples parties prenantes. L'aire a servi pendant plus de 25 ans de point final du transect de l'Oregon, zone d'étude qui s'étend de la côte Pacifique à l'est au désert, en passant par divers gradients et écosystèmes environnementaux, et dont les données à long terme sont très utilisées dans la modélisation.

303. Le Conseil a noté que l'accent était surtout mis sur la recherche et le suivi scientifiques et sur les aspects de conservation et de logistique, mais que la fonction de développement de la réserve de biosphère était limitée.

304. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que les autorités fournissent les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

- un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

305. **Réserve de biosphère des Everglades et de Dry Tortugas (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1976. La réserve de biosphère se compose de deux parcs nationaux différents (parc national des Everglades et

parc national de Dry Tortugas) tous deux situés en Floride. Le premier représente le parc national subtropical américain le plus vaste et le plus menacé parmi ceux qui sont situés à l'est des montagnes rocheuses. Il figure sur la Liste du patrimoine mondial et a été désigné zone humide d'importance internationale. Le parc national de Dry Tortugas, situé à l'est de Key West, se compose de sept îles entourées de nombreuses formations de récifs coralliens et d'algues, seulement accessibles par bateau ou par hydravion et connues pour leurs myriades d'oiseaux et leur abondante vie marine, ainsi que pour leurs naufrages, leurs légendes de pirates, leur passé militaire et le Fort Jefferson.

306. La réserve de biosphère combine des écosystèmes uniques et revêt une grande valeur culturelle. Les sites contribuent en particulier à d'excellentes activités de conservation et de recherche, en coopération avec plusieurs agences, universités et organisations au niveau de l'État ou au niveau fédéral. Les deux parcs nationaux accomplissent un travail remarquable auprès du grand public, en particulier en matière de conservation de la nature, d'éducation et de sensibilisation.

307. Le Conseil a noté que c'étaient surtout les objectifs des parcs nationaux qui dominaient, avec d'excellents éléments en matière de conservation et de logistique, mais que la fonction relative au développement de la réserve de biosphère n'était pas très affirmée. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Conseil a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
- le résultat de ses réflexions sur les possibilités d'étendre le site dans la région amont en vue de mieux préserver la valeur apportée en termes de conservation en la complétant par des activités de développement durable.

308. Les autorités devraient également envisager les possibilités d'extension du site en amont des Everglades pour mieux assurer ses valeurs de conservation et son développement durable.

309. **Réserve de biosphère H.J. Andrews (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1976, qui est située dans la partie occidentale de la chaîne des Cascades de l'Oregon, dans le bassin hydrographique de Lookout Creek, affluent de la Blue River et du fleuve McKenzie. Dans le paysage montagneux du Pacifique nord-ouest, ses forêts de conifères comptent les spécimens parmi les plus grands et les plus vieux (450 ans) au monde, et sont aussi les plus productives de la planète. Cet écosystème offre une grande diversité d'habitats pour plus de 4 000 espèces d'invertébrés.

310. La réserve de biosphère contribue aux activités de recherche de nombreuses institutions par l'intermédiaire de la station de recherche du Pacifique nord-ouest dépendant des services forestiers du département de l'agriculture, de l'Université de l'Oregon et de la forêt nationale de la Willamette. Le site est affilié au réseau pour la recherche écologique à long terme et fournit des données et des informations servant à la recherche fondamentale et appliquée sur les fonctions des écosystèmes, les étages de végétation, la dynamique des substances nutritives et les interactions forêts/cours d'eau, ainsi qu'aux études sur les grands arbres et le cycle du carbone. Il sert de point de référence scientifique sur de multiples sujets et offre un terrain de base pour les études régionales.

311. Le Conseil a noté que l'accent était principalement mis sur la recherche et le suivi scientifiques, et sur les aspects de conservation et de logistique, mais que la fonction de développement de la réserve de biosphère n'était pas très affirmée.

312. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

313. Le Conseil a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

314. **Réserve de biosphère Hubbard Brook (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1976. Située dans la forêt nationale de White Mountain, près de Woodstock, dans le New Hampshire, elle est entièrement recouverte de forêt (majoritairement de feuillus décidus septentrionaux), et est consacrée à l'étude à long terme de la forêt et de ses écosystèmes aquatiques associés. Ces écosystèmes offrent une grande variété d'habitats, de la canopée au sol, qui font vivre de nombreuses espèces. Les activités d'études écologiques et les programmes de recherche, centrés sur l'hydrologie des petits bassins hydrologiques et la biogéochimie ainsi que sur les influences des perturbations naturelles et anthropogènes, sont très dynamiques et sont menés par les services forestiers du département de l'agriculture américain ainsi que par un réseau de partenaires et de coopérateurs mondiaux.

315. Le Conseil a pris note des activités de recherche fondamentale sur la forêt et du fait qu'elles représentaient une source importante pour la pratique d'une meilleure gestion forestière au nord-est du continent nord-américain. Il a aussi noté que le site était géré par la station de recherches septentrionales du service forestier du département de l'agriculture américain et par les scientifiques de la station.

316. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

317. **Réserve de biosphère de l'Isle Royale (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1980. Il s'agit d'une île, située dans le quart nord-ouest du lac supérieur, dans l'État du Michigan. Ainsi, le parc n'est accessible que par bateau ou hydravion. Il est célèbre pour les loups et les élans qui y immigrent. C'est un refuge de plantes occidentales et arctiques considéré presque entièrement comme une réserve naturelle intégrale. La zone est bien protégée, à ce titre et en tant que parc national. Le Conseil a noté que le parc national coopérait avec les universités en matière de recherche sur les grands mammifères, le broutage des ongulés, le suivi des bassins hydrographiques, ainsi que la biogéographie et la génétique insulaires.

318. Le Conseil a noté que le site était inhabité. C'est néanmoins l'une des zones sauvages les plus visitées des États-Unis. Le Conseil a aussi noté que des programmes éducatifs étaient mis en œuvre par plusieurs institutions telles que la division d'interprétation du parc national de l'Isle Royale, l'association des parcs de l'Isle Royale et de Keweenaw, et l'institut de l'Isle Royale.

319. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

320. **Réserve de biosphère de la forêt expérimentale de Luquillo (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la forêt expérimentale de Luquillo. Désignée comme réserve de biosphère en 1976, elle est située au nord-est de Porto Rico, dans les montagnes de Luquillo et fait partie de la forêt expérimentale de Luquillo. La région est également connue sous le nom de forêt nationale El Yunque. La forêt expérimentale de Luquillo est rattachée au programme de recherche écologique à long terme (LTER) et représente l'unique forêt tropicale humide du système forestier national des États-Unis.

321. Il en découle que cette réserve de biosphère joue un rôle essentiel dans les fonctions très importantes de conservation de la biodiversité, suivi et recherche, comme en témoigne une longue liste de publications scientifiques et partenariats universitaires, et la participation active à de nombreux programmes environnementaux internationaux, tel que le programme HELP (« L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques ») de l'UNESCO, piloté par le PHI. La réserve de biosphère participe aussi activement à des initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation du public. Elle contribue par ailleurs au développement.

322. Cependant, de par le découpage de ses zones, la place accordée à la fonction de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère proposée de la forêt expérimentale de Luquillo **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, il a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel au plus tard le 30 septembre 2015.

323. **Réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument. Désignée en 1976, cette réserve de biosphère se situe à l'extrême sud de l'Arizona, à la frontière avec le Mexique. Comme son nom l'indique, la réserve est connue pour son cactus en tuyau d'orgue, que l'on trouve en de rares endroits dans d'autres régions des États-Unis. Le site abrite une flore très riche, notamment de nombreuses autres espèces de cactées, et la faune du désert de Sonora, dont plusieurs espèces sont rares et/ou menacées, telles que l'antilope de Sonora. La biodiversité est surveillée par le Programme de suivi écologique du parc et par le

Sonoran Desert Network. Le National Park Service est la principale institution chargée de mener des activités de suivi et de recherche (dans les domaines de la biodiversité, du climat, de l'hydrologie et des sciences sociales, sur les questions relatives à la frontière et aux activités d'interception) auxquelles participent également plusieurs établissements universitaires, tels que l'Université d'État de l'Arizona.

324. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel avant le 30 septembre 2015.

325. **Réserve de biosphère de la forêt expérimentale de San Dimas (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, qui a été désignée en 1976. Il a noté que la réserve de biosphère était gérée par le Service des forêts du Ministère américain de l'agriculture et que sous le régime de gestion actuel, la possibilité de promouvoir le développement durable avec la participation des communautés locales était exclue.

326. Le rapport périodique indique que ce site a été créé à des fins de recherche et que par conséquent, il est utilisé pour les visites éducatives sur le terrain des étudiants des universités locales. Certains étudiants universitaires mènent également des études de terrain dans cette région. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour les fonctions de recherche et de conservation solides de cette réserve de biosphère. Toutefois, comme l'indique le rapport d'examen périodique, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère de la forêt expérimentale de San Dimas **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel avant le 30 septembre 2015.

327. **Réserve de biosphère des Three sisters (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de ce site désigné en 1976, qui se situe dans un paysage préservé de la partie centrale de la chaîne des Cascades (Oregon). La réserve occupe une superficie de 97 356 ha et est gérée par le Service des forêts des États-Unis. Le site tient son nom des trois célèbres volcans recouverts de glaciers dont on a observé l'évolution au fil du temps.

328. Le Comité a reconnu l'importance du site en tant que réserve naturelle nationale et écosystème forestier protégés par une loi votée par le Congrès américain, en faveur de la conservation de la riche forêt de conifères qui s'étend entre 1 500 et 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer ainsi que des plantes ornementales, dont certaines sont considérées comme des espèces vulnérables. Le site est un refuge pour plusieurs espèces d'oiseaux

sauvages rares et menacées (chouettes, grues, etc.) et abrite encore quelques tribus amérindiennes.

329. Le Comité consultatif s'est félicité de la collaboration actuelle avec la réserve de biosphère H. J. Andrews, l'Agence américaine de protection de l'environnement et les communautés locales, qui participent à la gestion et au suivi. Le Conseil a salué l'utilisation extensive du site à des fins de recherche et de publications, en particulier en ce qui concerne la surveillance des mauvaises herbes, des changements climatiques et des eaux de surface, ainsi que pour l'organisation de camps de jeunes des collèges et la sensibilisation du grand public. Il a pris note de l'utilisation de la réserve par les communautés voisines pour le tourisme agricole (McKenzie Bridge, Blue River et McKenzie River Valley).

330. Le Conseil a toutefois noté l'absence d'informations sur les activités menées dans l'aire de transition et sur les caractéristiques du zonage, ainsi que l'absence d'autres cartes à l'appui du rapport d'examen périodique. Il a également noté le caractère limité de l'activité touristique. Le Conseil a estimé que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé d'inviter les autorités à soumettre au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015 :

- une carte de zonage indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition ;
- des cartes de l'utilisation des sols ;
- un plan de gestion pour la zone.

331. **Réserve de biosphère de la côte de Virginie (États-Unis d'Amérique).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère qui a été désignée en 1979. Le Conseil a noté avec satisfaction l'immense contribution de ce site en faveur de la conservation de la biodiversité, ainsi que les efforts ciblés déployés par l'autorité de gestion du site afin de rétablir la population de pétoncles de baie. Il a également pris note des activités de renforcement des capacités des marins locaux ainsi que des activités économiques qui fleurissent dans la réserve de biosphère.

332. Les fonctions d'appui logistique de cette réserve de biosphère sont bien définies et les travaux de recherche menés par différentes universités et autres instituts de recherche ont été cités dans le rapport. Le Conseil a observé que ce site remplissait les différentes fonctions d'une réserve de biosphère, tel qu'indiqué dans le rapport. Il a toutefois noté avec inquiétude que le rapport n'avait pas été établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel et qu'aucune carte de zonage n'avait été soumise.

333. Pour des raisons d'harmonisation, et afin de permettre au Conseil de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, les autorités nationales sont invitées à soumettre au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015 :

- une carte de zonage indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition ;
- un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel.

334. **Réserve de biosphère de Chatkal (Ouzbékistan).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1978. Il a noté que cette dernière présentait un grand intérêt en termes de conservation et qu'elle remplissait bien ses fonctions à cet égard. On recense près de 300

espèces de plantes, principalement des plantes ligneuses, dont certaines ont un intérêt médical et commercial.

335. Le Conseil a noté que cette réserve de biosphère possédait une aire centrale et une zone tampon, mais aucune zone de transition. Il a reconnu que le site était largement utilisé à des fins de recherche. On dénombre au total 800 publications sur la flore et la faune de la réserve de biosphère. L'intervention humaine est pratiquement inexistante et interdite par la loi. Le Conseil a noté également que l'activité humaine dans la zone tampon était très réglementée, et ce même dans le domaine du tourisme, seuls quelques touristes locaux étant admis dans la zone.

336. Les autorités nationales ont indiqué dans le rapport que la réserve de biosphère n'était pas capable de remplir correctement les trois fonctions. Conformément à la législation de l'Ouzbékistan, la réserve de biosphère assume pleinement la première fonction (conservation de la diversité biologique et de l'écosystème au sein de la réserve de biosphère). Toutefois, les deuxième et troisième fonctions (concernant notamment le développement durable) ne peuvent être assurées. Les autorités ont par ailleurs souligné la nécessité d'améliorer les efforts de consultation et la participation locale.

337. Les autorités nationales ont été félicitées pour avoir soumis ce rapport d'examen périodique. Le Conseil a toutefois conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités sont invitées à fournir une carte topographique et des cartes de zonage appropriées, ainsi qu'à réviser le zonage afin d'inclure une aire de transition. Il est par ailleurs Conseillé aux autorités d'améliorer la fonction de développement afin que ce site puisse remplir toutes les fonctions d'une réserve de biosphère. Le Conseil a demandé aux autorités nationales d'envoyer les informations nécessaires au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

338. **Réserve de biosphère de Cat Ba (Viet Nam).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2004. Le site est une aire marine protégée d'importance nationale et internationale, qu'il a été proposé de désigner en tant que géoparc mondial et site du patrimoine mondial naturel. On y trouve une frontière de transition géologique datant de 360 millions d'années. L'île de Cat Ba est la plus grande île calcaire d'Asie du Sud-Est.

339. Le Conseil a noté qu'au cours des 10 dernières années, 21 programmes et projets financés par l'État ainsi que de nombreux projets de soutien internationaux avaient été menés en vue de la conservation et de la protection de la forêt et du suivi de la biodiversité. Il a également noté que le braconnage des espèces sauvages et la modification des paysages avaient été contrôlés. Il a observé en outre que l'apiculture avait connu un développement rapide sur l'île de Cat Ba. Cette activité est considérée comme l'une des professions permettant d'atténuer la pauvreté des paysans de Cat Hai, car elle engendre des bénéfices élevés pour un faible investissement initial. Sept stations de recherche permanentes sont installées près de la réserve de biosphère, et plus de 100 articles rédigés par 158 chercheurs auraient été publiés dans 46 journaux nationaux et internationaux.

340. Le Conseil a conclu que le site **répondait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et demandé des informations supplémentaires concernant le statut juridique de la partie est de l'aire centrale (C2 sur la carte de zonage). Ces informations devraient être envoyées au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

341. **Réserve de biosphère du delta du fleuve Rouge (Viet Nam).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2004. Les aires centrales se caractérisent par une végétation de

mangrove et par des habitats de casuarina, des dunes de sable, des zones de sédimentation et des plans d'eau. Selon le rapport, on y trouve plus de 200 espèces d'oiseaux et une centaine d'espèces de plantes de mangrove.

342. Le Conseil a noté avec satisfaction les nombreuses activités qui ont été mises en œuvre par les autorités nationales, telles que la création, en 2008, d'un Conseil de gestion de la réserve de biosphère composé des représentants des trois provinces dont relève cette dernière. Il a noté que cette réserve de biosphère est gérée par ces trois provinces avec la participation des communautés locales. Le rapport indique que le principe de gestion axé sur la participation des communautés locales est conforme aux dispositions de la législation en vigueur au Viet Nam. Enfin, le Conseil a noté qu'aucun plan de gestion n'avait été élaboré pour la réserve de biosphère.

343. Le Conseil a également observé que la réserve de biosphère avait amélioré les conditions de vie des communautés locales. Les champignons qu'elles produisent dans la zone tampon ont été enregistrés en tant que produits labellisés. Des projets de recherche scientifique, des projets de développement et de nombreux masters et thèses de doctorat basés sur des travaux de recherche menés dans la réserve de biosphère ont été produits.

344. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités nationales d'élaborer un plan de gestion pour cette réserve de biosphère, qui devrait être envoyé au secrétariat du MAB dans un futur proche.

345. **Recommandations concernant le suivi**

346. **Réserve de biosphère de Berezinsky (Biélorus).** Le Conseil a remercié les autorités du Biélorus et a accueilli avec satisfaction la carte actualisée, sur une couche topographique, de la localisation et de la délimitation précises des trois zones de la réserve de biosphère, suite à la recommandation du CIC-MAB de 2014, et a estimé que la carte de zonage **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

347. **Réserve de biosphère de Belovezhskaya Pushcha (Biélorus).** Le Conseil a remercié les autorités du Biélorus et a accueilli avec satisfaction la carte actualisée, sur une couche topographique, de la localisation et de la délimitation précises des trois zones de la réserve de biosphère, suite à la recommandation du CIC-MAB de 2013, et a estimé que la carte de zonage **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

348. **Réserve de biosphère de Ciénaga de Santa Marta (Colombie).** Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Conseil a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

349. **Réserve de biosphère de Cinturón Andino (Colombie).** Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Conseil a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en

œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de délimiter des zones tampons appropriées pour les aires centrales, qui soient en contact direct avec les aires de transition, et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

350. **Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie).** Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Conseil a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de mieux définir la zone tampon entourant l'aire centrale et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

351. **Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie).** Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011 et 2014. Le Conseil a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de délimiter une zone tampon et une aire de transition dans l'aire côtière et marine, et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

352. **Réserve de biosphère de Taï (Côte d'Ivoire).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les nouvelles informations fournies par la Côte d'Ivoire concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014, ainsi que les informations détaillées fournies sur la question des réfugiés qui s'étaient installés provisoirement dans l'aire de transition de la réserve de biosphère durant la guerre civile au Libéria. Les autorités ont indiqué qu'aucun camp de réfugiés n'avait été créé et que les réfugiés avaient été hébergés par des proches du côté ivoirien pendant la guerre. Leurs activités n'ont pas eu d'impact sur l'aire de transition, et ils ont regagné le Libéria.

353. Le Conseil a pris note avec inquiétude de la nouvelle proposition de zonage, dans laquelle la zone tampon qui entoure l'aire centrale sera remplacée par une « zone d'aménagement et d'expérimentation », qui ne protège pas l'aire centrale. Les explications fournies pour ce changement ne sont pas satisfaisantes. Le Conseil a également noté qu'en raison d'une mauvaise compréhension des communautés qui ont empiété sur l'ancienne zone tampon, cette dernière se compose désormais de quatre noyaux intégrés dans l'aire centrale, ce qui rend le zonage non fonctionnel. Le Comité a relevé par ailleurs la différence entre la terminologie en matière de zonage utilisée au niveau national et la terminologie générale utilisée pour les réserves de biosphère au sein du RMRB.

354. Le Comité a accueilli favorablement le « Plan d'aménagement et de gestion » (PAG) qui a été élaboré avec la participation des communautés locales par le biais de consultations publiques. Parmi les sept programmes du PAG, l'un met l'accent sur la gestion participative et apporte un soutien au développement local. Ce programme encourage vivement la participation communautaire et le partage des bénéfices tirés des ressources naturelles au

sein de la réserve de biosphère. Le PAG soutient la fonction d'appui logistique de la réserve de biosphère. Le PAG actuel (2006-2015) a été mis à jour pour la période 2014-2018.

355. Le Conseil a félicité les autorités pour avoir amélioré l'application par la réserve de biosphère de la réglementation de sa fonction de conservation, tout en intensifiant le mécanisme de collaboration avec les communautés locales en vue de prévenir les actes illicites. Les partenariats avec les politiques, l'administration et la justice sont encouragés. Le Conseil a par ailleurs félicité les autorités pour les progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB, ainsi que dans la gestion de la réserve de biosphère.

356. Le Conseil a toutefois conclu que, sur la base des informations reçues, le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a par conséquent demandé aux autorités de fournir une nouvelle carte proposant un zonage approprié, qui soit conforme aux critères des réserves de biosphère. En outre, le plan de gestion devrait être révisé afin d'intégrer pleinement les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Conseil a noté que le rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Taï, qui devrait être soumis avant le 30 septembre 2015, pourrait être une bonne occasion d'aborder ces questions en suspens.

357. **Réserve de biosphère de Gunung Leuser (Indonésie).** En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Conseil. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et d'élaborer un plan de gestion intégré afin de chercher à réduire les pressions humaines, ainsi qu'à promouvoir d'autres initiatives de développement durable dans la réserve.

358. En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Conseil a noté que ces dernières avaient mis en place un forum de coordination et de communication chargé d'assurer la coordination et la communication entre les différentes parties prenantes en attribuant et en partageant les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère. Il a également noté qu'un plan d'action et de gestion intégré de la réserve de biosphère de Gunung Leuser 2014-2023 avait été finalisé fin 2013. Des activités de restauration des écosystèmes, d'éducation environnementale et du développement des moyens de subsistance ont été mises en œuvre.

359. Au vu des informations soumises, le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

360. **Réserve de biosphère de Komodo (Indonésie).** En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Conseil. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et de fournir des informations à ce sujet au secrétariat du MAB avant fin décembre 2013, ainsi que des précisions sur la justification du schéma de zonage rectangulaire des zones tampons et de transition de la réserve de biosphère.

361. En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Conseil a noté qu'une institution de gestion de la réserve de biosphère de Komodo, « Nusa Tenggara Timur Indonesia », avait été créée, et que ce forum serait légalisé en vertu d'un décret pris par le préfet de la préfecture de Manggarai Barat. Il a noté également qu'un plan de gestion

intégré de la réserve de biosphère 2014-2023 avait été élaboré. Ce plan de gestion intégré peut être adapté en fonction des besoins et des conditions de développement de la réserve de biosphère de Komodo. Le Conseil a par ailleurs pris note des informations précisant la justification du zonage de la réserve de biosphère, et conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

362. **Réserve de biosphère de Lore Lindu (Indonésie).** En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Conseil. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait invité les autorités nationales à envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et à élaborer un plan de gestion intégré afin de réduire l'abattage illégal et le braconnage dans la réserve. Le Conseil avait recommandé aux autorités de mettre en œuvre des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de création de revenus alternatifs et d'opportunités d'emploi, compte tenu du taux élevé d'immigration dans la région.

363. En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Conseil a pris note qu'un plan de gestion ainsi que des informations sur l'organe de gestion de la réserve de biosphère figuraient dans le rapport soumis l'année dernière. Il a également noté que le plan de gestion comprenait des activités axées sur le développement de moyens de subsistance alternatifs et la participation du gouvernement local et du secteur privé afin d'offrir davantage d'opportunités aux communautés locales. Le Conseil a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

364. **Réserve de biosphère de Siberut (Indonésie).** En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Conseil. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et d'élaborer un plan de gestion intégré afin de chercher à réduire les pressions humaines, ainsi qu'à promouvoir d'autres initiatives de développement durable dans la réserve.

365. En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Conseil a noté qu'une institution de gestion avait été créée pour cette réserve de biosphère. Il a noté également qu'un plan de gestion fondé sur des évaluations scientifiques avait été élaboré afin d'améliorer la qualité de vie des populations résidant autour de l'aire centrale (Parc national de Siberut) ; par conséquent, un équilibre sera trouvé entre les besoins humains et la conservation des ressources naturelles. Le Conseil a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

366. **Réserve de biosphère de Tanjung Puting (Indonésie).** En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Conseil. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait par conséquent invité les autorités concernées à envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et à informer le secrétariat du MAB à ce sujet avant fin décembre 2013.

367. En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Conseil a noté qu'un plan de gestion avait été mis en place pour l'ensemble de la réserve de biosphère, et qu'un plan d'action pour la réserve de biosphère était mis en œuvre depuis 2013. Le

Conseil a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

**368. Informations générales sur les neuf réserves de biosphère dont les rapports périodiques ont été soumises par la République islamique d'Iran en 2013.** Le Conseil a noté que les autorités nationales iraniennes avaient soumis en 2013 des rapports d'examen périodique concernant neuf réserves de biosphère situées dans leur pays. Sur la base de ces rapports, le Conseil avait recommandé aux autorités iraniennes de chercher à établir un plan de gestion pour chaque réserve de biosphère et à désigner un organe de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, et de faire davantage d'efforts dans le domaine de la recherche, de l'éducation, de la sensibilisation du public et des consultations avec les populations locales. Le Conseil avait également demandé aux autorités de fournir des cartes de meilleure qualité et plus détaillées de chaque réserve de biosphère et de ses zones. Le Conseil avait conclu que ces réserves de biosphère répondaient partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait prié les autorités de fournir les informations requises avant fin décembre 2013.

369. En réponse à ces recommandations, les autorités nationales iraniennes ont soumis des informations supplémentaires concernant les neuf réserves de biosphère, pour examen par le Conseil.

**370. Réserve de biosphère d'Arasbaran (République islamique d'Iran).** En ce qui concerne les réponses fournies, le Conseil a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Toutefois, il a constaté qu'aucune carte de zonage n'avait été fournie. Les informations supplémentaires communiquées pour ce site étant rédigées en persan, le Conseil a demandé aux autorités nationales de les traduire en anglais et de les soumettre au secrétariat du MAB, accompagnées de cartes de zonage précises, avant le 30 septembre 2015. Cela permettra au Conseil de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016.

**371. Réserve de biosphère d'Arjan Parishan (République islamique d'Iran).** En ce qui concerne les réponses fournies, le Conseil a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Il a également noté que la carte de zonage de la réserve de biosphère ainsi que l'organigramme de l'autorité de gestion du site avaient été soumis. Des activités de consultation et de sensibilisation ont par ailleurs été mentionnées dans le rapport. Toutefois, aucun plan de gestion de la réserve de biosphère n'a été soumis, et aucune information concernant les initiatives de développement durable ne figure dans le rapport.

372. Par conséquent, le Conseil a recommandé aux autorités de fournir des informations supplémentaires sur les fonctions de développement durable de cette réserve de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir ces informations avant le 30 septembre 2015, afin qu'il puisse déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à soumettre un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

**373. Réserve de biosphère de Geno (République islamique d'Iran).** En ce qui concerne les réponses fournies, le Conseil a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Il a également noté qu'une carte de zonage de la réserve de biosphère avait été soumise. Le Conseil a par ailleurs pris acte des travaux de recherche et des études scientifiques qui ont été menés dans la réserve de biosphère. Il a toutefois constaté qu'aucune information n'avait été fournie concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion de cette réserve de biosphère.

374. Les autorités sont invitées à fournir au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015, des informations sur les activités de développement durable menées dans la réserve de biosphère. Cela permettra au Conseil de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Le Conseil a également encouragé les autorités nationales à fournir, dans un futur proche, des informations détaillées sur l'organe et le plan de gestion du site.

375. **Réserve de biosphère du Golestan (République islamique d'Iran).** Sur la base des réponses et des informations supplémentaires fournies, le Conseil a pris acte de la soumission des cartes de zonage, y compris des fichiers de forme de cette réserve de biosphère, et noté que la zone tampon ne protégeait pas suffisamment l'aire centrale. Un organe de gestion est mentionné mais aucune information n'a été fournie concernant l'existence d'un plan de gestion. Le Conseil a donc prié les autorités nationales de réviser le zonage de cette réserve de biosphère afin de mieux protéger l'aire centrale et de garantir sa fonction de conservation. Les autorités sont encouragées à soumettre les informations sur le zonage révisé au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015, afin de permettre au Conseil de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à formuler un plan de gestion de la réserve de biosphère.

376. **Réserve de biosphère de Hara (République islamique d'Iran).** En ce qui concerne les réponses et les informations supplémentaires fournies, le Conseil a pris note des informations détaillées concernant les études scientifiques et les travaux de recherche qui ont été menés dans cette réserve de biosphère. Il a également noté les informations concernant la superficie des zones ainsi que la soumission d'une carte de zonage décrivant précisément les trois zones. Toutefois, aucune information n'a été fournie concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion.

377. De même, il n'a été fourni aucune information permettant au Conseil d'évaluer la fonction de développement durable de ce site. Le Comité consultatif a donc encouragé les autorités nationales à fournir les informations mentionnées ci-dessus au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015, afin qu'il puisse déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère dans un futur proche.

378. **Réserve de biosphère du Kavir (République islamique d'Iran).** Sur la base des réponses et des informations supplémentaires fournies, le Conseil a pris note des différentes activités d'éducation, de sensibilisation du public et de consultation que les autorités ont menées dans cette réserve de biosphère. Des moyens de subsistance durables fondés sur une approche écosystémique sont également encouragés. Le Conseil a par ailleurs noté qu'une carte de zonage ainsi que les informations concernant la superficie des trois zones avaient été fournies. Il a également pris note de l'organigramme de l'autorité de gestion de la réserve de biosphère. Le Conseil a toutefois constaté qu'aucune information n'avait été fournie concernant l'existence d'un plan de gestion, et que le zonage n'était pas conforme aux critères du Cadre statutaire.

379. Les autorités nationales sont invitées à réviser le zonage de cette réserve de biosphère et à soumettre la carte de zonage actualisée au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015. Le Conseil a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités nationales à formuler un plan de gestion et à le présenter au secrétariat dans un futur proche.

380. **Réserve de biosphère de Miankaleh (République islamique d'Iran).** Le Conseil a pris note du rapport de bonne qualité soumis par les autorités nationales concernant cette

réserve de biosphère. Des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable sont mentionnées. Des informations détaillées sur les activités de recherche et les différentes études menées ont également été fournies. Le Conseil a noté qu'une carte de zonage de ce site avait été communiquée. Bien que des informations concernant un organe de gestion aient été soumises, aucun plan de gestion du site n'a été fourni.

381. Le Conseil a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a recommandé aux autorités nationales d'élaborer un plan de gestion et de le soumettre au secrétariat du MAB dans un futur proche.

382. **Réserve de biosphère de Touran (République islamique d'Iran).** Le Comité consultatif a pris note des informations soumises concernant cette réserve de biosphère. Il a noté que des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable avaient été mises en œuvre.

383. Des informations détaillées concernant les activités de recherche et les différentes études menées ont également été fournies. Des ateliers communautaires ont été organisés afin de présenter les plans de gestion environnementale de cette région. Le Conseil a également constaté qu'une carte de zonage indiquant clairement les trois zones avait été soumise.

384. L'existence d'un organe de gestion de cette réserve de biosphère est indiquée dans le rapport ; en revanche, aucun plan de gestion n'y est mentionné. Sur la base des informations fournies, le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités nationales à soumettre un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

385. **Réserve de biosphère d'Ourmia (République islamique d'Iran).** Le Comité consultatif a pris note des informations soumises concernant cette réserve de biosphère. Il a noté que des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable avaient été mises en œuvre. Le Conseil a également constaté les défis environnementaux majeurs qui se posent dans cette région.

386. Une carte de zonage a été soumise et des informations sur la superficie des différentes zones ont également été fournies. Le Conseil a toutefois noté l'absence d'informations concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion de ce site. Sur la base des informations fournies, le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités nationales à soumettre des informations concernant l'organe de gestion ainsi qu'un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

387. **Réserve de biosphère de Sahamalaza-Îles Radama (Madagascar).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités malgaches concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014. Il s'est félicité de la révision de la carte de zonage, et considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

388. **Réserve de biosphère de Mananara Nord (Madagascar).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités malgaches concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

389. Il s'est félicité de la révision de la carte, où les aires/zones sont bien délimitées (notamment l'aire marine et l'île de la réserve de biosphère), et nommées en accord avec la terminologie du MAB. Il a noté avec satisfaction les explications concernant l'ancienne «

enclave » qui est désormais intégrée dans la zone tampon, conformément à son statut de gestion et à la nouvelle législation adoptée en 2003. Le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

390. **Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé (Mali).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités du Mali concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2013. Il a observé que la terminologie employée pour décrire le statut des zones n'était pas conforme aux critères des réserves de biosphère en matière de zonage. Les informations supplémentaires et la qualité de la carte fournie n'étaient pas suffisantes pour permettre au Comité consultatif d'évaluer la mise en œuvre de la recommandation.

391. Le Conseil a félicité les autorités pour le mémorandum d'accord conclu entre les villes situées au sein de la réserve de biosphère et la direction de la réserve, mais il a observé qu'il y avait encore des améliorations à apporter en vue de la pleine participation des communautés locales à la structure de gouvernance et à la gestion de la réserve de biosphère. Il a noté que le plan de gestion de la réserve de biosphère était en cours de préparation. Le Comité a encouragé le pays à poursuivre ses efforts pour assurer la participation des communautés locales en vue de promouvoir les activités de conservation, de développement et d'appui logistique nécessaires au bon fonctionnement de la réserve de biosphère.

392. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir des cartes précises assorties d'un zonage approprié, fondé sur le concept de réserve de biosphère. Le Conseil a par ailleurs recommandé que la terminologie standard en matière de zonage soit également utilisée dans le plan de gestion.

393. **Réserve de biosphère de l'Aïr et du Ténéré (Niger).** Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités du Niger concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2009. Il a reconnu les efforts déployés par le Niger afin de promouvoir la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec l'Algérie. Des consultations entre les deux délégations ont été lancées durant la dernière session du CIC-MAB et les autorités respectives sont en contact.

394. Le Conseil a constaté avec inquiétude les problèmes de sécurité dans la région, qui risquent de retarder le processus. Il a noté que la création d'une réserve de biosphère transfrontalière pourrait être un moyen de promouvoir la paix et de réduire les conflits dans la région. Le site transfrontalier prévu serait par ailleurs le site le plus crédible pour étudier les effets de la désertification et mener différentes expériences en vue de leur atténuation. Le Conseil a félicité le Niger pour avoir pris la tête de ce processus, et a encouragé l'Algérie à y prendre une part plus active.

395. **Réserve de biosphère de Katunsky (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli favorablement les informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014. Il a noté avec satisfaction les explications et les documents supplémentaires, et conclu que le zonage actuel de la réserve de biosphère était approprié. L'aire centrale est entourée à l'ouest et au nord par une zone tampon, et à l'est par le Parc naturel de Belukha, désigné en tant que zone tampon. L'aire centrale est délimitée au sud par la frontière nationale et par le Parc national de Karagay du Kazakhstan, qui peut être considéré comme une zone tampon appropriée.

396. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que la réserve de biosphère de Katunsky soit utilisée en tant que modèle pour l'atténuation de l'impact des activités humaines sur l'environnement, en encourageant la création de sources de revenus alternatives pour les communautés locales.

397. **Réserve de biosphère de Visimsky (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli favorablement ces informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

398. Le Conseil a accueilli favorablement les informations supplémentaires concernant la création du Département d'éducation écologique de la réserve de biosphère, le partenariat officiel avec l'Université pédagogique d'État de l'Oural, et la participation au programme de « Développement de l'éducation dans la région de Sverdlovsk ». Il s'est félicité également de la participation au programme de « Développement du tourisme dans la région de Sverdlovsk ». Le Conseil a observé avec satisfaction l'engagement croissant, sur une base volontaire, des partenaires de la réserve de biosphère. Néanmoins, le Conseil a remis en question l'argument selon lequel il ne serait pas nécessaire de créer un « Conseil de surveillance de la réserve de biosphère », au sein duquel les partenaires et les habitants seraient représentés. Le Conseil a estimé que de tels organes de gouvernance sont utiles pour garantir une approche participative de la gestion de la réserve de biosphère de manière régulière, et pas seulement lorsque survient une situation d'urgence. Les multiples exemples et expériences du RMRB démontrent qu'un organe de gouvernance de la réserve de biosphère inclusif est un instrument efficace pour éviter les conflits. Le Conseil a demandé aux autorités de fournir au secrétariat une carte de zonage actualisée (à la fois en version papier et au format électronique, comme l'exige le formulaire de candidature).

399. Le Conseil a encouragé les autorités à :

- continuer de mettre l'accent sur la fonction de développement de la réserve de biosphère ;
- soutenir les activités, les projets et les outils de gestion qui permettront aux responsables de la réserve de biosphère et aux populations locales ainsi qu'aux autres partenaires de collaborer de façon régulière.

400. **Réserve de biosphère des îles du Commandeur (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli favorablement les informations supplémentaires fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

401. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations fournies concernant la création d'un « plan de gestion intégré à moyen terme » du site, faisant participer l'ensemble des partenaires concernés à tous les aspects du processus. Le Conseil a noté avec satisfaction les exemples de projets fructueux menés dans le cadre de la réserve de biosphère, tels que le projet PNUD/FEM sur le « Renforcement des aires marines et côtières protégées de Russie », la participation du « Camp d'été environnemental pour enfants dans le Parc national de Kenozersky » et le « Programme d'éducation environnementale pour les écoliers du village rural de Nikolskoye ».

402. Le Comité consultatif a obtenu avec satisfaction l'assurance que le Conseil scientifique et technique multipartite de la réserve de biosphère continuera de participer aux activités de la réserve de biosphère ainsi qu'aux activités des partenaires, notamment des populations autochtones.

403. Le Conseil a encouragé les autorités à :

- continuer de mettre l'accent sur la fonction de développement de la réserve de biosphère et de travailler sur des projets faisant participer un large éventail de parties prenantes ;
- soutenir les activités, les projets et les outils de gestion qui permettront aux responsables de la réserve de biosphère et aux populations locales ainsi qu'aux autres partenaires de collaborer de façon régulière dans la gestion de la réserve de biosphère.

404. **Réserve de biosphère de Nijegorodskoe Zavalje (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli favorablement les informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

405. Le Conseil s'est félicité de la coopération fructueuse établie avec différents partenaires et de la création de groupes de travail, ainsi que de l'implication des autorités locales, qui sont prêtes à coordonner les activités de la réserve de biosphère. Le Conseil a encouragé les efforts visant à intégrer les résultats des projets et des activités de recherche de la réserve de biosphère dans les projets de développement des municipalités et à collaborer avec d'autres réserves de biosphère. Le Conseil s'est félicité des efforts visant à créer des organes de décision impliquant les collectivités locales pour inclusion dans les limites de la réserve de biosphère (administration rurale de Vladimir, district de Voskresenski, région de Nijni Novgorod).

406. Le Conseil souhaiterait recevoir les informations concernant les fonctions d'appui logistique et de développement de la réserve de biosphère ainsi que le plan de gestion avant le 30 septembre 2015.

407. **Réserve de biosphère de la région des lacs de Smolensk (Fédération de Russie).** Le Conseil a accueilli favorablement les informations actualisées par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

408. Le Conseil a estimé que les informations fournies n'étaient pas suffisamment détaillées, et a demandé un rapport plus complet (aussi détaillé que les informations fournies dans un formulaire de candidature) sur les activités menées dans chaque zone de la réserve de biosphère. Le Conseil a prié les autorités d'envoyer ces informations au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

409. Les représentants de plusieurs pays ont pris la parole concernant des sites spécifiques que le Conseil avait estimé ne pas répondre aux critères, ou pour lesquels des informations manquaient. Les délégués ont fourni des précisions, rendu compte des progrès réalisés pour chaque site concerné, y compris des réunions qui se sont tenues récemment, et confirmé que les informations manquantes seraient envoyées au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015. Un délégué a sollicité une assistance sous la forme d'une visite technique du Secrétariat du MAB à la réserve de biosphère concernée. Il a par ailleurs été souligné que le Comité consultatif devrait envisager les aspects sociaux et culturels de chaque site lors de l'examen du rapport, et tenir compte de la sensibilité des communautés locales dans la formulation des recommandations. Certains délégués ont estimé que les visites sur le terrain, l'assistance technique du Secrétariat et du Conseil du MAB ainsi que les activités de renforcement des capacités étaient essentielles au processus d'examen périodique. Tous les pays se sont engagés à répondre aux critères du Cadre statutaire et à envoyer les informations demandées.

## XII. Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère

410. Le Secrétariat a présenté ce point et informé le Conseil qu'il avait reçu 6 études de cas recevables au 30 novembre 2014, émanant de 6 pays, et que 4 d'entre elles seulement remplissaient les critères pour être retenues. Le Conseil a été informé que le Bureau avait approuvé la recommandation formulée par le Comité consultatif à sa 21<sup>e</sup> session et que M. Bandi Namkhai (Mongolie) était le lauréat 2015 de la Bourse pour son étude de cas intitulée « La Réserve de biosphère de Hustain Nuruu en Mongolie ». M. Bandi Namkhai a ensuite été invité à présenter son étude de cas au Conseil.

411. À l'issue de la présentation, un État membre a demandé que pour la prochaine session du Conseil du MAB, une liste de tous les candidats à la Bourse Michel Batisse soit jointe en annexe au document.

## XIII. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

412. Le Secrétariat du MAB a reçu 36 candidatures recevables de 28 pays pour les Bourses 2015 du MAB pour jeunes scientifiques, parmi lesquelles 19 ont été soumises par des femmes. Les candidatures émanaient des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bélarus, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Niger, Ouzbékistan, Pologne, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Ukraine et Viet Nam.

413. Un État membre a demandé que la liste complète des candidats, indiquant l'intitulé de leurs études, soit fournie aux membres du CIC-MAB lors de ses prochaines sessions. Un autre État membre a proposé que le Bureau du MAB examine en premier lieu l'ensemble des candidatures afin d'établir une liste restreinte de candidats. Les candidatures de cette liste restreinte devraient ensuite être communiquées aux membres du Conseil du MAB pour examen, afin qu'ils puissent choisir les lauréats de la bourse de manière éclairée, en concertation avec les membres du Bureau.

414. Le Secrétaire du Programme MAB a informé le Conseil qu'en raison du grand nombre de candidatures reçues, et compte tenu du peu de temps disponible durant les sessions du CIC-MAB, il avait été décidé lors des précédentes sessions du Conseil qu'il était plus efficace de confier la sélection des lauréats des Bourses du MAB pour jeunes scientifiques au Bureau du MAB, après quoi le Conseil approuverait la décision du Bureau.

415. Le Conseil a ensuite approuvé les lauréats des Bourses 2015 du MAB pour jeunes scientifiques. Les lauréats et l'intitulé de leurs travaux de recherche sont les suivants :

Lauréat	Pays	Intitulé de l'étude
Mme Victoria Gonzalez Carman	Argentine	Comprendre les dimensions humaines de la capture de grands vertébrés marins dans une pêche à petite échelle en Argentine.
M. Vitaliy Turych	Ukraine	Écosystèmes forestiers de la partie ukrainienne de la réserve de biosphère transfrontalière de Polésie occidentale dans le cadre des changements environnementaux mondiaux.
M. The Nguyen Duc	Viet Nam	Multiplication des escargots mangeurs de coraux ( <i>Drupella sp</i> ) dans la réserve de biosphère mondiale de Cat Ba au Viet Nam –

		étude de l'utilisation de l'habitat et du choix des proies.
M. Richmond Ametefe	Ghana	Impact des activités socio-économiques des communautés sur la gestion des ressources en eau dans la réserve de biosphère de Songor.
Mme Sameh Chaabani	Tunisie	La forêt de pins en danger dans le parc national de Chambi (MAB) en Tunisie : Évaluation de l'impact du changement climatique à long terme et des récents troubles sociaux sur les arbres.
Mme Angela Mwatujobe	République-Unie de Tanzanie	Contribution des communautés locales à la conservation des réserves de biosphère.

#### **XIV. Panel intersectoriel/interprogramme : explorer les actions concrètes et projets conjoints dans le cadre de l'Agenda post-2015**

416. Le Président a ouvert la séance et salué les membres du panel : Mme Michela Miletto, Coordonnatrice p.i. du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) ; M. Bernard Combes, du Secteur de l'éducation ; et M. Alexandros Makarigakis, coordonnateur pour la réduction des risques de catastrophes du Secteur des sciences naturelles de l'UNESCO ; M. Alexander Schischlik, Chef de la Section de la jeunesse du Secteur des sciences humaines et naturelles ; et Hong Tianhua, du Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine culturel et naturel sous les auspices de l'UNESCO ; M. Kishore Rao, Directeur du Centre du patrimoine mondial.

417. Le Secrétariat a ensuite expliqué sous quel format la séance se déroulerait, demandant aux participants de faire part de leurs contributions à l'Agenda pour l'après-2015, et des éventuelles actions concrètes menées conjointement avec le MAB dans ce cadre.

418. Mme Miletto a brièvement présenté les travaux du WWAP, notamment son Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Elle a indiqué que l'édition de cette année serait centrée sur l'eau et le développement durable. Elle a suggéré un certain nombre de domaines dans lesquels le WWAP et le MAB pourraient collaborer dans les années à venir : évaluation des ressources en eau (dans les réserves de biosphères) ; suivi (à l'aide des indicateurs applicables aux réserves de biosphère) ; et établissement de rapports (le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2017 porterait sur les solutions que l'on pourrait trouver dans la nature pour résoudre les problèmes liés à l'eau).

419. M. Combes a rapidement rappelé la coopération de longue date entre le secteur de l'éducation et le MAB dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Il a souligné en particulier le dernier projet pilote mené dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable dans neuf réserves de biosphère réparties dans le monde entier (Indonésie, Cambodge, Inde, Costa Rica, Chili, Oman, République démocratique du Congo, Tanzanie, Éthiopie).

420. M. Makarigakis a présenté les résultats d'une enquête sur les activités de réduction des risques de catastrophes, qui mettait plus particulièrement l'accent sur l'exposition aux catastrophes naturelles, l'évaluation des risques de catastrophes naturelles et la sensibilisation et l'éducation en matière de catastrophes naturelles. Il a expliqué que 80 % des responsables de réserves de biosphère considéraient la question de la réduction des risques de catastrophe naturelle comme importante, mais que malgré cela, peu d'activités avaient été menées dans le domaine de l'évaluation des risques ou de la sensibilisation à ces

risques dans les réserves de biosphère, ce qui constituait un vaste chantier potentiel de travail et de collaboration supplémentaire.

421. M. Schischlik, rappelant que 60 % de la population mondiale était âgée de moins de 30 ans, a précisé que l'UNESCO s'attachait à diffuser le concept des « jeunes en tant qu'artisans du changement pour la paix et le développement durable ». Il a noté que les travaux de l'Organisation dans ce domaine s'articulaient autour de trois axes : promotion de la formulation de politiques relatives aux jeunes ; renforcement des capacités des jeunes ; et participation des jeunes à l'engagement citoyen. Le prochain Forum des jeunes organisé en marge de la Conférence générale d'octobre 2015 aurait pour thème « Les jeunes citoyens du monde pour une planète viable ». Il a recommandé d'établir un réseau des jeunes pour les réserves de biosphère.

422. M. Hong a présenté les travaux du Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine culturel et naturel, soulignant ses trois principaux domaines d'activité : recherche sur l'utilisation des technologies spatiales pour évaluer l'incidence environnementale de divers phénomènes, tels que la déforestation, sur les réserves de biosphère et les sites du Patrimoine mondial ; renforcement des capacités des responsables de réserves de biosphère s'agissant d'utiliser ces technologies spatiales ; et sensibilisation du public, au moyen de conférences internationales.

423. M. Rao a parlé des travaux du Secteur de la culture et du Centre du patrimoine mondial, expliquant que le Centre avait ceci d'exceptionnel qu'il combinait sites naturels et culturels. Il a souligné le rôle de la culture comme moteur de développement, et a mentionné par quel biais elle pouvait entrer en jeu dans les Objectifs de développement durable, notamment environnementaux – en l'occurrence à travers le concept des villes durables. Il a également souligné le fort potentiel de collaboration entre le MAB et le Centre du patrimoine mondial sur les sites reconnus par les deux entités.

424. Sept États membres ont pris la parole pour remercier les membres du panel, formuler des observations et demander des éclaircissements. La France a demandé que les jeunes soient mobilisés pour l'élaboration du Plan d'action du MAB, en particulier avec l'aide du Forum des Jeunes de l'UNESCO, et s'est enquis de la procédure qui permettrait à la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne de devenir un site pilote du WWAP. La Coordinatrice p.i. du Programme a répondu qu'elle se réjouissait à la perspective d'une éventuelle collaboration avec le Bassin de la Dordogne et a évoqué la possibilité de mettre en place un jumelage avec un pays en développement pour mener une étude pilote dans un bassin. L'Égypte a demandé que des trousseaux à outils dans le domaine du développement durable soient mis au point à l'intention des écoles, notamment dans les réserves de biosphère. Elle a aussi exprimé l'espoir que les jeunes seraient mobilisés par l'intermédiaire des réseaux régionaux du MAB. Enfin, elle a souligné l'importance de la télédétection dans les zones arides et semi-arides.

425. M. Hong, du Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine culturel et naturel, a convenu que le recours à la télédétection pourrait être très utile dans ces zones. L'Algérie a insisté sur l'importance des liens entre les activités de réduction des risques de catastrophes et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention de Ramsar. Le représentant de l'Allemagne a fait savoir que sa commission nationale pour l'UNESCO avait publié un article présentant sa position concernant l'éducation en vue du développement durable dans les réserves de biosphère. Il a demandé comment l'UNESCO assurait la collaboration entre ses différents programmes. Des membres du panel ont cité les mécanismes mis en place par l'Organisation à cet effet. Enfin, il a souligné l'importance de l'action menée dans la réserve de biosphère transfrontalière de Trifinio, dans les domaines de l'eau, de l'éducation en vue du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe. Le Burkina Faso a

insisté sur le rôle des écomusées dans les réserves de biosphère. Le Japon a affirmé combien il importait que les secteurs de l'UNESCO coopèrent entre eux pour promouvoir la science de la durabilité en général, et les réserves de biosphère en particulier. Le Kenya a recommandé d'insister sur la participation des jeunes aux réserves de biosphère, et sur la promotion de la recherche par les jeunes sur ces réserves, par exemple au moyen de l'attribution des bourses du MAB pour jeunes scientifiques.

#### **XV. Panel sur le Partenariat MAB/secteur privé : explorer les actions concrètes**

426. Le Secrétariat a ouvert la séance en accueillant les membres du panel : Mme Georgina Flamme, de la Fondation Abertis ; et M. Jamison Suter, de la Société des mines de Fer de Guinée (SMFG) ; Dolly Priatna, de la branche indonésienne du Groupe asiatique du papier et de la cellulose ; Claude Fromageot, de la Fondation Yves Rocher ; et Vincent Defourny, responsable des partenariats et de la collecte de fonds à l'UNESCO. Il a précisé que si le MAB entretenait depuis longtemps une collaboration avec le secteur privé, mais que c'était la première fois que le CIC-MAB réunissait un panel de membres issus de ce secteur.

427. Mme Flamme a souligné l'importance de l'action que mène la Fondation Abertis concernant la responsabilité sociale de son entreprise, en particulier s'agissant de réduire l'empreinte carbone du groupe. Elle est ensuite entrée dans le détail des activités menées par le Centre de catégorie II sur les réserves de biosphère méditerranéennes (situé à Barcelone), premier centre public/privé de catégorie II de ce genre, avec lequel la Fondation travaille.

428. M. Suter a décrit le projet de la SMFG dans la région du mont Nimba, en Afrique de l'Ouest, qui est à la fois une réserve de biosphère du côté guinéen, et un site du Patrimoine mondial naturel. Ce projet concerne la mise en place d'une exploitation minière de fer à haute teneur dans la zone tampon de la réserve de biosphère. M. Suter a décrit la région comme étant extrêmement diversifiée au plan biologique, mais de niveau socio-économique très bas, avec très peu de possibilités de développement économique. Il a expliqué les politiques sociale et environnementale élaborées par la SMFG pour aider les communautés locales à se développer économiquement dans le respect de l'environnement.

429. M. Priatna, a décrit les travaux de celui-ci dans la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu en Indonésie. Il a indiqué que cette réserve de biosphère était novatrice car elle résultait d'un partenariat public/privé entre le Groupe, le Ministère de l'environnement et des forêts d'Indonésie et d'autres partenaires. Le Groupe asiatique du papier et de la cellulose s'est attaché à : faire en sorte qu'aucune partie de la forêt naturelle ne soit détruite ; réduire les émissions de gaz à effet de serre ; travailler avec les communautés locales.

430. M. Fromageot a mis en avant le lien étroit d'Yves Rocher avec la nature et les plantes, qui est au cœur-même l'entreprise. Il a souligné que la sensibilisation du personnel, appuyée par une organisation et une politique spécifiques à l'échelle de toute l'entreprise, étaient autant d'éléments clés de la participation d'Yves Rocher au mouvement des entreprises vertes. Il a indiqué que la Fondation Yves Rocher travaillait très étroitement avec les communautés locales des régions où l'entreprise était implantée, citant l'exemple de Madagascar, où un accord d'accès et de partage des bénéfices a été mis en place dans le cadre du Protocole de Nagoya, à l'appui des économies locales.

431. M. Defourny a mis en évidence le rôle joué par la division des partenariats et de la collecte de fonds de l'UNESCO pour promouvoir l'action conjointe avec le secteur privé. Il a mentionné le récent Sommet « entreprises et climat » comme exemple réussi d'une telle collaboration. Il a par ailleurs estimé que les réserves de biosphère, en tant que sites

d'apprentissage pour le développement durable, offraient de multiples domaines de collaboration avec le secteur privé.

432. Six délégués ont pris la parole pour formuler des observations. La Malaisie, l'Égypte et le Ghana se sont inquiétés du fait que la SFMG exploiterait du minerai dans la zone tampon de réserves de biosphère, cette zone étant très proche de l'aire centrale, et ont demandé des explications supplémentaires sur la façon dont l'entreprise s'y prendrait pour préserver l'environnement. M. Suter a affirmé que son entreprise se sentait très concernée par la gestion des risques, notamment environnementaux. Pour répondre au Ghana, il a expliqué que l'on ne prévoyait des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité qu'en dernier recours. La Suisse a demandé comment cette collaboration avec le secteur privé était coordonnée avec d'autres initiatives du même genre d'autres programmes et conventions de l'UNESCO, notamment avec l'initiative PACTe pour le patrimoine mondial. La France a voulu savoir comment l'expérience d'exploitation minière de la SMFG dans les réserves de biosphère de Nimba pouvait être utilisée par cette compagnie multinationale dans d'autres sites autour du monde. M. Suter a répondu que ce serait au Programme MAB d'en décider, étant donné que son entreprise ne s'occupait pas des questions de conservation en tant que telles. Il a ajouté que les expériences étaient partagées au cas par cas au sein de l'entreprise et avec les actionnaires. Le Kenya a demandé de quelle façon les unités hors Siège de l'UNESCO participaient à la collecte de fonds.

433. Le Secrétariat a indiqué qu'un accent nouveau était mis sur la collecte de fonds au niveau local avec le secteur privé, par l'intermédiaire des unités hors Siège.

#### **XVI. Information sur le projet de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) « Améliorer le système de gestion intégrée des zones protégées internationales avec désignations multiples »**

434. Le Dr Thomas Schaaf, consultant qui travaille actuellement auprès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a présenté un projet financé par la Province autonome de Jéju en République de Corée. Le projet est actuellement en train de préparer une orientation pour améliorer les systèmes de gestion des aires protégées avec de multiples désignations internationales et qui se chevauchent : les réserves de biosphère, les sites naturels du patrimoine mondial, les sites mondiaux des géoparcs et les sites Ramsar. Il a cité deux sites avec ces désignations multiples : le Parc national de l'Ichkeul en Tunisie et l'île de Jeju, cette dernière étant le seul site avec les quatre appellations. Il a noté qu'il existe 185 sites désignés à la fois sous la Convention de Ramsar et comme réserves de biosphère, 90 sites désignés à la fois comme sites du patrimoine mondial et réserves de biosphère, et 13 sites qui sont à la fois géoparcs et réserves de la biosphère. Cependant, la mesure dans laquelle ces désignations se chevauchent varie grandement entre les sites.

435. Il a évoqué plusieurs avantages que présentent ces sites de désignations multiples internationales, tels qu'une visibilité et un prestige rehaussés, une meilleure protection contre d'autres utilisations des terres concernées et une attractivité accrue pour les touristes et de fierté chez les habitants. Cependant, ces sites sont également confrontés à un certain nombre de défis, y compris les exigences de rapports et les différents cycles de rapports; la charge administrative pour les gestionnaires de sites; la multiplicité des responsabilités institutionnelles sous différentes autorités nationales qui peuvent être responsables de la désignation ou de la confusion parmi les populations locales concernant les objectifs spécifiques des différents labels.

436. Il a déclaré que le document d'orientation produit sur la base de l'étude en question serait rendu public à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se tiendrait à Hawaii (États-Unis d'Amérique) en 2016.

437. Les représentants de neuf États membres ont pris la parole pour remercier le Dr. Schaaf de son exposé. La République islamique d'Iran a demandé pour quelle raison l'étude n'incluait pas les désignations de niveau national. Dr. Schaaf a informé le Conseil que l'étude portait seulement sur les désignations internationales, selon la résolution adoptée lors du Congrès mondial de la nature 2012. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné qu'il était important d'harmoniser les exigences en matière de remontée de l'information propres à chaque dispositif assurant une protection, aux fins d'une gestion efficiente des sites concernés. La République de Corée s'est félicitée des progrès enregistrés dans la réalisation de l'étude, rappelant que les multiples désignations associées à l'île de Jeju donnaient lieu à une concurrence pour l'obtention de financements locaux. Toutefois, après de nombreuses années, la gestion de ces désignations multiples avait été harmonisée grâce à l'établissement d'un seul organe de coordination.

438. L'Espagne a constaté que le cumul de plusieurs désignations pour un même site était une source de grande confusion en particulier avec les sites mondiaux des géoparcs et a suggéré que les commissions nationales pour l'UNESCO deviennent des organes de coordination pour ces sites. Le délégué s'est aussi interrogé sur la manière dont les géoparcs existants seraient inclus dans le réseau mondial UNESCO des géoparcs proposés. Le représentant de la France a demandé de quelle manière les organes directeurs tels que le Conseil du MAB pouvaient intervenir ou contribuer aux recommandations finales ou directives de l'UICN. Le délégué a souligné la dimension politique dans la gestion des sites à désignations multiples. Dr. Schaaf a noté que le projet serait mis sur le site de l'UICN pour commentaires, et que les commentaires seront pris en compte lors de la préparation du rapport final.

439. L'Allemagne a indiqué que ces directives de l'UICN pourraient s'articuler sur les directives opérationnelles proposées pour le MAB qui seront discutées sous le point suivant. Le Bélarus a demandé si l'étude de l'UICN abordait aussi les réserves de biosphère transfrontalières, ce que le Dr. Schaaf a confirmé.

440. Le Mexique a indiqué que les réserves de biosphère n'étaient pas les seules zones protégées, mentionnant le chevauchement sur son territoire de zones humides et dans les réserves de biosphère, et a demandé si cette question était prise en compte dans l'étude, ce que le Dr. Schaaf a également confirmé. La Suisse a fait valoir les avantages des associés à la promotion de la valeur de la conservation, ajoutant qu'un soutien international était nécessaire pour que soient améliorées les synergies.

441. La Section des géosciences du Secrétariat de l'UNESCO a confirmé que les géoparcs n'étaient pas encore des sites désignés par l'UNESCO et qu'ils n'étaient pas non plus nécessairement des zones protégées. Sa représentante a donné un bref aperçu des procédures gouvernant la désignation des géoparcs mondiaux.

442. Dr. Schaaf a répondu à toutes les questions. Il a remercié le Conseil pour ses commentaires et a communiqué ses coordonnées afin de pouvoir recevoir d'autres observations ou questions ultérieurement (voir la liste de participants).

## **XVIII. Propositions en vue de l'élaboration de directives d'application pour les réserves de biosphère**

443. Le Secrétariat a présenté le document SC-15/CONF.227/16, contenant une Proposition en vue de l'élaboration d'un guide opérationnel sur les réserves de biosphère et de directives d'application pour le programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR).

444. Le Secrétaire a rappelé que si la mise en œuvre du Programme MAB était guidée par des documents tels que la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, il n'en restait pas moins que l'augmentation continue du nombre de ces réserves et la diversité des contextes nationaux en matière de conservation et de développement étaient sources de difficultés, notamment pour les évaluations techniques des nominations de réserves de biosphère. Il est donc devenu impératif de mettre au point des directives opérationnelles sur lesquelles puissent s'appuyer les États membres pour apporter des réponses aux problèmes posés par le zonage des réserves de biosphère, le développement de l'infrastructure à l'intérieur et aux alentours des réserves, l'utilisation de l'emblème du MAB et l'octroi d'un label aux produits issus de réserves de biosphère.

445. Le document proposé contiendra aussi des directives en ce qui concerne la coopération transfrontalière au titre des réserves de biosphère. Ce sera un document appelé à évoluer, afin qu'il soit possible de lui apporter des modifications et de l'actualiser si nécessaire. Le Secrétaire a expliqué que les directives pourraient constituer un outil de nature technique, complémentaire du Cadre statutaire et du plan d'action de Lima. Il a fait savoir que cette proposition avait été examinée par les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère. Celui-ci appuyait pleinement la proposition et avait recommandé qu'elle soit présentée au Conseil du MAB pour examen.

446. Si cette proposition est approuvée par le Conseil du MAB, un avant-projet sera présenté par le Secrétariat du MAB au Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, afin que celui-ci y apporte sa contribution, puis l'avant-projet sera soumis au Bureau du MAB. La version révisée sera alors transmise au Conseil du MAB pour examen. Le Secrétaire a également évoqué la possibilité de constituer un groupe d'experts, auquel serait confiée la rédaction de directives.

447. Le représentant du Kenya a accueilli la proposition avec satisfaction, constatant que des directives opérationnelles pour le programme MAB et ses réserves de biosphère se faisaient attendre depuis bien trop longtemps. De nombreux problèmes se posaient en ce qui concerne le zonage. On ne saurait non plus trop insister sur les incidences de l'utilisation d'emblèmes comme celui du réseau AfriMAB en termes de droits d'auteur.

448. La République de Corée a suggéré que les directives soient effectivement des directives opérationnelles et non des directives d'application. Sa représentante a fait savoir que le Comité national du MAB de la République de Corée élaborait actuellement des directives opérationnelles pour les réserves de biosphère de son pays et qu'il était prêt à mettre son expérience au service de l'élaboration des directives proposées. Elle a également noté que d'autres pays ont leurs propres directives nationales. Elle a ajouté que les questions telles que les désignations multiples et l'utilisation de terminologies différentes d'un pays à l'autre en ce qui concerne les réserves de biosphère devraient être réglées par les directives.

449. La France s'est déclarée favorable à l'élaboration de directives opérationnelles si tant est qu'elles soient utiles pour la gestion des sites. Son représentant a recommandé qu'elles soient conçues sur la base de l'expérience accumulée sur le terrain. S'agissant de la coopération transfrontalière au titre des réserves de biosphère, la France propose de communiquer les données d'expérience positives, par exemple pendant le récent atelier sur les réserves transfrontalières. La France s'est proposée pour faire des contributions concrètes sur les thèmes suivants : zonage, approches participatives, activités économiques locales, modes de gouvernance, politiques de gestion. Son représentant a demandé des précisions à trois titres : comment les directives seraient-elles élaborées, par qui, et à l'aide de quelles ressources financières ?

450. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni) a indiqué que les directives ne devraient pas être un document, mais qu'ils devraient être modulable et

mis à disposition sur un site Web, dans plusieurs langues. Il a également noté que, compte tenu de la diversité des situations dans les différentes régions du monde, il ne serait pas toujours approprié d'avoir une approche uniforme, par exemple en relation à la superficie minimale des zones spécifiques au sein d'une réserve de biosphère. Il posa la question si cela était le bon moment pour élaborer des directives opérationnelles, compte tenu que le Secrétariat du MAB a une charge de travail particulièrement élevée à l'heure actuelle, y compris l'élaboration d'un nouveau plan d'action, l'organisation du Congrès de Lima, et l'organisation d'au moins 200 examens périodiques. Il a proposé que le processus d'élaboration des lignes directrices ne doit commencer qu'après l'adoption du Plan d'action. L'Allemagne a appuyé cette proposition du Royaume-Uni.

451. La France a reconnu la charge de travail importante du secrétariat, mais a déclaré qu'il n'y a pas de lien entre le Plan d'action et les directives. Celles-ci seront fondées sur des documents préexistants tels que le Cadre statutaire, ainsi que sur l'expérience pratique acquise, ce qui permettra aux États membres de mieux préparer leurs dossiers de candidature ainsi que leurs rapports d'examen périodique.

452. Selon la Suède, les directives devraient être à la fois très complètes et succinctes, et élaborées dans un esprit d'ouverture, avec la participation de professionnels et de partenaires compétents, qui sont impliqués dans le développement et dans la gestion des réserves de biosphère. Ce processus ne devrait pas commencer avant le Congrès de Lima. La République-Unie de Tanzanie a suggéré que le Secrétariat du MAB présente le concept de directives proposé à l'occasion du Congrès de Lima, afin de tirer parti du grand nombre de professionnels du secteur qui seraient présents.

453. La Malaisie a mentionné que les directives amélioreraient et faciliteraient le processus de présentation de candidatures, tout en précisant qu'il fallait se garder de le rendre trop complexe.

454. Le Koweït a pris acte de ce que le MAB nécessitait des ressources financières importantes pour prendre de l'ampleur et avoir un impact. Partant, il a proposé que le Secrétariat élabore une stratégie de mobilisation de ressources et qu'un petit groupe de travail soit constitué avec pour tâche de conduire cette stratégie.

455. L'Afrique du Sud a accueilli avec satisfaction et appuyé le projet d'élaboration de directives opérationnelles et a demandé que des modèles pour l'établissement de rapports y soient inclus.

456. L'Estonie a fait savoir qu'elle avait déjà développé des directives nationales et quelle craignait que les directives générales ne remettent en causes certaines spécificités nationales.

457. La Côte d'Ivoire est favorable à l'élaboration de directives mais elle met en garde contre la collaboration avec le secteur privé, en particulier les sociétés minières. Le degré souhaité de coopération avec ces sociétés devrait donc être clairement circonscrit dans les directives. L'Égypte a suggéré que les directives décrivent brièvement les modalités de la collaboration entre réserves de biosphère et secteur privé.

458. L'Algérie est favorable à l'idée d'élaborer des directives. Elles permettront de lever les ambiguïtés et les incompréhensions lors de l'élaboration des dossiers de candidature et d'examen périodique mais aussi lors de leur lecture au cours des évaluations. Des précisions sont attendues sur de nombreuses questions, notamment sur la question de zonage et de la superficie minimale recommandée pour une réserve de biosphère.

459. L'Autriche applique des critères nationaux pour les réserves de biosphère, qui seront actualisés et mis en conformité avec la nouvelle Stratégie du MAB. L'Autriche a offert de partager des données d'expérience.

460. L'Allemagne a suggéré de trouver un nom plus approprié pour cette directive, car le nom actuel peut créer des confusions.

461. Le Secrétariat a remercié les délégués pour leurs interventions. Il a pris note de toutes les suggestions faites et a remercié le Conseil pour son approbation à propos de l'élaboration des directives. Il a noté que le processus d'élaboration des directives pourrait commencer immédiatement, mais que le processus n'avait pas un calendrier précis. Il a suggéré que le Conseil approuve une structure proposée pour les directives lors du congrès mondial à Lima. Il a noté en outre que le titre des directives (directives «opérationnelles» ou «de candidature») pourrait être décidé à une date ultérieure, si le Conseil en convenait.

### **XVIII. Information sur le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère**

462. Le Secrétariat a présenté le document SC-15/CONF.227/17 sur le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère, qui aura pour thème : « Une nouvelle vision – Les réserves de biosphère de l'UNESCO pour le développement durable » et se tiendra du 14 au 17 mars 2016 à Lima (Pérou).

463. Le Secrétariat a expliqué que le Comité d'honneur de ce congrès se composera du Président du Pérou, de la Directrice générale de l'UNESCO, de M. Mario Vargas Llosa, lauréat du Prix Nobel de littérature 2010, du Ministre péruvien de l'environnement, du Maire de Lima et d'autres ministres participant au Congrès. Le Comité d'organisation se composera du Président du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB), de la Directrice générale adjointe pour les sciences naturelles et exactes de l'UNESCO, du Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et Secrétaire du MAB, du Directeur du Service national des aires naturelles protégées par l'État (SERNANP) du Ministère péruvien de l'environnement, qui est aussi le Président du Comité national péruvien du MAB, et des vice-présidents du CIC-MAB (Ghana, Égypte, Kazakhstan, Ukraine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Enfin, le Comité technique se composera du Secrétaire exécutif du Programme MAB au Pérou et du Secrétariat international du Programme MAB.

464. Le Congrès durera quatre jours. Le premier jour, plusieurs documents de travail basés sur les cinq axes d'action stratégiques de la nouvelle stratégie du MAB seront présentés pour préparer les séances et les débats du Congrès. Le projet de plan d'action de Lima (PAL) sera ensuite présenté, suivi de dix études de cas sur des réserves de biosphère de différentes régions.

465. Les deux jours suivants il y aura trois séries d'ateliers. Le premier sera organisé suivant les réseaux régionaux du MAB. Le deuxième sera consacré à des thèmes et des écosystèmes spécifiques tels que changement climatique, montagnes, terres arides, forêts, zones urbaines, zones humides et îles et zones côtières.. Le troisième s'occupera de thèmes spécifiques tels que la gouvernance, les économies dans et autour des réserves de biosphère, réseautage scientifique, engagement de la jeunesse et labellisation. Les ateliers se pencheront sur leurs thèmes respectifs en relation avec les cibles correspondantes des ODD, les documents de travail et le projet de PAL. Le dernier jour sera consacré à la présentation et à la discussion des résultats des ateliers et de la dernière version du projet de LAP, à une discussion sur la mise en oeuvre du PAL et à son endossement. Enfin, la session s'achèvera par la Déclaration de Lima et une cérémonie de clôture.

466. Chaque mois, le Secrétariat du MAB et le Comité technique feront le point sur l'état d'avancement des aspects techniques de la préparation du Congrès de Lima, sur la partie du site Web de l'UNESCO consacrée au Programme MAB, et communiqueront régulièrement par l'intermédiaire de lettres circulaires du MAB.

467. Le CIC-MAB a approuvé à l'unanimité la tenue du 4e Congrès mondial des réserves de biosphère qui se tiendra à Lima, au Pérou du 14 au 17 Mars ici 2016.

468. Le Pérou a remercié le Secrétariat pour avoir accepté l'offre du gouvernement péruvien de tenir le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère. Le gouvernement Péruvien a démontré son engagement envers le programme MAB et son implication dans les questions environnementales internationales de développement durable. Le Pérou a indiqué qu'ils ont organisé la 20e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique en Décembre 2014, ce qui souligne l'engagement du pays sur ce sujet. Le Pérou a également remercié les États membres de leur confiance et en particulier le Secrétariat du MAB. Le Peru a conclu en souhaitant la bienvenue au Pérou à tous les participants.

469. La Suède a déclaré que les sessions du troisième groupe d'ateliers devraient être plus longues, ce qui a été prise en compte par le Secrétariat.

470. Saint-Vincent-et-les Grenadine a mentionné le besoin d'une aide financière pour les pays qui n'ont pas les moyens de participer avec leurs propres moyens. L'Iran a mis l'accent sur la nécessité de la participation des gestionnaires et a également demandé un soutien financier pour cela.

471. En réponse, le Secrétariat a remercié le Pérou pour son engagement et pour l'organisation de cet événement, le premier Congrès Mondial des Réserves de Biosphère à se tenir hors d'Europe. Le Secrétariat a affirmé qu'il ferait tout son possible pour trouver de l'aide financière afin d'assurer que le plus grand nombre de participants puisse assister à cette réunion (1200 - 1400 participants). Tous les participants devront être invités par le Secretariat du MAB ; les demandes pour les invitations devront être acheminées à travers les comités nationaux du MAB ou, en leur absence, par les Commission nationales pour l'UNESCO.

472. Le Canada a noté l'importance de la présence des jeunes au sein du Congrès et dans ce contexte a proposé un soutien financier.

473. Le rapporteur a noté que les thèmes des ateliers n'ont pas tous été définis, laissant la place à de nouvelles idées à proposer au Secrétariat.

474. L'Egypte a demandé la prise en compte des problèmes internationaux lors du Congrès mondial.

## **XIX. Date et lieu de la 28e session du CIC-MAB**

475. Le MAB-CIC a approuvé à l'unanimité la tenue de la 28e session du Conseil international de coordination du Programme MAB à Lima, Pérou, du 18 au 19 mars 2016.

476. Cette courte session du Conseil aura comme principaux points d'ordre du jour : l'élection des membres du Bureau du Conseil, les rapports du Secrétaire du programme MAB ainsi que ceux des pays et des réseaux, l'approbation de nouvelles réserves de biosphère, la reconnaissance des réserves de biosphère qui satisfont aux critères du Cadre Statutaire ( sur

la base du processus d'examen périodique), une discussion sur la Déclaration de Lima ainsi que l'adoption du Plan d'action de Lima.

## **XX. Autres questions**

477. À l'issue de la 11e consultation entre le Groupe international de soutien (GSI) pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (MAP) et le Secrétariat du Programme MAB (Siège de l'UNESCO, Paris, le 30 Mars 2015), le statut et le changement de nom pour l'ISG a été discuté.

478. La proposition du Secrétariat était de changer le nom de l'ISG en « Groupe international de soutien pour le Programme MAB », en gardant le même acronyme « ISG » et en instaurant une présidence tournante.

479. Le CIC a approuvé à l'unanimité les deux suggestions et le délégué permanent de l'Allemagne a été invité à être le Président des prochaines réunions de l'ISG. Le délégué de l'Allemagne a déclaré qu'il était honoré par la confiance du CIC et a accepté cette invitation au nom du délégué permanent.

480. Des membres sortants du Conseil ont fait de brèves déclarations. Luxembourg tient à remercier tous les membres pour leur soutien et a déclaré qu'il espérait que son pays allait présenter une candidature pour sa première réserve de biosphère dans le futur. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni) a déclaré que les réunions du Conseil au cours des quatre dernières années avaient fait des progrès considérables et une excellente pour assurer l'avenir du Programme MAB. Néanmoins, encore beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne la préparation du Plan d'action de Lima et sa mise en œuvre ultérieure, et les décisions en matière de contrôle de la qualité - en particulier la conclusion de la stratégie de sortie et la mise en œuvre efficace à long terme du processus d'examen périodique. Le Royaume-Uni continuera à contribuer à ce travail au mieux de sa capacité. La République de Corée a déclaré qu'il avait apprécié contribuer aux travaux du Conseil à ce moment clé et a félicité le Secrétariat pour son organisation active de la session.

## **XXI. Adoption du Rapport**

481. M. Martin Price, le rapporteur du conseil, a présenté section par section et paragraphe par paragraphe le projet de rapport de la 27e session aux délégations des membres et observateurs. Il a été noté un petit nombre de modifications, d'additions et de suppressions ont été demandées par les délégations.

482. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, les ajouts et les suppressions proposées pendant l'examen du rapport le 12 juin 2015, le dernier jour de la 27e session.

## **XXII. Clôture de la Session**

483. Au nom de la Directrice générale, Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour le Secteur des sciences exactes et naturelles, a prononcé une allocution lors de la session de clôture du CIC MAB. Elle a commencé par exprimer son grand plaisir à s'adresser pour la première fois au Conseil du MAB en sa qualité de Sous-Directrice générale pour les

Sciences naturelles. Elle a mentionné le rapport d'activités bisannuel du programme MAB et a souligné la grande variété d'activités décrites dans ce rapport.

484. Elle a rappelé que, suite à la décision du CIC MAB, vingt nouvelles réserves de biosphère ont été ajoutés au Réseau mondial qui comprend désormais 651 sites, y compris un nouveau site transfrontalier entre l'Espagne et le Portugal, ce qui a augmenté leur nombre à 15. Elle a félicité tous les pays pour ces nouvelles désignations et a particulièrement le Myanmar, nouveau pays à rejoindre la famille du MAB avec sa première réserve de biosphère. Elle a souligné que le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) est de plus en plus étendu au fil des ans et qu'il contribue à renforcer les connaissances et les expériences sur le développement durable. Elle a reconnu que le WNBR est un solide réseau de sites pleins d'inspiration qui sont essentiels pour faire du monde un meilleur endroit pour tous.

485. En ce qui concerne le point de l'agenda sur la stratégie du MAB (2015-2025), Mme Schlegel a reconnu que, malgré l'ordre du jour chargé, les délégués ont soigneusement examiné le document au cours des séances de travail prolongées. Elle a félicité les délégués pour leur travail acharné et leur engagement. Elle a remercié les délégués pour leurs contributions et a salué l'adoption consensuelle de la stratégie du MAB. Elle a ajouté que la stratégie de MAB est un document important pour l'avenir du programme au cours de la prochaine décennie. Elle a ajouté que ce sera une contribution majeure de l'UNESCO pour la mise en œuvre de l'agenda de développement post 2015 et les Objectifs de Développement Durable qui seront adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre prochain. Elle a informé le Conseil qu'elle fera rapport au Conseil exécutif et à la Conférence générale de cet accomplissement du programme MAB.

486. Elle a mentionné les résultats intéressants du dialogue entre le MAB et les autres programmes/conventions de l'UNESCO ainsi qu'avec le secteur privé qui a eu lieu pendant les tables rondes. Elle a souligné l'importance des partenariats internes ou externes pour la mise en œuvre des activités de l'UNESCO.

487. Elle s'est félicitée de l'information sur le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère prévue en Mars 2016 à Lima, au Pérou et a chaleureusement remercié le gouvernement péruvien pour leur ferme soutien au programme MAB et pour accueillir cet événement mondial très important.

488. Elle a terminé en disant qu'elle a hâte de rencontrer la communauté MAB lors du Congrès à Lima en 2016 et a souhaité bon retour aux délégués.

489. Dans son discours de clôture, le Président du Conseil a noté que cette session avait fait d'importants progrès. Le nombre de réserves de biosphère, y compris le premier site au Myanmar, a continué d'augmenter. Il a souligné l'importance du contrôle de la qualité pour assurer l'avenir et la crédibilité du Programme MAB et les membres de son Réseau mondial de réserves de biosphère. Il a décrit la nouvelle stratégie et de plan d'action à venir comme une aube nouvelle pour le Programme MAB: accords sur «qui nous voulons être» et «ce que nous voulons atteindre ». Il a remercié pour leur contribution les pays qui vont quitter le Conseil après cette session. Il a également exprimé ses sincères et chaleureux remerciements au Secrétariat, le personnel de soutien technique et les interprètes.

490. Enfin, le Président a déclaré la 27e session du CIC-MAB clôturée.



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA  
CULTURE/  
UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère  
(MAB) /  
International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme**

Vingt-septième session / Twenty-seventh session

**Siège de l'UNESCO, Paris, salle XII (Bâtiment Fontenoy)  
UNESCO Headquarters, Paris, Room XII (Fontenoy Building)**

8 – 12 juin 2015  
8–12 June 2015

**PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS**

**ICC MEMBERS / MEMBRES DU CIC**

**ALGERIA / ALGERIE**

Mr Saïd Khelifi  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente d'Algérie auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
Email: dl.algerie@unesco-delegations.org

Dr Khelifi Houria  
Maître de conférences à l'ENSA,  
Présidente du Comité MAB-Algérie  
Département de Botanique Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) El Harrach  
16200 Algérie  
Cité Mohamed Boudiaf Villa 73 Ouled Fayet 1694 Alger  
Tél: +213793987979  
Email: houriakina@yahoo.fr

Pr (Mrs) Dahmani Megrerouche Malika  
Représentante de l'Algérie au CIC-MAB  
Laboratoire Ecologie Végétale et Environnement  
Université des Sciences et Technologie  
BP 32 El Alia Bab Ezzouar  
Alger 16110  
Email: Malika\_dahmani@yahoo.fr  
Tel: +213772125295

Mlle Ghania Bessah  
Sous Directrice des aires protégées et des groupements végétaux naturels- Point focal MAB  
Chemin Doudou Mokhtar- Ben Aknou  
Alger 16000  
Email : gh\_bessah@yahoo.fr  
Tel : +213561675528

**BELARUS**

Ms Natallia Rybianets  
Member of the ICC MAB Bureau  
Vice-Chairperson  
Belarus UNESCO-MAB National Committee  
Belarusian State University  
4 Nezavisimosti Ave.  
Minsk 220030 Republic of Belarus  
Tel/Fax:+375173286401  
Email: [mab@bsu.by](mailto:mab@bsu.by)

**BURKINA FASO**

Dr Dibloni Olo Théophile  
INERA/CNRST/MRSI  
Ouagadougou 03 BP 7047  
Email: [dibloni.o@gmail.com](mailto:dibloni.o@gmail.com)  
Tel: +226 70442375

**CAMEROON / CAMEROUN**

Dr Helen Manka NTONIFOR  
Senior Lecturer  
University of Dschang  
Inspector No.1  
Ministry of Scientific Research & Innovation  
MINRESI  
Yaoundé  
Email: [ntoniforhelen@yahoo.com](mailto:ntoniforhelen@yahoo.com)  
Tel : +237 679 16 21 89

**CHILE / CHILI**

Mr Jara Alvaro  
Permanent Deputy Delegate of Chile to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : [dl.chile@unesco-delegations.org](mailto:dl.chile@unesco-delegations.org)  
Tel : +33145682950

Ms Briceno Angela  
Permanent Deputy Delegate of Chile to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : [a.briceno@unesco-delegations.org](mailto:a.briceno@unesco-delegations.org)  
Tel.: +33145682955

**COTE D'IVOIRE**

Mr Kouadio Loukou  
Premier Conseiller  
Délégation permanente de Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: [tuesdayeleven@yahoo.fr](mailto:tuesdayeleven@yahoo.fr)

Tel: +33145683331

**EGYPT / EGYPTE**

Professor Ghabbour Samir  
Chair, National MAB Committee  
Institute of African Research & Studies  
Cairo University  
GIZA (Cairo) 12613  
Egypt  
Email : ghabbour\_samir@hotmail.com  
Tel.: +201222201967

Professor Boshra Salem  
Rapporteur MAB National Committee of Egypt  
Prof. Department of Environmental Sciences  
Faculty of Science- University of Alexandria  
Director, International Relations Office  
Alexandria University  
Moharram bey  
Alexandria 21511  
Egypt  
Email: boshra.salem@dr.com  
Tel: +00201001449645

Pr Manal Fawzy Ahmed  
Professor & Chair  
Environmental Sciences Department  
Faculty of Science, Alexandria University  
21511 Moharram Bey, Alexandria  
Egypt  
Email: dm\_fawzy@yahoo.com  
Tel: +20 122.228.8901

Ms Ghabbour Samiha  
13, Youssef El Guindy St. Bab El Louk  
Cairo 11111  
Egypt  
Email: sghabbour@hotmail.com  
Tel: +201222201967

**ESTONIA / ESTONIE**

Dr Toomas Kokovkin  
MAB National Committee  
Vabrikuväljak 8,  
Kärdla 92411  
Estonia  
Email: toomas@pelagis.eu  
Tel: +372 5023075

**FRANCE**

Mr Jean-Pierre Poncet Deuxième Conseiller  
Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO

1 rue Miollis  
75015 Paris  
France  
Email: jean-pierre.poncet@diplomatie.gouv.fr  
Mobile : 33612053266

Mr Didier Babin  
Président MAB France  
CIRAD  
TA/C-91 / MTD, 500, rue J.F Breton  
34093 MONTPELLIER, France  
Email : president@mab-france.org  
Tel : + 33 467558617

Ms Catherine Cibien  
Directrice  
MAB France  
BP 42234  
31321 Castanet-Tolosan  
France  
Email: catherine.cibien@mab-france.org  
Tel: +33 5 6173 57 02

Ms Martine Atramentowicz  
Chargée de mission  
MAB France  
Maison Buffon  
57, rue Cuvier, CP 41  
75005 Paris, France  
Email: martine.atramentowicz@mab-france.org  
Tel : +33140798156

Ms Mireille Jardin  
Advisor  
MAB France  
Maison Buffon  
57, rue Cuvier, CP 41  
75005 Paris, France  
France  
Email: mireille.jardin@mab-france.org

Ms Anna Echassoux  
Coordinatrice adjointe  
Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gatinais  
33, route de la Bonne Dame  
77300 Fontainebleau  
Email : a.echassoux@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr  
Tel : +33160703584

Mr Jean-Marie Chanabe  
Directeur  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email : jm.chanabe@gorgesdugardon.fr

Tel : + 33 (0)4 66 03 62 59

Mr Christophe Cavard  
Président  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email: [ccavard@assemblee-nationale.fr](mailto:ccavard@assemblee-nationale.fr)

Mr Vincent Allier  
Vice-Président  
Nîmes Métropole  
Email : [allier.vincent@wanado.fr](mailto:allier.vincent@wanado.fr)

Ms Bérengère Noguier  
Vice-présidente, Conseillère départementale  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email: [berengere.noguier@gard.fr](mailto:berengere.noguier@gard.fr)

Ms Catherine Robin-Levy  
Directrice adjointe  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email: [c.robin-levy@gorgesdugardon.fr](mailto:c.robin-levy@gorgesdugardon.fr)

Ms Myriam Cordilhac  
15 Chemin du Moulin à Vent  
30210 Cabrières, France  
Email: [Myriam.segond@wanadoo.fr](mailto:Myriam.segond@wanadoo.fr)

Ms Céline Boulmier  
Chargée de mission  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email: [c.boulmier@gorgesdugardon.fr](mailto:c.boulmier@gorgesdugardon.fr)

Mr François Desmeures  
Chargée de communication  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email: [f.desmeures@gorgesdugardon.fr](mailto:f.desmeures@gorgesdugardon.fr)

Ms Lea Garson  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon  
13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email : [l.garson@gorgesdugardon.fr](mailto:l.garson@gorgesdugardon.fr)

Mr Thibaud Clemencet  
Syndicat mixte des Gorges du Gardon

13, rue Joliot Curie  
30700 Uzès, France  
Email : t.clemencet@gorgesdugardon.fr

Mr Sylvain Guerin  
Attaché parlementaire  
de Christophe Cavard, Député.

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Reinhard Hassenpflug  
Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Germany to UNESCO  
13-15 avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris, France  
Email : reg1-unes@pari.auswaertiges-amt.de  
Tel: +01 53 83 46 65

Mr Jürgen Nauber  
Executive Secretary of MAB National Committee  
Bundesamt für Naturschutz  
Konstantinstrasse 110  
53179 Bonn  
Germany  
Email : Juergen.nauber@bfm.de  
Tel: +49 228 8491 1780

Mr Florian Carius  
Bundesamt für Naturschutz  
Konstantinstr. 110  
D-53179 Bonn  
Germany  
Email : florian.carius@bfm.de  
Tel: +49-228-8491-1764

Ms Kathrin Wolf  
German National Commission for UNESCO  
Colmantstraße 15  
D-53113 Bonn  
Germany  
Email : wolf@unesco.de

Dr Lutz Möller  
German National Commission for UNESCO  
Colmantstr 15  
D-53115 Bonn  
Germany  
Email : moeller@unesco.de  
Tel: +49 228 60497 22

Ms Laura Kristin JÄGER  
German National Commission for UNESCO  
Colmantstraße 15  
D-53113 Bonn  
Germany

Email: [jaerger@unesco.de](mailto:jaerger@unesco.de)

**GHANA**

Ms Sheila Ashong  
Delegate  
Delegation of Ghana  
Environmental Protection Agency, P O BOX M326, Ministries  
Accra  
Ghana  
Email: [sashong@gmail.com](mailto:sashong@gmail.com)  
Tel: +233244440476

**HAITI**

H. E. Mrs Vanessa Matignon  
Delegate  
Permanent Delegation of Haiti to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.haiti@unesco-delegations.org](mailto:dl.haiti@unesco-delegations.org)

Am bassador of

**HONDURAS / HONDURAS**

Mr. Roberto Ramírez Aldana  
Delegado Permanente de Honduras ante la UNESCO  
Délégation Permanente du Honduras  
auprès de l'UNESCO  
1, rue Miollis, M 1.32  
75015 Paris, France  
Tel:(+33) 01 45 68 2845/47  
Email: [dl.honduras@unesco-delegations.org](mailto:dl.honduras@unesco-delegations.org)

Mr. Carlos Maradiaga  
Encargado de Negocios a.i  
Délégation Permanente du Honduras  
auprès de l'UNESCO  
1, rue Miollis, M 1.32  
75015 Paris, France  
Tel:(+33) 01 45 68 2845/47  
Email: [dl.honduras@unesco-delegations.org](mailto:dl.honduras@unesco-delegations.org)

Mr LEON Carvajal Misael Alsides  
Director Ejecutivo  
ICF (Instituto de Conservacion y Desarrollo Forestal Areas Protegidas y Vida Silvestre)  
Colonia Brisas de Olancho, Honduras  
Tegucigalpa 504  
Honduras  
Email: [direccionejecutiva@icf.gob.hn](mailto:direccionejecutiva@icf.gob.hn) ; [misael.leonc@gmail.com](mailto:misael.leonc@gmail.com)  
Tel: +50422231786

Ms Ferreira Catrileo Susana Patricia  
Asistente Dirección Ejecutiva ICF  
Coolonia Brisas de Olancho  
Tegucigalpa 504  
Honduras

Email: sferreira@icf.gob.hn  
Tel: +50422234346

**HUNGARY / HONGRIE**

Dr. Rozália Érdiné Szekeres  
Head of Department for Nature Conservation  
Delegation of Hungary  
Kossuth ter 11  
1055 Budapest  
Hungary  
Email: rozalia.szekeres.erdine@fm.gov.hu  
Tel: +36 1 795 2397

Dr. Tanács Anett  
140, avenue de Victor Hugo  
75116 Paris, France  
Email: anett.tanacs@mfa.gov.hu

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) / REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

Mr Asgarisavadjani Bahman  
Director General  
Charmahal and Bakhtiyari Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism Organization  
Shahrekord , Farabi Blvd, Handicrafts and Tourism Organization  
Shahrekord 8814681611  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: asgari1818@yahoo.com  
Tel: +983833344739

Mr Shamohamadi Shayan  
Rector a.i, Shahre Kord University  
Rahbar Blvd, Shahre Kord University  
Shahrekord 8817653849  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: Shayan11962@gmail.com  
Tel: +983832324407

Mr Soleimani Dashtaki Ghasem  
Governor-general Charmahal and Bakhtiyari Province  
Kashani Blvd  
Shahrekord 8815713111  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: Ghasem.s.d@gmail.com  
Tel: +983833330109

Mr Ahmadifarsani Shahram  
Director General for Environmental Conservation, Charmahal and Bakhtiyari Province  
Darvaze Saman, Directorate General for Environmental Conservation  
Shahrekord 8818613156  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: pr.doe.chb@gmail.com  
Tel: +983832254095

Mr Soltanolkotabi Mohammad

Translator  
no 37 , Gudarz alley , Daghighi Blvd  
Esfahan 8175896673  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: Msol@msol.ir  
Tel: +989131019943

Ms Mohammadifar Bahar  
Project Manager for proposing the inscription of the Tange Sayyad -Sabzkooh BR  
Unit 7, no 214 , Sani Zade alley , Charbagh Bala Blvd  
Esfahan 8163893359  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: physic\_1982@yahoo.com  
Tel: +989131824108

Mr Ashrafi Habib Abadi Morteza  
Consultant of management plan of BR Address  
Iran, Esfehan, Golkhane street, Arghavan Blv., rezai avenue, No.8  
Esfahan 8194884835  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: mashrafi82@yahoo.com  
Tel: +989120929805

Mr Keikha Ahmad Ali  
Head of Deputy of Natural environment of Iran  
Iran, Tehran, between yadegar and sheikh fazlolah highway, department of Environment,  
Deputy of natural environment  
Tehran 14155-7383  
Iran (Islamic Republic of)  
Email : kekhka@yahoo.com  
Tel: +989155420058

Mr Bali Ali  
UNESCO contact person in Department of environment of Iran  
Iran, Tehran, between yadegar and sheikh fazlolah highway, department of Environment,  
Deputy of natural environment  
Tehran 14155-7383  
Iran (Islamic Republic of)  
Email : bali.ali6398@gmail.com  
Tel: +989125226698

Ms Mehrasa Mehrdadi  
Tecnical Expert for Natural Environment & Biodiversity  
Department of Environment  
Tehran  
Iran (Islamic Republic of)  
Email: [mehrasa.mehrdadi@gmail.com](mailto:mehrasa.mehrdadi@gmail.com)  
Tel: +98 2142781679

## **JAPAN / JAPON**

Mr Itakura Hiroshi  
Deputy Director  
International Affairs Division, Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Tehnology  
(MEXT)

3-2-2 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8959  
Japan  
Email: itakura@mext.go.jp  
Tel: +813-6734-2597

Dr. Iida Yoshihiko  
Research Associate  
UNU-IAS, Operating Unit Ishikawa/Kanazawa (OUIK)  
2-1-1 Hirosaka  
Kanazawa, Ishikawa 920-0962  
Japan  
Email: iida@unu.edu  
Tel: +8176-224-2267/2266

Mr Nakamura Shinsuke  
Secretariat Staff  
Mount Hakusan Biosphere Reserve Council  
2-1 Kuramitsu  
Hakusan, Ishikawa 924-8688  
Japan  
Email: ecopark@city.hakusan.lg.jp  
Tel: +8176-274-9564

Professor MATSUDA Hiroyuki  
Faculty of Environment & Information Sciences  
Yokohama National University  
79-7 Tokiwadai, Hodogaya-Ku, Yokohama  
Kanagawa 240-8501  
Japan  
Email: [matsuda@ynu.ac.jp](mailto:matsuda@ynu.ac.jp)

#### **KAZAKHSTAN**

Dr Jashenko Roman  
Al-Farabi Ave 93  
Almaty 050060  
Kazakhstan  
Email: rjashenko@kazmab.kz  
Tel: +7 701 7239525

Dr (Ms) Maltseva Elina  
Kurmangazy Str 20  
Almaty 05000  
Kazakhstan  
Email: elina\_m@inbox.ru  
Tel: +7 777 2245192

Mr Burshakov Satybaldy  
Deputy Permanent Delegate  
Permanente Delegation of Kazakhstan  
Permanent Delegation of the Republic of Kazakhstan to UNESCO  
59, rue Pierre Charron 75008 Paris  
Email : [unescokz@unescokz.org](mailto:unescokz@unescokz.org)  
Tel : +33142250900

**KENYA**

Dr. Paul Makenzi  
Chairman,  
Kenya MAB National Committee  
Egerto University  
20115 Egerton, Kenya  
Email: pmakenzi@yahoo.com  
Tel: +254724675219

Prof. George Godia  
Ambassador and Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Kenya to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: dl.kenya@unesco-delegations.org  
Tel: +33145683281

Mr John Paul Oluoch  
Senior Research Assistant  
Permanent Delegation of Kenya to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: j.oluoch.ke@unesco-delegations.org  
Tel: +33 1 45 68 32 81

**KUWAIT / KOWEÏT**

Mr Alanzi Khalid  
Director  
Public Relations & Environment Awareness  
Kuwait City, Shewikh, 01018  
Kuwait  
Email : KH.ALANZI@EPA.ORG.KW  
Tel: +96599997909

**LUXEMBOURG**

Dr. Ries Christian  
Musée national d'histoire naturelle  
25, rue Münster  
Luxembourg 2160  
Luxembourg  
Email : cries@mnhn.lu  
Tel: +352 46 22 33 416

**MALAYSIA / MALAISIE**

Ms Mokhtar Nurmuniyati  
Pahang State Secretary Office  
Bahagian Perancang Ekonomi,  
4th Floor, Block B, Wisma Sri Pahang  
Kuantan, Pahang 25503  
Malaysia  
Email : nurmuniyati@pahang.gov.my

Ms Mohamed Ali Norliza  
Pahang State Secretary Office  
Bahagian Perancang Ekonomi, 4th Floor, Block B, Wisma Sri Pahang  
Kuantan, Pahang 25503  
Malaysia  
Email: norliza@pahang.gov.my

Mr Mohd Yunus Suhaimi  
Pahang State Secretary Office  
Bahagian Perancang Ekonomi, 4th Floor, Blok B, Wisma Sri Pahang  
Kuantan 25503  
Malaysia  
Email: tsuk1@pahang.gov.my

Mr Abd. Razak Mohd Soffi  
Pahang State Secretary Office  
Tingkat 3, Blok B, Wisma Sri Pahang  
Kuantan, Pahang 25503  
Malaysia  
Email: soffii@pahang.gov.my

Dr. Megat Ahmad Supian Megat Sany  
Biodiversity and Forestry Management Division, Level 12,  
Wisma Sumber Asli, 25, Persiaran Perdana, Presint 4  
Putrajaya 42574  
Malaysia  
Email: dr.megat@nre.gov.my  
Tel: +60122817871

Mr Mushrifah Idris  
University Kebangsaan Malaysia  
43600 UKM Bangi,                      Selangor D.E.  
Malaysia  
Email: [mush@ukm.edu.my](mailto:mush@ukm.edu.my)  
Tel: 603 89215868

**MEXICO / MEXIQUE**

Mr Sergio Guevara  
Vice-President for Latin-America  
Chairperson MAB ICC  
Carretera Antigua a Coatepec no. 351  
91070 Xalapa  
Mexico  
Email: sergio.guevara@inecol.mx  
Tel: +522288421806

Mtra Maria Pia Gallina Tessaro  
Directora de Patrimonio Mundial Natural y Programa MAB  
Comision Nacional de Areas Naturales Protegidas (CONANP)  
Mexico

Lic. Rodrigo Daniel Mendivil Ocampo  
Segundo Secretario

Delegacion Permanente de Mexico ante la UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.mexique@unesco-delegations.org](mailto:dl.mexique@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683481

**REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE DE COREE**

Dr. Cho Do-soon  
Co-Chairperson  
MAB National Committee of the Republic of Korea  
Taeyoung Building 4th fl. 144 Mapodaero, Mapo-gu  
Seoul 121-717  
Republic of Korea  
Email: [dscho@catholic.ac.kr](mailto:dscho@catholic.ac.kr)  
Tel: +82221644357

Dr. Shim Suk-Kyung  
Co-Vice Chairperson  
16, Jeongjo-ro 905beon-gil, Paldalgu, Suwon  
Gyeonggi-do 442-420  
Republic of Korea  
Email: [hallosks@gmail.com](mailto:hallosks@gmail.com)  
Tel: +82312553257

Mr Kwon Ukyoung  
Programme Specialist  
MAB National Committee of the Republic of Korea,  
Taeyoung Building 4th fl. 144 Maporo, Mapo-gu  
Seoul 121-717  
Republic of Korea  
Email: [youngkwon@knps.or.kr](mailto:youngkwon@knps.or.kr)  
Tel: +821050060701

Ms. Jung Jeewon  
Assistant Programme Specialist  
MAB National Committee of the Republic of Korea  
Taeyoung Building 4th fl. 144 Maporo, Mapo-gu  
Seoul 121-717  
Republic of Korea  
Email: [meiran0130@gmail.com](mailto:meiran0130@gmail.com)  
Tel: +821099563537

Ms Rim Si Yeon  
Senior Programme Officer  
Korean National Commission for UNESCO  
P.O. Box Central 64  
Seoul 100-600  
Republic of Korea  
Email: [syrim@unesco.or.kr](mailto:syrim@unesco.or.kr)

Ms KIM Eun-Young  
Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [ey.kim.kr@unesco-delegations.org](mailto:ey.kim.kr@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683151

**SAINT VINCENT AND THE GRENADINES**

Ms de Kerdaniel Claudine  
Counsellor  
Permanent Delegation of Saint Vincent and the Grenadines  
39 rue François 1er,  
75008 Paris, France  
Email : dl.st-vincent@unesco-delegations.org  
Tel: +33156520911

**SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD**

Ms Mbassa-Sigabi Thandeka  
11 Diagonal Street  
Johannesburg 2000  
South Africa  
Email: Thandeka.Mbassa@gauteng.gov.za  
Tel: +27716084602

Mr Leku Teboho  
Deputy Director  
11 Diagonal Street  
Johannesburg.  
Republic of South Africa  
Email: Tebo.Leku@gauteng.gov.za  
Tel: +27 83 543 2345

Mr Naude Karl  
Deputy Director  
Protected Areas planning, declaration and information management  
Department of Environmental Affairs, Environment House,  
473 Steve Biko Street, Arcadia  
Pretoria 0083  
South Africa  
Email: knaude@environment.gov.za  
Tel: +27123999558

Ms Skumsa Mancotywa  
Acting Deputy Director General, Biodiversity and Conservation  
Department of Environmental Affairs  
473 Steve Biko Street, Arcadia  
Pretoria 0083  
South Africa  
Email: [smancotywa@environment.gov.za](mailto:smancotywa@environment.gov.za)  
Tel: +27 123999530

Ms Ntloko Sharon Tumeka  
Acting Chief Director  
Protected Areas Systems Management  
Department of Environmental Affairs  
473 Steve Biko Street  
Pretoria, Acardia 0083  
South Africa  
Email: tntloko@environment.gov.za  
Tel: +27123999531

Dr. Fatti Libero Paul  
Chairperson of Magaliesberg Biosphere Reserve  
1 Jan smuts Avenue, Braamfontein  
Johannesburg 2000  
South Africa  
Email: paulfatti@gmail.com  
Tel: +2711 880-6957

Dr. Mokaila Poncho Zarius  
NW READ: Head of Department  
AgriCentre Building, Cnr Dr. James Moroka and Stadium Road  
Private Bag X2039, Mmabatho, 2735, South Africa  
Email: pmokaila@nwpg.gov.za  
Tel: +27 18 389 5431

Mr Nmutandani Mashudu Lucky  
Aquatic Scientist  
Private Bag X2039  
Mmabatho, 2735  
South Africa  
Email : Mnmutandani@nwpg.gov.za  
Tel: +27 18 389 5925

Ms Diale Lebogang Audrey  
Director Environmental Empowerment Services  
Private Bag X2039  
Mmabatho, 2735  
South Africa  
Email: Ldiale@nwpg.gov.za  
Tel: +27183895323

Mr Khumalo Ernest Caiphus  
Director  
Protected Areas Governance  
Department of Environmental Affairs  
473 Steve Biko  
Pretoria, Acardia 0083  
South Africa  
Email: ckhumalo@environment.gov.za  
Tel: +27123999539

Mr Maringa Vongani Niculus  
Assistant Director  
International Governance Support  
Department of Environmental Affairs  
473 Steve Biko  
Pretoria, Acardia 0083  
South Africa  
Email: vmaringa@environment.gov.za  
Tel: +27123999544

**SPAIN /ESPAGNE**

Mr Juan Manuel de Barandica

Ambassadeur d'Espagne Délégué Permanent auprès de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris

Ms Fernández San Miguel Montserrat  
Directora Adjunta del Organismo Autónomo PARQUES NACIONALES  
José Abascal, 41 28003 Madrid  
Spain  
Email: Secretaria.MAB.ESP@oapn.es

Mr Cantos Mengs Francisco José  
Jefe de Área de Relaciones Internacionales y Reservas de la Biosfera  
José Abascal, 41 28003 Madrid  
Madrid 28003  
Spain  
Tel: +34915468286-85  
Email: FJCantos@oapn.es;

Ms Marta Senar  
Délégation Permanente de l'Espagne auprès de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris

Mr González Rojas  
Teniente Alcalde del Ayuntamiento de la Laguna  
C/ Consistorio s/n  
San Cristóbal de la Laguna 38201  
Spain  
Email: Idiaz@lalaguna.es  
Tel: +922608845

Ms Tejedor Selguero María Luisa  
Presidenta Consejo Científico Comité MaB  
Avda. Astrofísico Fco Sánchez  
La Laguna 38206  
Spain  
Email: martesa@ull.es  
Tel: +34619409171/ +34922318368

Mr Alonso Rodríguez Carlos  
Presidente del Cabildo de Tenerife  
Plaza del Cabildo s/n  
S/C de Tenerife 38003  
Spain  
Email: presidente@tenerife.es  
Tel: +34922239502/03

Mr Francisco Javier Iglesias Garcia  
Presidente de la Diputación de Salamanca

Mr Fernando Martinez-Maillo Toribio  
Presidente de la Diputación de Zamora

Mr Marín Cabrera Cipriano  
Secretary General of the UNESCO Center in the Canarias Islands  
Avda. Islas Canarias 35-1  
Santa Cruz de Tenerife 38007

Spain  
Email: c.marin@unescoan.org  
Tel: +34659034929

Ms Pilar Sanchez Garcia  
Asesora del Presidente de la Diputación de Salamanca

Ms Iria Romero Fernandez  
Asesora del Presidente de la Diputación de Zamora

**SWEDEN / SUEDE**

Ms MacTaggart Johanna  
National MAB Coordinator  
Biosfärkontoret, Box 77  
Mariestad 54221  
Sweden  
Email: johanna.mactaggart@vanerkulle.se  
Tel: +46501393193

**TANZANIA (UNITED REPUBLIC OF) / REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

Mr Mziray Albert Robinson  
Senior Park Ecologist  
Tanzania National Parks,  
Box 3134 ARUSHA,  
United Republic of Tanzania  
Email: albert.mziray@tanzaniaparks.com  
Tel: + 255784395826

Mr Joshua Mwankunda  
NCAA  
Tanzania  
Email: joshuamwankunda@gmail.com

Professor Mr Sheya Mohammed Shaaban  
7ter rue Leonard de Vinci  
75116 Paris, France  
Email: mssheya@hotmail.com  
Tel: +33153706366

**THAILAND / THAILANDE**

Ms Raviwan Suthiluck  
Deputy Permanent Secretary  
Minister of Natural Resources and Environment, Thailand  
Ministry of Natural Resources and Environment,  
92 Soi Phohol Yothin 7, Phohol Yothin Road,  
Sam San Nai, Phayathai  
Bangkok 10400  
Thailand  
Email: suthiluck.ra@hotmail.com  
Tel: +66899691582

Mr Duang-IM Pramote

Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of the Kingdom of Thailand to UNESCO,  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : dl.thailande@unesco-delegations.org  
Tel: +33145683123

Ms Nitaya Kanjana  
Expert on Wildlife Conservation  
Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation.  
61 Phaholyothin Rd., Chatuchak.  
Bangkok 10900  
Thailand  
Email: kutchick@cscoms.com  
Tel: +66811843457

Ms Sethapun Tippawan  
Forestry Technical Officer, Senior Professional Level  
Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation.  
61 Phaholyothin Rd., Chatuchak.  
Bangkok 10900  
Thailand  
Email: tsethapun@hotmail.com  
Tel: +66819020754

Mr Trakulsiripanich Chaisit  
Department of Marine and Coastal Resources  
120 Cheangwatana Rd. Laksi  
Bangkok 10210  
Thailand  
Email: chaisittr47@gmail.com  
Tel: +66892061635

Mr Sooksomkit Panya  
Forestry Technical Officer, Practitioner Level  
Department of National Parks  
Bangkok 101900  
Thailand  
Email: pya\_58@hotmail.com  
Tel: +66810854643

Mr Sangtiew Tanuwong  
Department of Marine and Coastal Resources  
120 Changwattana rd Laksi  
Bangkok 10210  
Thailand  
Email: tanuwong@yahoo.com  
Tel: +66819880114

Mr Chukamnerd Peeraphat  
Plan and Policy Analyst, Professional Level  
Ministry of Natural Resources and Environment,  
92 Soi Phohol Yothin 7, Phohol Yothin Road,  
Sam San Nai, Phayathai  
Bangkok 10400

Thailand  
Email: chukamnerd@gmail.com  
Tel: +66818577715

Ms Photjanalawan Photjane  
Department of Marine and Coastal Resources  
120 Changwattana Laksi  
Bangkok 10210  
Thailand  
Email: Princess\_lek@hotmail.com  
Tel: +66817326576

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND/ ROYAUME-UNI  
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Professor Martin Price  
Leader  
Delegation of United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland  
Chairman MAB UK  
Perth College UHI, Crieff Road  
PH12NX Perth  
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland  
Email: martin.price@perth.uhi.ac.uk  
Tel: +441737877217

Mr Andrew Bell  
Vice chairman MAB UK  
5th Floor, Civic Centre, north walk  
Barnstaple Ex38 1ea  
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland  
Email: andrew.bell@devon.gov.uk  
Tel: +447967134149

**UKRAINE**

Mr Pavlo Cherinko  
Deputy Chairperson of NC MAB of Ukraine  
54, Volodymyrska str.  
Kyiv 01030  
Ukraine  
Email: Cherinko@nas.gov.ua  
Tel: +380(44)234 86 30

**YEMEN**

Mr Ahmed. Sayyad  
Ambassador, Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Yemen to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.yemen\(a\)unesco-delegations.org](mailto:dl.yemen(a)unesco-delegations.org)  
Tel : +33145683325

**OBSERVERS / OBSERVATEURS  
UNESCO MEMBER STATES / ETATS MEMBRES DE L'UNESCO**

**AFGHANISTAN**

Mr Fazelly M. Kacem  
AMBASSADEUR & DELEGUE PERMANENT D'AFGHANISTAN/UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : [dl.afghanistan@unesco-delegations.org](mailto:dl.afghanistan@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 145682773

**ARGENTINA**

Mr Alejandro Funes Latra  
Conseiller  
Délégation permanente de la République de l'Argentine auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
Email: [a.funes-lastra.ar@unesco-delegations.org](mailto:a.funes-lastra.ar@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683417

**AUSTRIA**

Mr Harald Stranzl  
Ambassador  
Permanent Delegation of Austria to the UNESCO  
1, Rue Miollis, 75732 Paris | MS 7.25  
Email : [Harald.STRANZL@bmeia.gv.at](mailto:Harald.STRANZL@bmeia.gv.at)  
Tel. +33145683447

Dr. Günter Köck  
Executive Secretary Austrian Academy of Sciences  
International Research Programmes  
Dr. Ignaz Seipel Platz 2  
A-1010 Viennamatsud  
E-mail: [guenter.koeck@oeaw.ac.at](mailto:guenter.koeck@oeaw.ac.at)  
Tel: +43151581 1271

**AZERBAIJAN**

Mr Rashad Baratli  
Third Secretary  
Permanent Delegation of Azerbaijan to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.azerbaidjan@unesco-delegations.org](mailto:dl.azerbaidjan@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682877

**BOLIVIA**

Mr Cáceres Sergio  
Ambassador  
Permanent Delegation of Bolivia to UNESCO  
Maison de l'UNESCO, Bureau M2.06  
1, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 15  
Email: [dl.bolivia@unesco-delegations.org](mailto:dl.bolivia@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683039

Mrs Pamela Ines Mamani Espejo  
Second Secretary  
Permanent Delegation of Bolivia to UNESCO  
Maison de l'UNESCO, Bureau M2.06  
1, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 15  
Email: [pamela.mamani\(a\)bolivia-unesco.org](mailto:pamela.mamani(a)bolivia-unesco.org)  
Tel: +33145683039

Ms Collazos Isabel  
Assistante  
Permanent Delegation of Bolivia to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: [dl.bolivia@unesco-delegations.org](mailto:dl.bolivia@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683039

**BOTSWANA**

Mr Moemi. Raeshemane Batshabang  
Ag. Dep Director (Operations)  
Department of Wildlife and National Parks  
P. O. Box 131  
Gaborone  
Botswana  
Tel: +267-3996571  
Email: [mbatshabang@gov.bw](mailto:mbatshabang@gov.bw)

**BRAZIL**

Ms Zugaib Eliana  
Ambassadeur, Déléguée permanente  
1 rue Miollis City  
75015 Paris, France  
Email : [m.correia.br@unesco-delegations.org](mailto:m.correia.br@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682884

Mr Tupynamba Geraldo  
Conseiller  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: [gc.tupynamba@unesco-delegations.org](mailto:gc.tupynamba@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682884

**CANADA**

Mr Boychuk Stanley  
Chair, Canadian MAB committee  
3018 Blackwood St  
Victoria V8T3X4  
Canada  
Email: [stan@boychukconsulting.com](mailto:stan@boychukconsulting.com)  
Tel: +2503844670

Ms Potvin Dominique

Programme Officer  
Canadian Commission for UNESCO  
150 rue Elgin, C.P. 1047  
Ottawa K1P 5V8  
Canada  
Email: dominique.potvin@unesco.ca  
Tel : +6135664414 X 5517

**CHINA**

Ms MA Xuerong  
52#, Sanlihe Road,  
Beijing 100864  
China  
Email: xrma@cashq.ac.cn  
Tel: +861068597591

Mr YI Zhijun  
First Secretary  
Permanent Delegation of the People's Republic of China to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.china@unesco-delegations.org](mailto:dl.china@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683453

**COLOMBIA**

Mr Renjifo Federico  
Ambassador of Colombia to UNESCO  
Permanent Delegation of Colombia  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email: [dl.colombia@unesco-delegations.org](mailto:dl.colombia@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 145682856

Ms Amaya Sylvia  
Deputy Permanent Delegate of Colombia to UNESCO  
Permanent Delegation of Colombia  
1 rue miollis  
75015 Paris, France  
Email: [s.amaya-londono.co@unesco-delegations.org](mailto:s.amaya-londono.co@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 145682856

Ms Angulo Juliana  
Advisor  
Permanent Delegation of Colombia  
1 rue miollis  
75015 Paris, France  
Email: [ji.angulo-morales.co@unesco-delegations.org](mailto:ji.angulo-morales.co@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 145682856

Mr Gutierrez Plata Francisco  
First Secretary  
Permanent Delegation of Colombia  
1 rue miollis  
75015 Paris, France

Email: [fj.gutierrez.co@unesco-delegations.org](mailto:fj.gutierrez.co@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 145682856

Ms Solano Lucia  
Permanent Delegation of Colombia  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : [dl.colombia@unesco-delegations.org](mailto:dl.colombia@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682856

#### **DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA**

Mr Jon In Chan  
Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of the Democratic People's Republic of Korea to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.korea-pdr@unesco-delegations.org](mailto:dl.korea-pdr@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682564

Mr RI Yong Ho  
Counselor  
Permanent Delegation of the Democratic People's Republic of Korea to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.korea-pdr@unesco-delegations.org](mailto:dl.korea-pdr@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 1 45 68 25 64

#### **DENMARK**

Ms Loerke Dahl Klausen  
Permanent Delegation of the Kingdom of Denmark to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.denmark@unesco-delegations.org](mailto:dl.denmark@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682929

#### **DOMINICAN REPUBLIC**

H. E. Mrs Laura Faxas  
Ambassador, Permanent Delegate  
Permanent Delegation of the Dominican Republic to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.dominican-republic@unesco-delegations.org](mailto:dl.dominican-republic@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682710

Mrs Martha de la Rosa  
Counsellor  
Permanent Delegation of the Dominican Republic to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [m.delarosaguiraud.do@unesco-delegations.org](mailto:m.delarosaguiraud.do@unesco-delegations.org)  
Tel: +33 1.45.68.27.10

#### **EL SALVADOR**

H. E. Ms Lorena Sol de Pool  
Ambassador, Permanent Delegate  
Permanent Delegation of El Salvador to UNESCO

Maison de l'UNESCO  
Email : [dl.el-salvador@unesco-delegations.org](mailto:dl.el-salvador@unesco-delegations.org)

Mrs Nanette Viaud Desroches  
Counsellor, Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of El Salvador to UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
Email: [n.viaud-desroches@unesco.org](mailto:n.viaud-desroches@unesco.org)  
Tel: +33 1.45.68.34.19

## **ETHIOPIA**

Pr. Mitiku Haile  
Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Ethiopia to UNESCO  
UNESCO House

Mr Solomon Getachew Mekonnen  
Ministry of Sciences and Technology  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Email: [solomon.getachew@gmail.com](mailto:solomon.getachew@gmail.com)  
Tel: +251 911381785

Mr Dagim Adall Alula  
Ministry of Sciences and Technology  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Email: [dagimadall@gmail.com](mailto:dagimadall@gmail.com)  
Tel: 251 911814359

Mr Tadesse Adgo  
Ethiopia  
Email: [Tadesse.Adgo@NABU.de](mailto:Tadesse.Adgo@NABU.de)  
Tel: +251 910008969

NABU Lake Tana

## **INDONESIA**

Mr Tjahja Nugraha Rudijanta  
Gedung Manggala Wanabakti, Jl. Jendral Gatot Subroto  
Jakarta 10270  
Indonesia  
Email: [wiratns@gmail.com](mailto:wiratns@gmail.com)  
Tel: +622518325854

Dr Sultan Marjani  
Jl. Dr. Sam Ratulangi No. 30  
Benteng 92812  
Indonesia  
Email: [fhiendry2001@yahoo.com](mailto:fhiendry2001@yahoo.com)  
Tel: +62811448004

Prof. Dr Sukara Endang  
Gedung Kusnoto Lantai 4, Jl. Ir. H. Juanda No. 18  
Bogor 16122

Indonesia  
Email : endangsukara@gmail.com  
Tel: +62811116752

**ITALY**

Mrs Barbara Degani  
Vice Minister  
Ministry of the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo 44 - Rome  
Italy  
Email: degani.barbara@minambiente.it

Mrs Maria Carmela Giarratano  
General Director  
Ministry of the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo 44 - Rome  
Italy  
Email: giarratano.mariacarmela@minambiente.it

Ms Anna Maria Maggiore  
Officer  
Ministry of the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo 44 - Rome  
Italy  
Email: maggiore.annamaria@minambiente.it

H.E. Mrs Vincenza Lomonaco  
Ambassador, Permanente Delegate  
Permanent Delegation of Italy to UNESCO  
Email: [dl.italy@unesco-delegations.org](mailto:dl.italy@unesco-delegations.org)

Mr Francesco Tafuri  
Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Italy to UNESCO

Mr Eugenio Poti  
First Secretary  
Permanent Delegation of Italy to UNESCO

Prof. Perluigi Petrillo  
Consultant  
Ministry for the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo, 44 – Rome  
Italy  
Email: [p.petrillo@politcheagricole.gov.it](mailto:p.petrillo@politcheagricole.gov.it)

Mr. Fabrizio Penna  
Secretary of the Vice Minister  
Ministry of the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo 44 - Rome  
Italy  
Email: penna.fabrizio@minambiente.it

Ms Valentina Mauriello  
Policy Advisor  
Ministry of the Environment, Land and Sea  
Via Cristoforo Colombo 44 - Rome  
Email: [valentina.mauriello@gmail.com](mailto:valentina.mauriello@gmail.com)  
Tel: +393473013142

Mr. Fausto Giovanelli  
President  
Parco Nazionale Appennino Tosco Emiliano  
Via Comunale – Sassalbo (MS)  
Email: [fausto.giovanelli@parcoappennino.it](mailto:fausto.giovanelli@parcoappennino.it)

Mr. Giuseppe Vignali  
Director  
Parco Nazionale Appennino Tosco Emiliano  
Via Comunale – Sassalbo  
Email: [giuseppe.vignali@parcoappennino.it](mailto:giuseppe.vignali@parcoappennino.it)  
Tel: +39 3402133716

Mr. Giuseppe Bortone  
Director General Environment, Land Protection and Coast  
Emilia-Romagna Region  
Via della Fiera 8  
40127 Bologna – Italy  
Email: [gbortone@regione.emilia-romagna.it](mailto:gbortone@regione.emilia-romagna.it)

Ms. Paola Gazzolo  
Assessor of Emilia Romagna Region  
via Aldo Moro 52  
40127 Bologna – Italy  
Email: [pgazzolo@regione.emilia-romagna.it](mailto:pgazzolo@regione.emilia-romagna.it)

Mr. Claudio Ferrari  
Director of sustainable development and protected areas section Dirigente sviluppo  
sostenibile e aree protette della Provincia Autonoma di Trento  
Email: [Claudio.ferrari@provincia.tn.it](mailto:Claudio.ferrari@provincia.tn.it)

Mr. Gianfranco Pederzoli  
President of Consotium BiM Sarca – Mincio – Garda  
Email: [Gianfranco.pederzoli@tin.it](mailto:Gianfranco.pederzoli@tin.it)

Mr. Michele Dalla Piccola  
Assessor Tourism and Agriculture of Trento Province

Mr. Mauro Giovanni Viti  
Commissioner of Regional Park Delta Po - Veneto

Mr. Graziano Caramori  
Consultant  
Regional Park Delta Po - Veneto

Mr. Marco Gottardi  
Director  
Regional Park of Delta Po - Veneto

[mgottardi07@libero.it](mailto:mgottardi07@libero.it)

Mr. Massimo Medri  
President  
Regional Park of Delta Po - Emilia Romagna  
Email: [parcodeltapo@parcodeltapo.it](mailto:parcodeltapo@parcodeltapo.it)

Mr. Ippolito Ostellino  
Director of Aree Protette del Po e Collina torinese  
Email: [iostellino.parcotorinese@inrete.it](mailto:iostellino.parcotorinese@inrete.it)

Mr. Marco Valle  
Istituto Superiore sui Sistemi territoriali per l'innovazione  
Email: [valle@siti.polito.it](mailto:valle@siti.polito.it)

### **MADAGASCAR**

Mr Hangy Lahimasy  
Permanent Delegation of the Republic of Madagascar to UNESCO  
40, rue du Général Foy  
Email: [depemadu\(a\)wanadoo.fr](mailto:depemadu(a)wanadoo.fr)  
Tel: +33142933477

Scientific Counsellor  
75008 PARIS, France

### **MONGOLIA**

Mr Namkhai Bandi  
P.O. Box 1160, Central Post Office  
Ulaanbaatar 13  
Mongolia  
Email: [namkhaibandi@yahoo.com](mailto:namkhaibandi@yahoo.com)

### **MYANMAR**

Mr Win Htay  
Office No (39), Forest Department, Nay Pyi Taw  
Nay Pyi Taw 15011  
Myanmar  
Email: [nwcdmof@gmail.com](mailto:nwcdmof@gmail.com)  
Tel: +95 67 405397

Mr Tun Sein  
Office No. 39, Forest Department, Nay Pyi Taw  
Nay Pyi Taw 15011  
Myanmar  
Email: [nwcdmof@gmail.com](mailto:nwcdmof@gmail.com)  
Tel: +95 67 405397

Mr Thaw Win Naing  
Office No. 39, Forest Department, Nay Pyi Taw  
Nay Pyi Taw 15011  
Myanmar  
Email: [nwcdmof@gmail.com](mailto:nwcdmof@gmail.com)  
Tel: +95 67 405397

Mr Kyaw Nyi Nyi

Office No. 39, Forest Department, Nay Pyi Taw  
Nay Pyi Taw 15011  
Myanmar  
Email: [nwcdmof@gmail.com](mailto:nwcdmof@gmail.com)  
Tel: +95 67 405397

Mr Si Thu Aung  
Permanent Delegation of Myanmar  
UNESCO House

**NIGERIA**

Mr Patrick Ozulonye Okafor  
Deputy Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Nigeria to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [patozulonye@yahoo.com](mailto:patozulonye@yahoo.com)  
Tel +33145682727

Mr Adeshola O. Adepoju  
Executive Director  
Forestry Research Institute of Nigeria  
Federal Ministry of Environment  
Forest Hill, Jericho, P.M.B. 5054  
Ibadab  
NIGERIA  
Email: [edfrin@yahoo.com](mailto:edfrin@yahoo.com)  
Tel: +08035868634

**NORWAY**

Mr Nord-Varhaug Olav  
Head of National Park Section  
P.O.box 5672, Sluppen  
Trondheim 7485  
Norway  
Email: [olav.nord-varhaug@miljodir.no](mailto:olav.nord-varhaug@miljodir.no)  
Tel: +47 90023242

Mr Kaland Peter  
University of Bergen  
Department of Biology  
Thormohlensgate 55  
Postal box 7803  
N-5020 Bergen  
Norway  
Tel: +4755583326  
Email: [peter.kaland@bio.uib.no](mailto:peter.kaland@bio.uib.no)

Ms Kari Evensen Natland  
Nordhordland Utviklingsselskap IKS  
Postboks 13  
5902 Isdalsto  
Norway  
Tel: +4756375886

Email: [kari@nordhordland.net](mailto:kari@nordhordland.net)

Ms Mery Bijanpoor  
Permanent Delegation of Norway to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.norway@unesco-delegations.org](mailto:dl.norway@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683435

#### **PARAGUAY**

Mr Lucas Franco Godoy  
Second Secretary  
Permanent Delegation of the Republic of Paraguay to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [lfranco@mre.gov.py](mailto:lfranco@mre.gov.py)  
Tel: +33 1 45 68 28 54

#### **POLAND**

Mr Dariusz Karnowski  
Délégué permanent  
Délégation permanente de la République de Pologne  
auprès de l'UNESCO B7.14  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tel: +33145682997

Mme Agnieszka WYZNIKIEWICZ-MABROUK  
Déléguée permanente Adjointe  
Délégation permanente de la République de Pologne  
auprès de l'UNESCO B7.14  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tel.: +33145682997

#### **PORTUGAL**

Ms Saraiva Israel  
Représentant Permanent Adjoint  
Délégation permanente du Portugal auprès de l'UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 PARIS, France  
Email : [dl.portugal@unesco-delegations.org](mailto:dl.portugal@unesco-delegations.org)  
Tel : +33145683055

Ms Salado Teresa  
Attachée Technique  
Délégation permanente du Portugal auprès de l'UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 PARIS, France  
Email: [t.salado@unesco.org](mailto:t.salado@unesco.org)  
Tel: +33 145683058

Prof. Berta Ferreira Milheiro Nunes  
Presidente do Município de Alfândega da Fé  
Largo de D. Dinis |5350-014 Alfândega da Fé  
Email: [bnunes786@gmail.com](mailto:bnunes786@gmail.com)

Tel: +351916434483

Prof. António Jorge Fidalgo Martins  
Presidente do Município de Vimioso  
Praça Eduardo Coelho | 5230-315 Vimioso  
Email: [jfidalgo@cm-vimioso.pt](mailto:jfidalgo@cm-vimioso.pt)  
Tel: +351 934100810

Prof. Margarida Alexandra Cordeiro Rodrigues  
Diretora do ZASNET AECT  
Rua Engº José Beça, nº46 | 5300-034 Bragança  
Email: [margarida.rodrigues@zasnet-aect.eu](mailto:margarida.rodrigues@zasnet-aect.eu)  
Tel: +351 910934327

### **ROMANIA**

Mr Gabriel Sarafian  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente de la Roumanie  
UNESCO House  
Email: [dl.roumanie@unesco-delegations.org](mailto:dl.roumanie@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145682671

### **SERBIA**

Ms Kovac Aleksandra  
Deputy Permanent Delegate  
Delegation permanent of Serbia to UNESCO  
1 rue Miollis  
75015 PARIS, France  
Email: [dl.serbie@unesco-delegations.org](mailto:dl.serbie@unesco-delegations.org)  
Tel: +33145683337

### **SLOVAKIA**

H. E. Mrs Klara Novotna  
Ambassador, Permanent Delegate  
Permanent Delegation of Slovakia  
UNESCO House  
Email: [dl.slovak-republic@unesco-delegations.org](mailto:dl.slovak-republic@unesco-delegations.org)

Ing. Vladimira Fabriciusova  
Polana BR  
Sprava CHKO-BR Polana  
J.M. Hurbana 20  
960 01 Zvolen  
Email: [vladimira.fabriciusova@sopsr.sk](mailto:vladimira.fabriciusova@sopsr.sk)  
Tel: +421455334834

### **SRI LANKA**

Mr Sima Biondi Sanda  
Permanent Delegation of Sri Lanka to UNESCO  
UNESCO House  
Email: [dl.sri-lanka@unesco-delegations.org](mailto:dl.sri-lanka@unesco-delegations.org)

**SWITZERLAND**

Mr Carlo Ossola  
Leader  
Delegation of Switzerland  
Federal Office for Environment  
3003 Bern  
Switzerland  
Email: carlo.ossola@bafu.admin.ch  
Tel: +41796933794

**TURKEY**

Mr Yildiray Lise  
Delegate  
Turkish National Commission for UNESCO  
Resit Galip Caddesi Hereke Sokak No:10 - Gaziosmanpasa - Cankaya  
06700 Ankara  
Turkey  
Email: yildiraylise@yahoo.com  
Tel: +03122878144

**UNITED STATES OF AMERICA**

Mr Ben Bobowski PhD  
Chief of Resource Stewardship  
Rocky Mountain National Park  
US Highway 36  
Estes Park  
Colorado 80517  
USA  
Email: [ben\\_bobowski@nps.gov](mailto:ben_bobowski@nps.gov)  
Tel: +19705861350

**VIETNAM**

Mr Le Hong Phan  
Ambassador, Permanent Delegate of Viet Nam to UNESCO  
Permanent Delegation of Viet Nam to UNESCO  
61 rue de Miromesnil  
75008 Paris, France  
Email : unescovn@yahoo.com  
Tel: +330144146440

Ms Nguyen Thi Thanh Binh  
Third Secretary,  
Permanent Delegation of Viet Nam to UNESCO  
61 rue de Miromesnil  
75008 Paris, France  
Email : unescovn@yahoo.com  
Tel: +330144146440

Mr Nguyen Manh Thang  
Deputy Secretary-General,  
Viet Nam National Commission for UNESCO  
8Khuc Hao

Ha Noi 00844  
Viet Nam  
Email : [nguyenmanhthang@mofa.gov.vn](mailto:nguyenmanhthang@mofa.gov.vn)  
Tel: +84938707799

Prof Nguyen Hoang Tri  
General Secretary  
Room 901, K building, Hanoi National University of Education,  
136 Xuan Thuy Str, Cau Giay Dist  
Ha Noi Capital, Vietnam 100000  
Viet Nam  
Email: [hoangtri1951@gmail.com](mailto:hoangtri1951@gmail.com)  
Tel: +84913527629

Mr Pham Sanh Chau  
Ambassador, General Secretary  
No 8 Khuc Hao Str, Ba Dinh Distr  
Ha Noi Capital, Vietnam 100000  
Viet Nam  
Email: [unescochau@yahoo.com](mailto:unescochau@yahoo.com)  
Tel: +84437992286

Mr Vu Dinh Thuan  
Director  
36 Tran Phu str,  
DaLat City, Lam Dong Province, Vietnam 670000  
Viet Nam  
Email: [lilynguyen1605@gmail.com](mailto:lilynguyen1605@gmail.com)  
Tel: +84974919156

Mr Tran Minh Hai  
Director  
36 Tran Phu str,  
DaLat City, Lam Dong Province, Vietnam 670000  
Viet Nam  
Email: [lilynguyen1605@gmail.com](mailto:lilynguyen1605@gmail.com)  
Tel: +84974919156

Mr Le Van Huong  
Director  
36 Tran Phu str,  
Da Lat city, Lam Dong Province 670000  
Viet Nam  
Email: [lilynguyen1605@gmail.com](mailto:lilynguyen1605@gmail.com)  
Tel: +84974919156

Mr Pham S  
Chairman  
36 Tran Phu str,  
DaLat City, Lam Dong Province, Vietnam 670000  
Viet Nam  
Email: [lilynguyen1605@gmail.com](mailto:lilynguyen1605@gmail.com)  
Tel: +840974919156

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

**International Social Science Council**

Ms Moore Sarah  
Programme Coordinator  
1 rue Miollis  
75015 Paris, France  
Email : [sarah@worldsocialscience.org](mailto:sarah@worldsocialscience.org)  
Tel: +33145684860

**UNEP WCMC**

Dr Brian Mac Sharry  
Senior Programme Officer, Protected Areas Information Coordinator  
Protected Areas Programme  
Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL  
UK  
Email: [brian.macharry@unep-wcmc.org](mailto:brian.macharry@unep-wcmc.org)  
Tel: +44 1223 814 735

Ms Macine Deguignet  
Assistant Programme Officer  
Protected Areas Programme  
Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL  
UK

**INSTITUTS**

Dr Thomas Schaaf  
**Terra-Sana environmental consulting**  
Guenterstalstrasse 12a  
79100 Freiburg  
Germany  
Email: [tschaaf22@hotmail.fr](mailto:tschaaf22@hotmail.fr)  
Tel: +4976170596556

Mr Bennett Laurie  
Founding Partner  
**WITHIN PEOPLE**  
25 Burwash House  
London SE1 3RW  
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland  
Email: [laurie@withinpeople.com](mailto:laurie@withinpeople.com)  
Tel: +447980769839

Mr Melnyk Jeffrey  
Founding Partner  
**WITHIN PEOPLE**  
230 The Circle  
London SE1 2JN  
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland  
Email : [jeff@withinpeople.com](mailto:jeff@withinpeople.com)

Ms MOUTARDE DELPHINE  
Chargé de projet RSE - Groupe Rocher.  
**Fondation Yves Rocher**  
La croix des Archers  
56200 LA GACILLY  
France  
Email : delphine.moutarde@yrnet.com  
Tel: +0299082723

Mr Sidhom Noël Michel (Naguib)  
Président  
**Institut d'Orient**  
51 rue Lapepède  
75005 Paris  
France  
Email : institudorient@gmail.com  
Tel: +06 18 21 16 20  
www.institutdorient.org

Ms Michèle DELAYGUE  
Conseillère Education  
Commission nationale de la France  
57 boulevard des Invalides  
75007 PARIS  
Email : michele.delaygue@education.gouv.fr

Ms Beatrice DUPOUX  
Conseillère Education  
Commission nationale de la France  
57 boulevard des Invalides  
75007 PARIS  
Email : beatrice.dupoux@diplomatie.gouv.fr

## PANELISTS

### 1. **Intersectoral/interprogramme panel: exploring concrete joint actions/projects within post 2015 agenda**

Ms Michela Miletto , SC/IHP – World Water Assessment Programme:  
(Coordinator a.i. of WWAP Secretariat) – Perugia - Italy

Mr Alex Makarigakis , SC/ EES – DRR (UNESCO HQ)

Mr Bernard Combes, ED/ESD (UNESCO HQ)

Mr Kishore Rao, CLT/WHC (UNESCO HQ)

Mr Alexander Schischlik , SHS/EGC/ADS (UNESCO HQ)

Mr Hong Tianhua  
Deputy Director and Secretary General  
International Centre on Space Technologies for Natural  
And Cultural Heritage under the Auspices of UNESCO (HIST)

No.9 Dengzhuang South Road, Haidian District  
Beijing 100094  
China  
Email: hongth@radi.ac.cn  
Tel: +86 10 82178901

## 2. Panel on MAB-Private sector partnership: exploring concrete actions

UNESCO BFM/CFS: Mr Vincent Defourny (UNESCO HQ)

Mr Claude Fromageot  
Directeur  
**Fondation Yves Rocher – Institut de France**  
7 chemin de Bretagne  
92444 Issy Les Moulineaux Cedex  
Tel : +33 (0)1 41 08 59 01  
Email : claude.fromageot@yrnet.com>

Mr Jamison Suter  
ESIA Stakeholder Engagement Manager / Directeur - Participation des Parties Prenantes  
EIES  
**Société des Mines de Fer de Guinée / Euronimba Liberia Ltd.**  
3 Shortlands, Hammersmith  
London W6 8DA  
Tel (UK) +44 (0)7920 496 404  
Tel (Guinea) +224 622 35 06 91  
Email : jamison.suter@nimbairon.com

Mr Dolly Priatna  
Conservation  
Sustainability & Stakeholder Engagement  
**APP Indonesia**  
c/o Sinar Mas Land Plaza, Tower II, 5th floor  
Jl. M.H. Thamrin No. 51, Jakarta 10350, Indonesia  
Phone: (62-21) 2965 0800 Ext. 21092, Fax: (62-21) 316 2617  
Email : Dolly\_Priatna@app.co.id, Jakarta, Indonesia

Ms Georgina Flamme,  
Responsable  
**Fondation Abertis**  
Tel : +34 93 230 50 43/649 255 902  
Email : georgina.flamme@fundacioabertis.org

**UNESCO SECRETARIAT**

**UNESCO Field Offices / Bureaux hors-siège de l'UNESCO**

Mr Jonathan Baker  
Programme Specialist SC  
UNESCO Montevideo Office  
Email: j.baker@unesco.org  
Tel.: +598 2413 2075 Ext 125

Mr Philippe Pypaert  
Programme Specialist, SC  
UNESCO Regional Bureau for Science and Culture in Europe, Venice (Italy)  
4930 Castello - Palazzo Zorzi  
30122 Venice, Italy  
Tel: + 390412601512  
Email: p.pypaert@unesco.org

Mr Julien Simery  
Programme Specialist SC  
UNESCO Nairobi Office  
Email: j.simery@unesco.org

### **UNESCO Headquarters / Siège de l'UNESCO**

#### **Division of Ecological and Earth Sciences (SC/EES):**

Mr HAN Qunli Director SC/EES and Secretary of the MAB Programme  
Ms Noeline Raondry Rakotoarisoa, Chief of Section, SC/EES/BNC  
Ms Meriem Bouamrane, Programme Specialist  
Mr Miguel Clüsener-Godt, Chief of Section SC/EES/ESP  
Mr Peter Dogse, Programme Specialist  
Ms Melody Ocloo, Assistant Programme Specialist  
Mr Alberto Hernandez Salinas, Assistant Programme Specialist  
Ms Maria Cardenas, Consultant  
Ms Sandra Ménard, Assistant  
Ms Kremena Nikolova, Assistant  
Ms Natasha Lazic, Assistant  
Ms Sylvie Venter, Senior Assistant to the Director  
Ms Augusta Goussoutou, intern  
Ms Athina Tzevahirtzian, intern  
Mr Vincent Van Ryssegem, intern

#### **International Oversight Service:**

Mr Vaessen Josef, Principal Evaluation Specialist

## **ANNEXE II**

### **STRATEGIE DU MAB 2015-2025<sup>2</sup>**

**Synthèse**

**Avant-propos**

**L'UNESCO**

**Le Programme MAB**

**Le MAB et les autres programmes et conventions de l'UNESCO**

**Contexte mondial de la Stratégie du MAB**

**La Stratégie du MAB au sein de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO**

**La Stratégie de Séville, le Cadre statutaire et le Plan d'action de Madrid**

**La Stratégie du MAB 2015-2025**

**Vision et énoncé de mission du Programme MAB**

**Objectifs stratégiques**

**Résultats escomptés**

**Domaines d'action stratégiques**

**Axes stratégiques**

**Cadre d'évaluation**

**Plan d'action du MAB**

**Glossaire**

---

<sup>2</sup> Texte approuvé par le CIC-MAB le 12 juin 2015 et intégrant les révisions proposées par les membres du CIC le même jour, ainsi que les modifications mineures de formulation apportées par le Secrétariat du MAB et le Rapporteur du Groupe de la stratégie du MAB.

## Synthèse

Depuis plus de quarante ans, les populations du monde entier recherchent des solutions locales aux défis mondiaux dans les réserves de biosphère désignées dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, ce qui permet de générer une expérience riche et un potentiel d'innovation garantissant un avenir durable qui met l'accent sur la préservation de la biodiversité. Dans les dix prochaines années, le MAB va renforcer son soutien aux États membres afin de préserver la biodiversité, de restaurer et de renforcer les services écosystémiques et de favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles, de bâtir des économies et des sociétés durables, saines et équitables et des établissements humains prospères et de donner aux populations les moyens d'atténuer le changement climatique et les autres aspects du changement climatique mondial et de s'y adapter. Le MAB va mettre à profit les leçons offertes par la science de la durabilité et l'éducation et communiquer et partager les informations de façon ouverte, moderne et transparente. Le MAB va veiller à ce que son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) regroupe bien des modèles de développement durable en mettant en place un bilan périodique pertinent afin que tous les membres du réseau respectent les normes fixées, en améliorant la gouvernance, la coopération et la mise en réseau au sein du MAB et du RMRB et en développant des partenariats externes efficaces pour garantir la viabilité à long terme. Le MAB et son RMRB vont contribuer aux Objectifs du développement durable et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, à la fois au sein des réserves de biosphère et en diffusant à l'échelle mondiale les modèles de développement durable élaborés dans ces dernières. Cela passera par la mise en œuvre de la présente Stratégie qui prévoit une vision et un énoncé de mission, une série d'objectifs stratégiques et de domaines d'action stratégiques ainsi qu'un plan d'action qui sera finalisé en 2016.

## Avant-propos

Au fur et à mesure de l'évolution du Programme MAB, les réserves de biosphère en sont devenues le principal moyen de mise en œuvre. Le concept de réserve de biosphère a fait ses preuves au-delà des aires protégées que chacune d'elles renferme. Les scientifiques, planificateurs, décideurs politiques, entreprises et communautés locales y ont de plus en plus souvent recours pour rassembler diverses connaissances, recherches scientifiques et expériences qui relient la préservation de la biodiversité au développement socioéconomique en vue du bien-être de l'Homme. Afin de mieux comprendre les défis du monde actuel – pauvreté, changement climatique, sécurité hydrique et alimentaire, urbanisation rapide et désertification –, le Programme MAB, par le biais de son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et de ses réseaux régionaux et thématiques, va contribuer de façon stratégique aux Objectifs du développement durable (ODD) en introduisant des mesures de développement durable dans les réserves de biosphère, en partenariat avec tous les secteurs de la société, en vue de garantir le bien-être des populations et de leur environnement. L'expérience du RMRB, des réseaux du MAB et des approches interdisciplinaires seront mises à profit pour mettre au point et tester des politiques et des pratiques visant à remédier à des problèmes touchant différents écosystèmes et garantir les biens et services qu'ils fournissent. Le Programme MAB est un levier important pour intégrer le développement durable à tous les niveaux, associer les aspects économiques, sociaux et environnementaux et prendre conscience de leur interaction vitale afin de développer toutes les dimensions du développement durable.

## L'UNESCO

Fondée en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO a fêté son 70<sup>e</sup> anniversaire en 2015. Depuis sept décennies, l'UNESCO incarne des aspirations élevées, des espoirs et une lutte continue pour une vie meilleure, basée sur les idées de dignité humaine, de compréhension mutuelle et de solidarité de l'humanité. Ces idéaux et

valeurs sont ancrés dans sa Constitution, sans laquelle on ne peut comprendre l'histoire de l'UNESCO. Son travail de pionnier a contribué à modifier la façon dont les populations mondiales se comprennent et la planète sur laquelle nous vivons. L'UNESCO a initié le mouvement de protection de l'environnement et a lancé l'alerte face à la diminution de la biodiversité mondiale en la reliant de façon explicite au développement humain par le biais du Programme MAB. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO va continuer, dans un avenir proche et dans le monde entier, à contribuer à consolider la paix, éradiquer la pauvreté, améliorer la santé et soutenir le développement durable et le dialogue interculturel grâce à l'éducation, aux activités scientifiques, à la culture, à la communication et à l'information.

## **Le Programme MAB**

Lancé en 1971, le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO est un programme scientifique intergouvernemental qui, dès ses débuts, s'est efforcé de créer une base scientifique permettant d'améliorer les liens entre les populations et leur environnement. Le MAB combine l'application pratique des sciences naturelles et sociales, de l'économie et de l'éducation pour améliorer les conditions de vie des populations, répartir de façon plus équitable les bénéfices et préserver les écosystèmes naturels et gérés en promouvant des approches innovantes pour le développement économique qui soient adaptées d'un point de vue social et culturel et durables pour l'environnement.

En pratique, le Programme MAB est mis en œuvre dans les réserves de biosphère. Ces réserves englobent des écosystèmes terrestres, côtiers et/ou marins représentatifs de leur région biogéographique et jouant un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Chaque réserve de biosphère privilégie les solutions qui réconcilient la préservation de la biodiversité à son utilisation durable en vue de favoriser le développement durable à l'échelle régionale. Les réserves de biosphère sont désignées par les gouvernements nationaux et restent sous la juridiction des États dans lesquels elles sont situées ; toutefois, leur statut mondial de réserve de biosphère est reconnu au niveau international. Les réserves de biosphère sont des modèles qui servent à tester et appliquer des approches interdisciplinaires pour comprendre et gérer les changements dans les systèmes sociaux et écologiques et leur interaction ; cela implique notamment la prévention des conflits et la conservation de la biodiversité.

Le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) du Programme MAB a été lancé en 1976. En 2015, il comptait 651 réserves de biosphère réparties dans 120 pays, dont 14 réserves de biosphère transfrontalières sur le territoire de deux pays ou plus. Comme l'indique le Cadre statutaire du RMRB de 1995, les réserves de biosphère doivent s'efforcer de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional. À cette fin, chaque réserve de biosphère doit combiner trois fonctions interconnectées (conservation, développement et appui logistique) grâce à un zonage approprié comprenant (1) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) consacrée(s) à la protection à long terme, (2) des zones tampons adjacentes et (3) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable sont favorisées et développées par les pouvoirs publics, les communautés locales et les intérêts privés. Les réserves de biosphère intègrent donc la diversité biologique et culturelle, en particulier en acceptant le rôle des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion de l'écosystème. Elles privilégient une approche qui associe diverses parties prenantes, avec un accent mis sur la participation des communautés locales à la gestion, et s'appuient souvent sur des systèmes de gouvernance innovants et participatifs.

Au niveau mondial, le Programme MAB est gouverné par son Conseil international de coordination (CIC), sous l'autorité de la Conférence générale de l'UNESCO et de son Conseil exécutif. Le niveau suivant de gouvernance est représenté par les réseaux

régionaux et thématiques. Idéalement, au niveau national, la gouvernance est assumée par les comités nationaux du MAB.

## **Le MAB et les autres programmes et conventions de l'UNESCO**

L'UNESCO a mis en place plusieurs programmes internationaux pour mieux évaluer et gérer les ressources de notre planète. Le premier objectif de l'UNESCO – outre de collaborer avec ses États membres afin de développer et de promouvoir l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information dans tous les pays du monde – est de renforcer la compréhension mutuelle entre les nations et les peuples. Afin d'y parvenir, les États membres de l'UNESCO ont créé deux programmes qui mettent l'accent sur l'importance mondiale du patrimoine naturel et culturel. Le premier, le Programme MAB a été créé en 1971. Le second, la Convention pour la conservation du patrimoine culturel et naturel mondial, date de 1972. Cette convention a établi une Liste des sites mondiaux du patrimoine culturel et naturel, caractérisés par leur valeur universelle exceptionnelle. L'objectif est de préserver et gérer des sites culturels et naturels d'exception ainsi que de sensibiliser à la conservation du patrimoine.

Outre ces sites d'importance mondiale désignés par l'UNESCO, d'autres sont protégés par la Convention sur les milieux humides (Convention de Ramsar), signée en 1971. Ce traité intergouvernemental fournit un cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation raisonnée des milieux humides et de leurs ressources. De nombreuses réserves de biosphère sont aussi des sites classés au patrimoine mondial, des sites protégés par la Convention de Ramsar et/ou des géoparcs mondiaux. Le fait que plusieurs désignations se cumulent souligne encore plus l'importance mondiale de ces sites et permet de développer des synergies entre ces programmes mondiaux qui prévoient tous, comme le Programme MAB, un bilan périodique destiné à vérifier que les activités menées dans ces sites/régions sont bien orientées vers les objectifs définis.

Compte tenu des différents objectifs des réserves de biosphère et des parties prenantes qui y sont associées, il y a clairement des synergies potentielles avec d'autres programmes de l'UNESCO, en particulier le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de géosciences (PICG), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme Gestion des transformations sociales (MOST). Il y a aussi des possibilités intéressantes de collaboration avec le Programme d'action global (GAP) sur l'Éducation au service du développement durable (EDD) et les instituts, centres, chaires et réseaux de l'UNESCO, comme le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). Une autre collaboration existe dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Dans tous les cas, la collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO est essentielle.

## **Contexte mondial de la Stratégie du MAB**

Les questions de durabilité sont au cœur du débat international car l'activité humaine continue de modifier profondément les systèmes terrestres et a un fort impact sur les ressources en eau douce, sur les océans, l'atmosphère et le climat, sur les écosystèmes, les habitats et leur biodiversité. Ces tendances sont sous-estimées dans le document produit à l'issue de la conférence Rio + 20, « L'avenir que nous voulons », qui reconnaît aussi qu'elles vont avoir des conséquences significatives sur toutes les sociétés, qu'elles ont des moteurs économiques, culturels et sociaux et qu'elles vont probablement s'accroître dans les décennies à venir. La communauté mondiale est en voie de créer et de mettre en œuvre un ensemble complet d'Objectifs pour le développement durable (ODD) afin de faire face à la fois aux besoins humains et à l'altération de l'environnement. Ils prennent aussi en compte d'autres impératifs mondiaux, comme les objectifs fixés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de ses protocoles,

de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité.

## **La Stratégie du MAB au sein de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO**

La paix et le développement équitable et durable sont les objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021 (37 C/4). L'Afrique et l'égalité des genres sont des priorités mondiales. L'UNESCO souligne l'importance cruciale d'un meilleur partage des informations afin d'induire les changements qui permettront de relever les défis complexes et interdépendants du développement durable. L'UNESCO promeut donc la coopération scientifique internationale et les approches scientifiques intégrées pour aider les États membres à gérer efficacement les ressources naturelles, à réduire les écarts en termes de savoir au sein de chaque pays et entre les pays et à jeter des passerelles propices au dialogue et à la paix. L'UNESCO s'appuie sur son expérience de leader de programmes intergouvernementaux et scientifiques internationaux et sur leurs facultés d'observation mondiales pour aider à définir le calendrier de recherche relatif à la coopération scientifique régionale et mondiale, basé sur le document rédigé lors de la conférence Rio + 20, « L'avenir que nous voulons » et l'agenda pour le développement post-2015. Le rôle prépondérant du MAB et du RMRB est souligné dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021, notamment par le biais de l'Objectif stratégique n° 5 de l'UNESCO : « Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable » et de l'Objectif stratégique n° 4 : « Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial ».

## **La Stratégie de Séville, le Cadre statutaire et le Plan d'action de Madrid**

L'évolution du Programme MAB et de son RMRB a été guidée par une série d'assemblées, en 1974 d'abord, avec le Groupe de travail du MAB, puis en 1984, avec le premier Congrès international sur les réserves de biosphère à Minsk (Biélorus), qui a abouti à un Plan d'action pour les réserves de biosphère. Un deuxième Congrès international sur les réserves de biosphère s'est tenu à Séville (Espagne) en 1995, qui a ouvert une nouvelle ère pour le RMRB. Les mesures adoptées lors de ce congrès ont été compilées dans la *Stratégie de Séville* et dans le *Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère*, approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995. La Conférence Séville + 5, organisée à Pampelune (Espagne) en 2000, a repris les recommandations stratégiques de Séville et a donné lieu à une série de décisions, notamment pour les réserves de biosphère transfrontalières.

Le troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère s'est tenu à Madrid (Espagne) en 2008. Il donnait naissance au *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère* (PAM), qui reprend la *Stratégie de Séville* et vise à tirer profit des avantages stratégiques des instruments de Séville et à faire des réserves de biosphère les principales zones d'importance internationale consacrées au développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle. Le PAM prévoyait des mesures, des objectifs et des indicateurs de réussite, des partenariats et d'autres stratégies de mise en œuvre ainsi qu'un cadre d'évaluation pour le RMRB pour la période 2008-2013. Il tenait pleinement compte des recommandations du Comité de surveillance qui évaluait les Programmes de sciences naturelles et de sciences sociales et humaines de l'UNESCO.

En 2013-2014, le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO a évalué le PAM. Cette évaluation était entravée par le vaste domaine de compétence du PAM, par le manque de clarté dans les formulations de certains éléments et par l'absence d'une logique de mise en

œuvre. D'autre part, la validité des conclusions était aussi limitée par le faible taux de participation à l'enquête, qui a donné lieu à des écarts régionaux importants. Malgré ces obstacles, cinq recommandations principales ont pu être émises : (1) renforcer la valeur du RMRB pour les réserves de biosphère et les associer aux activités du RMRB ; (2) renforcer la fonction de centre d'échanges du RMRB ; (3) développer le rôle mondial du RMRB en tant que plateforme pour les nouvelles idées ; (4) faire connaître le RMRB ; (5) renforcer la base des ressources financières et humaines et du RMRB.

## **La Stratégie du MAB 2015-2025**

Le Programme MAB et son RMRB sont un partenaire et un instrument de recherche et d'expérimentation sur le terrain importants et précieux pour rassembler des connaissances sur le développement durable basé sur les pratiques et les partager avec le monde entier. Grâce à cette approche pragmatique, le Programme MAB soutient les efforts des États membres de l'UNESCO fournis pour lutter contre des problèmes graves liés à la biodiversité, aux services écosystémiques, au changement climatique ainsi qu'à d'autres aspects du changement environnemental planétaire. Cette stratégie du MAB, qui a été adoptée par le CIC du MAB lors de sa 27<sup>e</sup> session, fournit un cadre complet et synthétique pour atteindre ces objectifs et contribuer aux Objectifs mondiaux pour le développement durable. La Stratégie du MAB est cohérente avec la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du RMRB, tout en tenant compte des recommandations émises de l'évaluation finale du PAM. Les objectifs stratégiques et les domaines d'action stratégiques de cette stratégie du MAB seront mis en œuvre par le biais du Plan d'action du MAB associé (qui sera présenté lors du quatrième Congrès international sur les réserves de biosphère en 2016) ; leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi grâce à un cadre d'évaluation spécifique.

## **Vision et énoncé de mission du Programme MAB**

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère.

Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) sont au service de cette vision au sein comme en dehors des réserves de biosphère.

Notre mission pour la période 2015-2025 consiste :

- à développer et à renforcer des modèles de développement durable dans le cadre du RMRB ;
- à partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale ;
- à soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes ;
- à aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les objectifs de développement durable grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

## Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du MAB pour 2015-2025 découlent directement des trois fonctions des réserves de biosphère définies dans le Cadre statutaire du RMRB et du principal défi mondial posé par l'évolution climatique, identifié dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère. Ces objectifs stratégiques sont les suivants :

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles</b></li> <li>2. <b>Contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère</b></li> <li>3. <b>Faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités</b></li> <li>4. <b>Soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial</b></li> </ol>
--	---

### **Objectif stratégique n° 1. Préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles**

La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité est un défi d'une importance considérable. La biodiversité offre une protection et contribue au bien-être humain grâce à une variété de **services écosystémiques**. La perte de biodiversité a pour conséquence la baisse des services écosystémiques, ce qui menace directement le bien-être humain et constitue un indicateur important du déséquilibre du système dont les composantes vitales sont mises en jeu. La perte d'habitat et sa fragmentation dues au développement humain et aux systèmes de consommation et de production non durables sont considérées comme la cause principale de la diminution de la biodiversité dans le monde. L'ampleur sans précédent de l'exploitation de nos ressources naturelles nécessite d'améliorer leur gouvernance et leur intendance.

#### **Résultats escomptés**

- 1.1. Les États membres aident activement leurs réserves de biosphère, qui servent de modèles, à contribuer à la mise en œuvre de conventions mondiales et d'autres **Accords multilatéraux sur l'environnement** ainsi qu'à la réalisation des ODD pertinents.
- 1.2. Des alliances aux niveaux local, national et régional sont créées pour aider les réserves de biosphère à remplir leur fonction de conservation de biodiversité et à en faire bénéficier les populations locales, pour contribuer à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité.
- 1.3. La planification efficace, équitable et participative du développement durable dans les réserves de biosphère prend en compte de façon spécifique les droits, les besoins et les capacités des jeunes, des femmes et des communautés autochtones et locales ainsi que leur possession, leur accès et leur utilisation durable des ressources naturelles dans les réserves de biosphère et dans les environs.
- 1.4. Les États, les gouvernements locaux, les organisations internationales et le secteur privé soutiennent les réserves de biosphère grâce à une utilisation efficace de

***l'approche écosystémique*** pour garantir la prestation continue de **services écosystémiques** au sein des réserves de biosphère et pour les communautés voisines dont la santé et le bien-être en dépendent.

- 1.5 Le rôle du Programme MAB est renforcé en ce qui concerne la recherche et l'expérimentation de modèles et de solutions de développement durable, ainsi que la promotion de leur diffusion à l'échelle mondiale.

**Objectif stratégique n° 2. Contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère**

La hausse de la population mondiale, de plus en plus concentrée dans les zones urbaines de toutes tailles et en expansion rapide, notamment dans les régions côtières, a engendré la surexploitation et l'utilisation non durable des ressources naturelles périssables, ce qui accélère la pollution et la dégradation de l'environnement et a des conséquences néfastes notables sur le bien-être humain. Des sociétés et économies saines et équitables et des établissements humains prospères sont des éléments essentiels à la recherche de la durabilité et du développement social à long terme. Pour y parvenir, il faut rassembler des connaissances approfondies sur notre patrimoine naturel et culturel, les réalités socio-économiques et les approches innovantes pour accroître la résilience. Par le biais de son RMRB, le MAB est le mieux placé pour assurer la transition vers des économies prospères et des sociétés durables, pas seulement dans les États membres mais aussi par le biais des réserves de biosphère transfrontalières. Ces dernières offrent des opportunités de coopération et de compréhension en favorisant les milieux propices à la coexistence harmonieuse des populations et des populations avec la nature et en promouvant une culture de paix par rapport à l'utilisation des ressources naturelles communes et aux bénéfiques qui en découlent.

**Résultats escomptés**

- 2.1. Les réserves de biosphère fonctionnent et sont reconnues à tous les niveaux de gouvernance comme des modèles chargées de promouvoir le développement durable et de contribuer à la mise en œuvre des ODD liés au caractère sain et équitable des sociétés et des établissements humains.
- 2.2. Les réserves de biosphère servent de modèles pour chercher, établir et tester des systèmes économiques qui ont un impact positif sur la préservation de la biodiversité et son utilisation durable.
- 2.3. Les réserves de biosphère servent de modèles pour chercher, établir et tester des approches innovantes qui favorisent la résilience des communautés et les opportunités pour les jeunes, grâce à la diversification des sources de revenus, aux entreprises vertes et sociales, comme le tourisme responsable et les économies de qualité.
- 2.4. Des mécanismes fonctionnels sont introduits afin de veiller à ce que ceux qui facilitent l'apport de services écosystémiques issus des réserves de biosphère reçoivent une juste compensation et soient aidés par ceux qui exploitent et bénéficient de ces services, souvent dans des centres urbains éloignés.
- 2.5. Les réserves de biosphère contribuent directement à la santé et au bien-être de leurs habitants et de ceux qui leur sont liés.
- 2.6. Les réserves de biosphère transfrontalières sont consolidées par le biais du dialogue à différentes échelles et du renforcement des capacités spécifiques aux questions transfrontalières.

**Objectif stratégique n°3. Faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités**

La **science de la durabilité** est une approche intégrée axée sur la résolution de problèmes qui utilise de manière transdisciplinaire toute la gamme des connaissances scientifiques, traditionnelles et autochtones pour identifier, comprendre et régler des problèmes économiques, environnementaux, éthiques et sociétaux présents et futurs liés au développement durable. Au niveau des réserves de biosphère, cela requiert une collaboration entre toutes les parties prenantes, notamment les scientifiques, les décideurs politiques, les membres des communautés locales et le secteur privé. L'**EDD** favorise l'intégration des principales questions liées au développement durable à l'enseignement et à l'apprentissage pour inciter les apprenants à modifier leur comportement et leur en donner les moyens en acquérant de nouveaux savoir-faire, compétences et valeurs et à s'engager en faveur du développement durable. Les réserves de biosphère, en particulier par le biais de leurs coordinateurs, gestionnaires et chercheurs, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre et l'intégration de la science de la durabilité et de l'EDD aux niveaux local et régional, afin de rassembler des connaissances scientifiques, d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer l'interface entre science, politique et éducation et formation au développement durable.

**Résultats escomptés**

- 3.1. Le MAB et son RMRB s'engagent pleinement en faveur des initiatives et programmes de recherche internationaux, régionaux, nationaux et sous-nationaux qui contribuent au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.
- 3.2. La création d'un réseau international de scientifiques travaillant dans les réserves de biosphère, avec leurs gestionnaires/coordonateurs et les autres parties prenantes.
- 3.3. Chaque réserve de biosphère possède un programme de recherche actif fondé sur les principes de la science de la durabilité et qui fournit une base aux décisions et à la gestion participatives dans la réserve de biosphère.
- 3.4. Les connaissances traditionnelles sont utilisées comme une « source de savoir » pour la gestion des réserves de biosphère ; parallèlement, il faut être conscient de l'importance de l'autonomisation des communautés autochtones et locales comme gardiens d'un savoir unique et l'importance du maintien de l'identité culturelle.
- 3.5. Des activités de formation et de renforcement des capacités sont menées dans les réserves de biosphère aux niveaux national, régional et mondial, qui traitent des questions interdépendantes de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de réduction du changement climatique et de son adaptation, et du bien-être socioéconomique et culturel des communautés.
- 3.6. Des activités d'EDD sont organisées dans toutes les réserves de biosphère et associent tous les partenaires de la société civile. Les réserves de biosphère sont également des pôles en matière d'EDD, qui servent de bases pour la diffusion des modèles.
- 3.7. Davantage de partenariats entre les réserves de biosphère et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, comme le **Programme d'action global (GAP) sur l'EDD**, le **Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)** et le **Programme UNITWIN/Chaires UNESCO** et d'autres entités des Nations Unies compétentes en matière d'éducation et de renforcement des capacités.

## **Objectif stratégique n°4. Soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial**

L'évolution climatique continue de poser un immense problème pour l'avenir de l'humanité. Il est désormais extrêmement probable que l'activité humaine soit la principale cause du réchauffement observé depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. D'après le 5<sup>e</sup> Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique est sans équivoque ; nombre des changements observés depuis les années 1950 sont sans précédent dans les décennies, voire les millénaires qui ont précédé. Les valeurs spécifiques des réserves de biosphère et les opportunités qu'elles représentent par rapport au changement climatique ont été reconnues dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) et la Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique (2011). Le but est de mettre en avant les capacités du Programme MAB et des réserves de biosphère à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets et de mieux intégrer leurs apports dans les stratégies et les politiques relatives au climat à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, il faut adopter une approche simultanée des interactions complexes entre l'évolution climatique et les autres aspects du changement environnemental mondial, comme la perte de biodiversité, l'urbanisation, la désertification, la dégradation des ressources terrestres et hydriques et la destruction de l'ozone de la stratosphère.

### **Résultats escomptés**

- 4.1. Le RMRB fonctionne comme un réseau mondial de régions promouvant l'apprentissage et des mesures pilotes en vue de surveiller et d'atténuer les effets de l'évolution climatique et d'autres types de changements environnementaux mondiaux et de s'y adapter.
- 4.2. Les États membres aident activement leurs réserves de biosphère, qui servent de modèles, à mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le **Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)**.
- 4.3. Les États membres et d'autres décideurs reconnaissent les réserves de biosphère comme des sites prioritaires pour développer et mettre en œuvre des stratégies permettant d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, en particulier grâce à (1) l'efficacité énergétique et le développement et l'adoption d'énergies propres et renouvelables, notamment en économisant l'énergie par une consommation responsable et (2) des approches liées à la séquestration du carbone et à **REDD+** (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement).
- 4.4. Les États membres promeuvent activement le transfert des approches développées dans les réserves de biosphère à d'autres régions et pays.

### **Domaines d'action stratégiques**

Les domaines d'action stratégiques du MAB pour 2015-2025 sont les suivants :

	<p><b>A. Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent</b></p> <p><b>B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves</b></p>
--	--

	<p><b>de biosphère</b></p> <p><b>C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère</b></p> <p><b>D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent</b></p> <p><b>E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein</b></p>
--	--

Les trois premiers domaines d'action stratégiques sont axés spécialement : A - sur chacune des réserves de biosphère dans le contexte de leur pays ; B - sur la mise en réseau au sein du Programme MAB ; C - prioritairement sur les partenariats externes au Programme MAB. Les domaines d'action spécifiques et leurs axes stratégiques respectifs sont détaillés ci-après.

### **Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent**

D'ici à 2025, le RMRB veut devenir un réseau mondial intégré de sites d'apprentissage et de démonstration pour l'innovation au service du développement durable. Quand les réserves de biosphère seraient pleinement fonctionnelles, elles représenteront une interface clé entre la science, la politique et la société aux niveaux local, national, régional et mondial, au profit de leur population, des États membres qui abritent ces réserves de biosphère et bien au-delà. En tant que modèles, les réserves de biosphère doivent contribuer au développement durable, et notamment préserver la biodiversité et réduire la pauvreté. Le RMRB est une arène unique propice à la coproduction de connaissances pour le développement durable entre les habitants des réserves de biosphère, les professionnels et les chercheurs. Le RMRB doit rassembler des sites pleinement fonctionnels et bien gérés et efficaces qui respectent la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire. L'objectif de la stratégie de sortie adoptée par le CIC en 2013 était d'y veiller.

### **Axes stratégiques**

- A.1. Les procédures et les processus pour sélectionner, désigner, planifier et mettre en œuvre les réserves de biosphère sont ouverts et participatifs, tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales et y associent toutes les parties prenantes concernées.
- A.2. Les États et les autres entités ayant des compétences territoriales et de gouvernance intègrent de façon explicite les réserves de biosphère au développement national et régional, à la planification territoriale, à la législation, aux politiques et aux programmes liés à l'environnement et à d'autres secteurs et soutiennent les structures efficaces de gouvernance et de gestion dans chaque réserve de biosphère.
- A.3. Les réserves de biosphère et les comités nationaux du MAB ont des partenariats avec des universités et des instituts de recherche pour entreprendre des recherches appliquées et offrir des opportunités d'apprentissage pratiques en faveur de la gestion et du développement durable des réserves de biosphère.
- A.4. La durabilité financière des réserves de biosphère est bien meilleure grâce à une base de financement diversifiée.
- A.5. Le bilan périodique permet de veiller au bon fonctionnement du RMRB en générant un processus dynamique de gestion adaptative des réserves de biosphère.

## **Domaine d'action stratégique B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère**

La collaboration et la mise en réseau inclusives, dynamiques et axées vers les résultats sont essentielles pour que le MAB et son RMRB puissent contribuer efficacement aux ODD et à ses cibles connexes. Au niveau international, la collaboration sera particulièrement axée sur la coopération triangulaire Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, catalyseur pour le dialogue et la coproduction de connaissances scientifiques, en synergie avec les courtiers de connaissances locaux et autochtones, et pour la **diplomatie scientifique**. La collaboration et la mise en réseau doivent servir les quatre objectifs stratégiques. Il faut souligner l'importance des réseaux thématiques et régionaux du MAB à cet égard. Les réseaux régionaux ont des méthodes de travail et des statuts variables adaptés aux besoins régionaux et qui doivent rester flexibles afin de conserver leur pertinence et leur efficacité dans le contexte régional ; les réseaux thématiques devraient être auto-organisés.

### **Axes stratégiques**

- B.1. Le renforcement des capacités mondiales et régionales et les programmes de formation pour les gestionnaires/coordonateurs des réserves de biosphère et d'autres parties prenantes facilitent la réalisation des objectifs stratégiques.
- B.2. Les réseaux sont renforcés par une plus grande participation des États membres – dont les Commissions nationales de l'UNESCO et les Comités nationaux du MAB, les ministères concernés – et d'autres parties prenantes du secteur public, ainsi que des universités, des organisations de la société civile et le secteur privé, et par une plus grande coopération avec les partenaires concernés.
- B.3. Les réseaux possèdent l'infrastructure et les ressources adéquates pour exploiter leur potentiel de mise en œuvre de leurs objectifs.
- B.4. Les réseaux régionaux encouragent la collaboration dans le domaine de la recherche, de la mise en œuvre et de la surveillance, notamment par des échanges entre les réserves de biosphère.
- B.5. Les réseaux communiquent et diffusent leurs objectifs et leurs activités de façon efficace, tant en interne qu'en externe.
- B.6. Un nombre croissant de jumelages entre les réserves de biosphère pour favoriser la coopération transfrontalière.

## **Domaine d'action stratégique C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère**

Les partenariats efficaces visant à renforcer les réserves de biosphère, les réseaux et le secrétariat du MAB et à promouvoir la mise en œuvre des plans et stratégies, en particulier par des mécanismes de financement durables, sont une priorité du Programme MAB. Si les ressources opérationnelles de base du programme et des membres du RMRB doivent provenir de budgets réguliers pour tous les niveaux de la mise en œuvre, il est nécessaire d'associer de nouveaux partenaires – comme des groupes de recherche, des entreprises ou groupes du secteur privé, des musées, des banques de graines et des organisations de la société civile –, soit pour renforcer les partenariats existants, soit pour en créer de nouveaux. Au cours de ce processus, l'administration de chaque pays doit être respectée et les communautés locales ne doivent pas perdre leur indépendance et leur influence, surtout si les partenaires sont originaires d'autres régions. Pour accroître la résilience organisationnelle et financière dans le MAB et les réserves de biosphère, il faut rechercher

différents moyens de financement. Outre le financement, les nouveaux partenariats doivent permettre de sensibiliser le grand public aux valeurs et aux bénéfices des réserves de biosphère et d'associer les communautés locales. L'UNESCO dispose de l'une des « marques » les plus célèbres et réputées dans le monde : l'un des défis majeurs est de réussir à l'utiliser pour lever des fonds pour le RMRB et ses réserves de biosphère.

### **Axes stratégiques**

- C.1. Un plan business et marketing détaillé pour le RMRB, les réseaux régionaux et thématiques, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère est en préparation ; il tient compte des priorités des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des secteurs privé et philanthropique. (Les principaux éléments sont indiqués ci-après ; d'autres sont susceptibles d'être ajoutés dans le plan d'action.)
- C.2. Le Secrétariat du MAB et les Comités nationaux renforcent leur collaboration et les partenariats, au sein de l'UNESCO et avec les principales organisations internationales.
- C.3. Le Secrétariat du MAB aide les réserves de biosphère et les réseaux régionaux à élaborer une expertise pour développer leurs propres revenus et à partager cette expertise.
- C.4. Partenariats avec le secteur privé créés autour du Programme MAB aux niveaux local, national et international.
- C.5. Un plus grand nombre de projets et d'activités soutiennent les réserves de biosphère et les réseaux, financés par des mécanismes de financement régionaux et nationaux, en particulier ceux qui mettent l'accent sur la nécessité des partenariats multinationaux.
- C.6. Orientation fournie aux entrepreneurs actifs dans les réserves de biosphère avec leur participation accrue, notamment à ceux qui soutiennent l'entreprise sociale et les économies vertes.
- C.7. Création d'une marque Réserve de biosphère plus forte au niveau mondial en complément aux marques locales de réserve de biosphère.
- C.8. Meilleure promotion conjointe des produits/services des réserves de biosphère entre les réserves de biosphère.
- C.9. Chaque réserve de biosphère génère une partie de ses revenus.

### **Domaine d'action stratégique D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent**

La réussite du Programme MAB dépend d'une communication efficace et ouverte, de l'échange de données et de communication, basé sur une vision claire et commune du concept de réserve de biosphère, entre les différents acteurs du programme – réserves de biosphère, comités nationaux, réseaux et Secrétariat du MAB – comme en externe. Les outils modernes de communication et d'information, les réseaux sociaux et les outils de partage des données représentent un énorme potentiel pour le Programme MAB. Si le Secrétariat du MAB, les Comités nationaux du MAB, les réseaux régionaux et thématiques et les réserves de biosphère commencent à bien exploiter ces outils, il faut élargir d'urgence leur application, pas seulement au sein du MAB mais aussi pour toucher différents publics externes. Mais de nombreux pays ont encore un accès limité aux moyens de communication modernes – il faut donc continuer à tenir compte des moyens plus traditionnels de communication et d'échange d'informations. Communiquer plus efficacement ne dépend pas

seulement de la capacité du MAB à mobiliser les outils de communication existants mais aussi de sa capacité à produire des résultats et des services qui sont appréciés et disponibles dans le plus grand nombre de langues possible, à commencer par les langues officielles de l'UNESCO. Les bons résultats attireront l'attention des médias qui nous aident à communiquer sur nos activités.

### **Axes stratégiques**

- D.1. Mise en œuvre intégrale d'une politique d'accès libre aux documents, données, informations et supports multimédias relatifs au MAB et au RMRB.
- D.2. Une stratégie de communication globale soutenue par un plan d'action (les principaux éléments sont indiqués ci-après ; d'autres sont susceptibles d'être ajoutés dans le plan d'action).
- D.3. Le Secrétariat du MAB a un programme de publication coordonné et met en œuvre efficacement le site du MAB (MABnet), principale plate-forme de communication, de données et d'informations pour le MAB.
- D.4. Les coordinateurs/gestionnaires des réserves de biosphère, les comités nationaux et les réseaux régionaux garantissent un accès facile à l'information sur les réserves de biosphère.
- D.5. Utilisation accrue des conférences vidéo, des réseaux sociaux et des nouvelles technologies d'information et de communication pour le partage des connaissances, la communication, la coopération technique et le renforcement des capacités.

### **Domaine d'action stratégique E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein**

Le Programme MAB est gouverné par son Conseil international de coordination, sous l'autorité de la Conférence générale de l'UNESCO et de son Conseil exécutif. Le Cadre statutaire du RMRB reste la base de sa gouvernance. Des mécanismes de gouvernance bien structurés et mis en œuvre et gérés de façon efficace constituent la base de la réussite du Programme MAB. Les Comités nationaux du MAB ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la vision et de la mission du Programme MAB. Des leçons importantes ont été tirées de la longue expérience qui a suivi la Stratégie de Séville et de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan d'action de Madrid. La surveillance et l'évaluation continues de l'action et des mécanismes de gouvernance sont essentiels pour garantir une adaptation efficace et rapide au changement.

### **Axes stratégiques**

- E.1. Les gouvernements des États membres et les Commissions nationales de l'UNESCO soutiennent la mise en œuvre du Programme MAB, notamment à l'aide d'un soutien institutionnel défini de façon précise.
- E.2. Chaque comité national du MAB regroupe des membres d'horizons différents, par exemple des secteurs public et privé, du secteur de la recherche et de l'éducation ainsi que de nombreuses parties prenantes, y compris des représentants des réserves de biosphère.
- E.3. Les États membres informent régulièrement le Secrétariat du MAB et les réseaux régionaux de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du MAB dans leur pays.

- E.4. Chaque réseau régional dispose d'un mécanisme de gouvernance précis qui prévoit l'évaluation annuelle des réalisations.
- E.5. Les nouveaux réseaux thématiques, s'il y en a, ont des objectifs et des plans bien définis, un mécanisme intégré d'audit et une clause d'extinction.
- E.6. Le Groupe de soutien international (GSI) des délégations permanentes de l'UNESCO auprès du Programme MAB continue à contribuer aux communications et à la défense au profit du Programme MAB.

## Cadre d'évaluation

La Stratégie du MAB sera mise en œuvre par le biais du Plan d'action du MAB associé (voir ci-après) et fera l'objet d'un suivi grâce à ce cadre d'évaluation spécifique qui s'inscrit dans une logique d'intervention stratégique. Cela reliera les objectifs stratégiques et les domaines d'action stratégiques de la présente Stratégie aux principales activités et aux résultats du plan d'action. Ce cadre d'évaluation prévoira des indicateurs associés aux sources de vérification et de surveillance correspondantes, qui seront intégrés à un plan d'évaluation qui définit les rôles et responsabilités des principaux acteurs impliqués dans la réalisation de la stratégie et du plan d'action. Le cadre d'évaluation et la surveillance et l'évaluation qui en découlent seront élaborés et appliqués en étroite coopération avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO.

## Plan d'action du MAB

Le Plan d'action du MAB (2016-2025) fournira un ensemble complet de mesures en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie du MAB. Ce plan d'action sera présenté lors du quatrième Congrès mondial sur les réserves de biosphère et de la 28e session du CIC du MAB à Lima, au Pérou, en mars 2016.

## Glossaire<sup>3</sup>

### Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont un ensemble de 20 cibles mesurables et assorties de délais qui ont été fixées à Nagoya, au Japon (octobre 2010), par les Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'atteindre plusieurs objectifs stratégiques d'ici à 2020, à savoir : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société ; réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'exploitation durable ; améliorer l'état de la diversité biologique en préservant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; renforcer les bénéfices que chacun tire de la diversité biologique et des services écosystémiques ; renforcer la mise en œuvre au moyen de la planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

### Convention sur la diversité biologique (CDB)

Signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet Planète Terre à Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Elle fixe trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation

<sup>3</sup> Glossaire inséré par le Secrétariat du MAB. Ce texte sera examiné par les organismes concernés (par exemple, les secrétariats des conventions) et au regard des références normatives avant la publication de la version finale du présent document.

durable de ses composantes et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

### **Approche écosystémique**

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté, en novembre 1995, l'approche écosystémique comme cadre d'action principal au titre de la CDB, en tant que stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durables et équitables. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

### **Services écosystémiques**

Les écosystèmes offrent un large éventail de services sans lesquels la vie humaine serait impossible, tels que la fourniture d'eau et de nourriture. Les services écosystémiques protègent et assurent également le bien-être humain en régulant les inondations et les maladies et en fournissant des services culturels qui procurent des avantages récréatifs, spirituels et culturels.

### **Éducation en vue du développement durable**

L'éducation en vue du développement durable (EDD) permet à chaque être humain d'acquérir les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs nécessaires pour forger un avenir viable. L'EDD suppose d'intégrer les principaux enjeux du développement durable dans l'enseignement et l'apprentissage, tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la biodiversité, la réduction de la pauvreté et les modes de consommation durables. Elle requiert également des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives qui donnent aux apprenants la motivation et les moyens de modifier leurs comportements et d'agir en faveur du développement durable. L'EDD s'attache donc à promouvoir des compétences telles que la réflexion critique, la conception de scénarios futurs et la prise de décisions collaborative.

### **Programme d'action global pour l'EDD**

Le Programme d'action global pour l'EDD vise à susciter et amplifier la mobilisation en faveur de l'EDD. Il est destiné à apporter une contribution de fond au programme de développement pour l'après-2015. Son objectif global est de susciter et d'intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable. Le Programme d'action global poursuit deux objectifs : (1) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes qui leur permettront de contribuer au développement durable – et de susciter le changement ; (2) accroître la place accordée à l'éducation et à l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités visant à promouvoir le développement durable. Le Programme d'action global met l'accent sur cinq domaines d'action prioritaires : promouvoir les politiques ; intégrer les pratiques de durabilité dans le contexte de l'éducation et de la formation (approches institutionnelles globales) ; accroître la capacité des éducateurs et des formateurs ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; et encourager les communautés locales et les autorités municipales à mettre en place des programmes d'EDD communautaires.

### **Cadre mondial pour les services climatologiques**

En 2009, la communauté internationale a décidé de créer le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) afin d'instaurer des services véritablement opérationnels dans ce domaine aux niveaux national et régional. Ce partenariat intergouvernemental bénéficie du soutien de l'ONU et d'autres organisations internationales dont les mandats touchent à diverses disciplines. Il est supervisé par le Conseil intergouvernemental des services climatologiques, qui fait rapport au Congrès météorologique mondial. Le CMSC vise quatre secteurs prioritaires : l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la réduction des risques de catastrophes.

### **Accords multilatéraux sur l'environnement**

Les accords multilatéraux sur l'environnement sont des accords conclus entre des États sur des questions environnementales spécifiques, telles que la biodiversité et le changement climatique, qui supposent généralement des obligations englobant des principes généraux et des actions plus spécifiques à prendre afin d'atteindre un objectif environnemental. La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) sont des exemples d'accords multilatéraux sur l'environnement.

### **Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts**

La réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+) est un mécanisme qui a fait l'objet de négociations dans le cadre de la CCNUCC afin de promouvoir l'atténuation des changements climatiques en renforçant la gestion des forêts dans les pays en développement ainsi que, par conséquent, la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.

### **Diplomatie scientifique**

La diplomatie scientifique englobe la collaboration scientifique entre les États afin de trouver des solutions à des problèmes communs ainsi que la promotion de partenariats et d'échanges internationaux académiques, techniques ou de recherche. La diplomatie scientifique peut ainsi contribuer à la paix et à la sécurité en améliorant les relations et la compréhension internationales.

### **Science de la durabilité**

La science de la durabilité encourage les approches interdisciplinaires axées sur les problèmes afin de faire progresser la compréhension des interactions et des systèmes humains et environnementaux, ainsi que de la façon dont ces interactions affectent le défi de la durabilité. Le champ est défini par les problèmes traités plutôt que par les disciplines sollicitées. La science de la durabilité s'inspire de différentes disciplines des sciences naturelles, sociales, médicales et de l'ingénieur, des professions, et de l'expérience concrète sur le terrain dans les entreprises, le gouvernement et la société civile. Ses approches se caractérisent par : l'utilisation de méthodes axées sur les problèmes, favorisant le dialogue entre la science et la société ; un accent mis sur les interactions entre les systèmes naturels et sociaux ; et l'intégration de multiples formes de savoir conduisant à des politiques et à un développement durable solides.

### **Objectifs de développement durable (ODD)**

Les objectifs de développement durable (ODD) sont une série d'objectifs négociés entre les États afin d'orienter les futurs efforts nationaux et internationaux en faveur du développement durable. Les ODD ont été portés à l'agenda de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 (Rio + 20), puis élaborés par le biais du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable de l'Assemblée générale des Nations Unies.

### **Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)**

Fondé en 1953, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), communément appelé Écoles associées de l'UNESCO, est un réseau mondial reliant 10 000 établissements éducatifs dans 181 pays. Les établissements qui le composent – écoles maternelles, primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et établissements de formation des enseignants – œuvrent en faveur de la compréhension internationale, de la paix, du dialogue interculturel, du développement durable et d'une éducation de qualité dans la pratique.

**Programme UNITWIN/Chaires UNESCO**

Lancé en 2012, le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO encourage la coopération et la création de réseaux entre les universités au niveau international pour renforcer les capacités institutionnelles par le partage de connaissances et la collaboration. Le Programme soutient la création de chaires UNESCO et de réseaux UNITWIN sur les grandes questions prioritaires en lien avec les domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture et la communication.